

République Algérienne Démocratique et Populaire
Conseil National Economique et Social



**Rapports sur la Conjoncture
Economique et Sociale de
l'Année 2001**

*19^{ème} – 20^{ème}
Sessions Plénières*

REMERCIEMENTS

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture du premier semestre 2001, les membres de la commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du samedi 22 septembre au samedi 29 septembre 2001, de messieurs les ministres, les présidents des confédérations, unions patronales et les responsables des institutions nationales, concernés par le rapport :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
- Monsieur le Ministre des Finances,
- Monsieur le Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes,
- Monsieur le Ministre de l'Habitat,
- Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Restructuration,
- Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines,
- Monsieur le Ministre de la PME/PMI,
- Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,
- Monsieur le Ministre du Commerce,
- Monsieur le Ministre Délégué chargé du Budget,
- Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie,
- Monsieur le Délégué à la Relance Economique,
- Monsieur le Délégué à la Planification,
- Monsieur le Directeur Général des Douanes,
- Messieurs les représentants des organisations patronales privées et publiques.

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

VUE D'ENSEMBLE

La conjoncture socio-économique du premier semestre 2001 n'a globalement pas connu d'inflexion particulière en termes de croissance en dépit du raffermissement des cours du brut entraînant une embellie financière que le pays n'a pas connue depuis longtemps.

En termes de résultats, les prévisions de clôture tablent sur un taux de croissance du PIB de l'ordre de 3%, ce qui dénote les difficultés structurelles de l'économie nationale à assurer une croissance soutenue. L'économie nationale continue de vivre sous l'empire de la récession qui a déjà laminé son potentiel productif depuis son apparition. Cette récession fait craindre l'apparition de poussées inflationnistes. Les prix à la consommation, après avoir baissé au premier trimestre 2001 (-0,2%), se sont redressés au second trimestre (+4%). Sur le semestre, l'augmentation enregistrée par l'indice des prix à la consommation a été de 2,2%. En revanche, le rapport de juin 2001 à juin 2000 donne en glissement 6,5%.

Des perspectives intéressantes d'amélioration de la situation économique et sociale sont attendues de la mise en place du plan de soutien à la relance décidé par le Gouvernement ; ce plan, lancé au printemps 2001, vise un accroissement substantiel de la demande globale qui avait effectivement marqué le pas depuis de nombreuses années nonobstant les nombreux déficits sociaux qui se sont accumulés dans l'intervalle. Cette réactivation de la demande devra prendre en charge la lutte contre la pauvreté, la création d'emploi, l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

Ce plan s'apprécie principalement comme l'expression d'une prise de conscience de l'urgente nécessité de freiner l'accentuation de ces graves déficits et de mettre ainsi un terme à une passivité prolongée observée à leur égard.

Toutefois, et pour atteindre sa pleine dimension de soutien à la relance, ce plan devra cibler des actions appropriées sur les contraintes structurelles de l'économie et se déployer notamment en faveur des activités et secteurs porteurs d'un potentiel de production, sous peine d'en réduire l'impact faute d'un prolongement stratégique dans sa vision et sa portée à moyen et long termes.

Par ailleurs, le regain d'intérêt suscité par le PNDA est potentiellement porteur d'améliorations sensibles dans le secteur de l'agriculture, en termes de production et d'organisation avec des incidences positives attendues dans le monde rural.

La conjonction de la hausse des cours du brut et de gestion prudente des finances publiques et du crédit bancaire ont permis à l'Algérie d'améliorer sa solvabilité internationale et de disposer de suffisamment de ressources pour envisager l'avenir avec moins d'angoisse mais au prix d'une récession économique très forte avec ses conséquences économiques et sociales appauvrissantes. Cette évolution prolonge et renforce la tendance observée en l'an 2000 avec cependant une meilleure visibilité en termes de capacités et de ressources sur le moyen terme et de chantiers ouverts à la restructuration et au partenariat.

Il faudra toutefois avoir à l'esprit le fait que les niveaux d'accumulation qui se sont réalisés à l'ombre de la libéralisation – du commerce extérieur notamment – sont complètement stérilisés ; les capitaux accumulés servent davantage à réduire les espaces productifs encore existants au profit de l'extension du capital commercial et de la sphère de circulation. La logique du capital est une logique de destruction plutôt qu'une logique de construction vis à vis de l'économie nationale. L'élargissement de l'espace de reproduction du capital couvre la sphère rentière, les surprofits et les blanchiments d'argent du « trabendisme », le recyclage de ces capitaux s'effectuant à l'étranger.

La situation de blocage que de pareilles pratiques suscitent sont extrêmement préjudiciables, voire dangereuses pour l'économie nationale et pour toute la société. Elles conduisent inexorablement à une dévitalisation complète de l'économie nationale et une remise en question de la survie même de l'Etat et de la société.

UNE EMBELLIE FINANCIERE INEGALEE

Avec un prix du baril de pétrole, qui a enregistré une bonne reprise durant de l'année 2000, le niveau des cours qui s'est situé à une moyenne de 26,9 dollars au premier semestre 2001 (contre un prix moyen de 28,7 dollars pour l'année 2000), la balance commerciale a enregistré un excédent de 5,7

milliards \$ au premier semestre 2001. Les exportations ont diminué de 9% tandis que les importations se sont accrues de 16%. Les exportations hors hydrocarbures ont diminué de 13% par rapport à la période de référence.

Le fonds de régulation des recettes budgétaires, établi sur la base d'un référentiel de 19 dollars le baril, a dégagé, à fin 2000, un solde de 232,4 milliards DA, et ce, après avoir pris en charge l'équivalent de 220,6 milliards au titre du remboursement du principal de la dette publique.

Hors fonds de régulation, le solde global du Trésor a dégagé un excédent de 229,5 milliards DA, contre un excédent de 210,3 au premier semestre 2001.

L'accroissement des recettes budgétaires de 17,1% au premier semestre 2001 s'est réalisé grâce à l'évolution appréciable du produit de la fiscalité pétrolière. De juin 2000 à juin 2001, elles sont passées de 686,4 milliards DA à 803,6 milliards DA, soit une plus-value de 117,2 milliards DA.

La diminution du refinancement des banques a contribué au freinage du rythme d'expansion de la monnaie de base. L'encours de ce refinancement est tombé de 170,5 milliards DA, en décembre 2000, à 102,9 milliards DA en juin 2001. La conjoncture a été, également, favorable en matière de taux d'intérêt. Le coût moyen du refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie est tombé de 6,8% en décembre 2000 à 6% en juin 2001. Par contre, le coût moyen négocié sur le marché interbancaire s'est stabilisé à 6,5%..

Les avoirs extérieurs nets, à travers l'augmentation des réserves de change, sont passés de 774,3 milliards DA, en décembre 2000, à 1102 milliards DA en juin 2001, contre 172,6 milliards DA, en décembre 1999.

Les réserves de change ont atteint à 15,2 milliards de dollars en juin 2001, contre 7,7 milliards de dollars à fin juin 2000.

L'évolution favorable des principaux indicateurs monétaires confirme le retour à la stabilité monétaire, ancrée sur une consolidation de la balance des paiements.

Le risque Algérie reste toutefois relativement élevé ; le recours au cash dans les transactions commerciales permet d'éviter le poids des assurances crédit mais pénalise la reconstitution des réserves de change qui auraient pu être autrement plus importantes qu'elles ne le sont.

LE SECTEUR REEL N'A PAS CONNU UNE EVOLUTION AUSSI FASTE

Le secteur productif, abstraction faite de l'agriculture, continue d'évoluer dans l'incertitude des restructurations et la contrainte des marchés. C'est particulièrement le cas du secteur public de **l'industrie** qui continue de se débattre dans les mêmes difficultés récurrentes. Nombre d'entreprises publiques industrielles ont vu leur découvert bancaire se reconstituer ou augmenté, l'action sur les causes n'ayant pas suscité les effets escomptés. L'émergence et la consolidation des activités privées sont encore mises en relief par la croissance positive qu'il a enregistrée, notamment dans les industries alimentaires et textiles.

La production du secteur public industriel a enregistré une baisse de 0,6% malgré une hausse importante du volume des importations destinées au fonctionnement (32%). Globalement, la production industrielle a crû de 1,3% grâce à la performance du secteur privé qui a enregistré une hausse de 6,8% de sa production.

Avec 47% de la production globale du secteur, la branche agro-alimentaire réalise une baisse de 11% de sa production alors que sa part dans le volume des importations connaît une augmentation de 41% avec un poids de 40% dans le volume global des importations.

Ramenées au montant du chiffre d'affaires global, les importations constituent un coût important pour le secteur industriel (22%). Il y a une forte dépendance de l'étranger qui s'accroît davantage au cours de ce semestre, eu égard aux rythmes d'évolution des importations pour chaque branche.

Au niveau des stocks de produits finis, le secteur industriel évolue dans un contexte démultipliant les difficultés d'écoulement.

Les mesures de redressement mises en œuvre ont été sans portée réelle sur le secteur public qui évolue toujours avec les mêmes méthodes d'organisation et de travail (sous utilisation des capacités de production, coût de la maintenance, découvert bancaire...). Le potentiel du secteur public industriel reste toutefois important par rapport à l'importance de son marché, à la qualité ses ressources humaines, au volume de ses actifs immobiliers et de ses équipements et sa maîtrise des process de fabrication.

Mais il est pour le moins paradoxal de constater qu'en dépit de mesures visant à insuffler une dynamique au secteur public (assainissement financier, autonomie de gestion, colloques et séminaires sur le marketing, le management, la gouvernance, la certification...) et des facilités accordées en matière de remboursement des dettes, ce secteur continue de se caractériser par une régression qui risque de devenir de plus en plus ruineuse pour l'économie nationale.

Dans le secteur des **hydrocarbures**, l'activité au cours de ce semestre s'est sensiblement ralentie pour enregistrer un indice de la production de $-1,3\%$, résultant essentiellement de la baisse de la production de gaz naturel de l'ordre de $3,9\%$.

Il en est de même de la production d'hydrocarbures primaires dont l'indice a chuté de $2,2\%$. Cette baisse est tirée par celle de SONATRACH ($-3,9\%$), alors que la production en Association a au contraire augmenté de 6% . La part de la production en association a atteint 16% de la production totale d'énergie primaire et de 26% de la production de pétrole brut. Par ailleurs, la progression des importations d'équipements pour le compte de la branche hydrocarbures et celle pour les autres secteurs biens d'équipements est à relativiser. Il s'agit de différencier entre les importations de biens.

L'agriculture algérienne n'a pas encore consolidé, au cours des dernières décennies, son poids dans l'économie nationale, au contraire, sa contribution au PIB est passée de $12,9\%$ en 1967 à $9,88\%$ en 1987 à $11,15\%$ en 1988 et à $10,45\%$ en 1999. D'autre part, une fragmentation du système agriculture en sous-systèmes faiblement connectés entre eux, conduit à des difficultés majeures d'imprimer à l'agriculture une évolution concernant toutes ses parties.

L'évolution du secteur de l'agriculture reste influencée pour la dynamique imprimée par le PNDA. L'engouement que le plan suscite auprès des producteurs et le volume et la diversité des opérations engagées sur le terrain rendent des résultats encourageants et inscrivent le secteur de l'agriculture dans une perspective de croissance soutenue à moyen terme. Le nombre de postulants et de bénéficiaires (122 000 adhérents) et l'importance des volumes financiers engagés et des intentions d'investissement (104 milliards

DA) et de la superficie concernée (3,7 millions d'hectares) constituent des repères intéressants tant en ce qui concerne l'impact du PNDA que les effets qu'il est susceptible d'engendrer au niveau de la restructuration du secteur. Le taux de croissance prévu se situe à 16,5% avec une forte progression de la production végétale (près de 40%) avec des niveaux de productivité pour certaines cultures remarquables.

Le PNDA, qui est présenté comme une réponse à la crise profonde qui affecte le monde rural devrait trouver dans des prolongements stratégiques appropriés, le substrat d'un processus de croissance de nature endogène et durable. Dans cet ordre d'idées, les questions de régulation des marchés, celles des capacités de stockage, de la chaîne du froid ou des industries de transformation situées en aval constituent des préoccupations d'actualité pour donner un prolongement aux efforts qui sont faits dans le domaine de la production. La perspective de l'adhésion à la zone de libre échange euro-méditerranéenne et à l'OMC devrait aussi prise en charge dans la perspective des créneaux de spécialisation à développer et des avantages comparatifs à consolider en axant sur la question des rendements à grande échelle.

Le tissu agro-alimentaire national, de dimension modeste, est principalement tourné vers l'extérieur. L'accroissement du taux d'intégration de la production locale par les industries agro-alimentaires doit demeurer un objectif essentiel ; sa réalisation sera obtenue par l'institution d'un véritable partenariat entre les producteurs agricoles et les opérateurs concernés. L'agriculture moderne est un domaine où les relations contractuelles sont de rigueur. Ce genre de relations constitue le garant le plus sérieux du résultat escompté. Si l'agriculture mieux contribuer à la croissance, il est impératif d'élargir ses horizons et de favoriser la création d'entreprises de services dans ce secteur.

Dans le domaine du **BTPH**, la production de logements tend globalement à stagner, accentuant la crise. La politique du logement social et les problèmes lourds de financement qui continuent de se poser devraient conduire à repenser ce mode d'intervention. La baisse des coûts et délais de réalisation est à relier directement avec l'atomisation des marchés. Les capacités de production installées restent modestes, elles ne dépasseraient pas les 65.000

logements par an, ce qui est bien en deçà des besoins. La question du logement est au cœur de nombre d'émeutes qui ont eu lieu au cours du premier semestre. Elle révèle les limites des dispositifs mis en place et les contraintes de gestion aggravées par le manque de transparence.

La transformation de la CNEP en banque constitue une atteinte aux droits des épargnants pour qui l'épargne logement constitue souvent le seul recours possible pour accéder à un logement décent.

Les aspects qui suscitent encore des questionnements sont aussi ceux liés à l'amélioration des capacités de production nationale, à l'implication des partenaires privés, à l'émergence et le développement du logement locatif eu égard au volume du parc logement inoccupé. Les projets de la promotion immobilière privée et publique ont tourné court.

En matière **d'activités commerciales**, les actions menées durant ces dernières années en matière de libéralisation du commerce et des prix ont favorisé l'émergence d'une multitude d'opérateurs économiques privés dans le domaine de l'importation. Cette situation s'est traduite par une amélioration de l'offre aux différents stades de la distribution. Mais le coût qui a été payé n'en a pas moins été onéreux.

L'atomisation du commerce extérieur par la multiplication du nombre des opérateurs, sans agir significativement sur les prix dans le cadre d'un régime concurrentiel organisé et non anarchique prive l'économie nationale d'un effet de substitution ou de délocalisation compatible avec les besoins en investissements et en réalisation de valeur ajoutée in situ.

Le CNES a déjà par le passé souligné le fait que pour une quantité importante de produits fabriqués localement, les prix locaux de production deviennent des étalons de mesure et des référentiels de marche. L'importation des produits similaires (à qualité souvent inférieure) permet de réaliser des surprofits qui ne sont que des rentes du fait de cet étalonnage des prix. De plus, les fluctuations des prix sur le marché international notamment à la baisse ne sont pas encore suffisamment répercutées sur les prix dès lors que les conditions d'adaptation au marché mondial restent insuffisantes. Les rigidités internes de marché influent sur les élasticités des prix à l'importation dans ce sens, le mouvement

de propagation de la baisse des prix devient visqueux avec une propension plus importante aussi bien à la hausse qu'à la baisse.

DES PROGRES ECONOMIQUES CONTRAINTS PAR LA PERSISTANCE DE PROBLEMES STRUCTURELS

Une volonté politique plus forte s'affiche pour accélérer les réformes comme en témoignent plusieurs initiatives législatives relatives aux télécommunications, aux capitaux marchands de l'Etat, à l'investissement, à l'électricité, aux hydrocarbures, au tarif douanier...

La mise en œuvre de ces réformes a été et reste, dans une certaine mesure, contrainte par les hésitations et revirements observés et, de façon générale, par une discontinuité et une inconstance préjudiciables à une conduite efficiente des politiques publiques, reflétant, en dernière analyse, une absence de stratégie dans la démarche dont le volet législatif n'est que, dans son incohérence, l'illustration.

La succession de formes et modalités de gestion des capitaux marchands confère un caractère instable et éphémère au mode d'organisation, sans cesse révisé, des entreprises publiques. Cette indécision altère toute lisibilité des objectifs réellement poursuivis, favorise la persistance des comportements attentistes, et stérilise en grande partie tout le potentiel d'initiatives, bridé par ce climat d'incertitude. Ces contraintes ne sont pas imputables aux seules résistances éventuelles des intérêts en jeu, mais découlent plus fondamentalement de l'absence d'une ingénierie d'ensemble des réformes.

Les mises à niveau de nos entreprises doivent obéir à une approche rigoureuse pour nous éviter de perdre ce qui reste de potentiel productif et de ne pas sacrifier à une approche aussi stérile que globalisante, en recherchant des solutions au cas par cas.

Par ailleurs et en dépit de la nature précise des missions dévolues au secteur de l'Industrie et de la Restructuration depuis une dizaine d'années, le secteur industriel continue de se caractériser par des contraintes d'ordre technique, financier et humain qui grèvent sérieusement son redéploiement.

Bien que la restructuration revient comme un leitmotiv d'une année à une autre, laissant planer un doute sur la sincérité, les actions et mesures proposées

n'ont jamais permis à ce secteur d'enregistrer une évolution stable pour l'ensemble des branches, en référence au niveau des performances atteint.

Cette restructuration inscrite dans le cadre des réformes entamées depuis 1988, avait pour ambition de doter le secteur d'une autonomie de gestion, d'un recours à la comptabilité analytique, d'une gestion plus rigoureuse et plus efficace. Elle semble malheureusement n'être qu'un vœu pieux.

Le CNES n'a eu de cesse, au cours de ses différents rapports à faire état de la déliquescence de l'appareil productif (obsolescence technique, absence de gestion rationnelle, absence d'un véritable plan de redressement) et de l'impérieuse nécessité d'adopter une stratégie en mesure de répondre aux besoins multiples de l'économie nationale.

On n'a pas encore dressé la matrice des activités à consolider compte tenu des avantages comparatifs offerts ou des autres avantages stratégiques à promouvoir. La persistance de distorsions fortes entre l'économie nationale et l'extérieur réduit la contribution de ce dernier et gêne la visibilité sur le long terme des opérations de partenariat. On peut citer, dans cet ordre d'idées, les problèmes posés par la qualité et la certification qui constituent le support essentiel de toute exportation. Par ailleurs, les importations n'étant soumises à aucune norme de qualité ni pratiquement à aucun contingentement déstabilisent complètement la production nationale et suscitent des fermetures programmées. La modernisation et la mise à niveau de l'économie sont remises en question de façon brutale. En fait, c'est tout le problème du maillage du contrôle économique qui est posé.

Outre la question de la privatisation, la restructuration du secteur de l'industrie attend d'être livrée au débat social et à l'évaluation objective des capacités de croissance. Les approches faites du secteur de l'industrie, sans prolongement stratégique en dehors du cadre de la privatisation, risquent de réduire à néant les efforts faits par le passé pour le sauvetage des entreprises et qui ont coûté à la collectivité des ressources importantes et de réduire nos chances de négocier de meilleures conditions d'adhésion à l'OMC ou à la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Les mises à niveau des entreprises du secteur public parmi celles qui ne connaissent pas de difficultés financières n'ont pas été encore engagées en

dépité de la perspective relativement proche du démantèlement tarifaire. L'accompagnement bancaire de la mise à niveau n'est pas garanti. La réticence des banques constitue un obstacle supplémentaire à cette opération.

La réforme du secteur bancaire inscrite à l'ordre du jour depuis de nombreuses années déjà n'est évoquée que comme objectif alors que ce secteur a à jouer un rôle fondamental dans l'accompagnement des réformes économiques et l'attraction des investissements étrangers.

En ce qui concerne **la relance de l'investissement**, l'espoir suscité par le plan de soutien à la relance permet d'envisager un redémarrage rapide de notre économie par une réanimation de la demande, contrainte par les années d'ajustement structurel et le réagencement des parités monétaires. L'intérêt d'un tel plan de relance est de ressusciter une relance de l'offre nationale sans avoir à amplifier la demande d'importation. Il reste important de réfléchir dès à présent au relais de l'investissement privé pour entretenir la croissance.

L'investissement privé reste encore dans l'expectative ; les détenteurs de capitaux ne parviennent pas encore à s'engager franchement. Il est de notoriété publique que dans le cadre des politiques et des dispositifs d'attraction des IDE, le capital étranger a toujours la préférence de s'associer avec le capital national pour prévenir et réduire les risques, souvent à travers la mise en place de joint-venture.

Le cadre de l'investissement reste toujours marqué par des contraintes fortes, décourageantes ayant trait principalement à :

- La frilosité de l'accompagnement bancaire,
- l'indigence des réseaux et des instruments de financement,
- le peu d'attractivité de zones industrielles insuffisamment aménagées,
- la lourdeur asphyxiante des procédures administratives,
- l'instabilité des systèmes fiscaux et la trop forte pression fiscale qui s'exerce sur les activités productives légales.

DES CONTRAINTES SOCIALES QUI NOURRISSENT L'EXCLUSION

Nombre de questions posées dans le domaine social sont récurrentes et traduisent les difficultés de sortie de crise dont la dimension touche à la fois les capacités sociales de reproduction par rapport aux mutations systémiques

qu'elle implique et la reconfiguration du système productif national par rapport aux contraintes et défis auxquels il doit faire face.

Le CNES a eu déjà à relever que la régulation sociale par les politiques publiques tend à se réduire à une forme d'assistance sociale. La réponse des pouvoirs publics aux impératifs de la régulation sociale a été de fournir des solutions compensatoires. La limite de telles solutions est de ne pas pouvoir régler les problèmes posés tant qu'elles ne s'attaquent aux effets et non aux causes à supposer acquise l'efficacité de telles mesures. Dans ce sens, il est important de se demander quel rendement social et quel intérêt économique en termes de création de valeur et de contribution sociale effective les dispositifs mis en place ont bien pu avoir.

La conjoncture sociale du premier semestre 2001 reste fortement imprégnée des problèmes structurels liés particulièrement aux besoins en matière d'emploi et de logement qui ont valu l'éclatement de nombreux foyers de contestation. La rareté de logements conjuguée à la défiance de la population vis à vis de leur accessibilité, ont souvent contribué à exacerber les tensions sociales.

Le niveau du chômage, selon les données disponibles tend à se stabiliser autour de 28%. Cette stabilité n'atténue cependant en rien son acuité, puisque bien loin d'un taux de chômage acceptable.

Au delà du volume, c'est sa structure qui reste toujours préoccupante. Avec un taux de chômage de 66,9%, la tranche d'âge 15-19 est la plus touchée, suivie de la tranche 20- 24 avec 47,7%, et enfin la tranche 25-29 avec 36,81%. Ainsi la population de moins de 30 ans, qui représente 47% de la population active, enregistre des taux de chômage nettement supérieurs à ceux du reste de la population et représente à elle seule près de 78% des chômeurs. La situation des jeunes en matière d'emploi s'est nettement détériorée depuis 1987. Le taux de chômage était de 63,92% pour les moins de 19ans, et de 31,76% pour la tranche 20-24ans. D'autre part, c'est en zone urbaine que le chômage reste le plus élevé, et avec les mêmes caractéristiques plus marquées .

Cette absence d'amélioration de la structure démographique du chômage est bien plus alarmante que son volume, elle appelle des actions ciblées particulièrement en direction des jeunes de moins de 20 ans qui cumulent souvent l'absence de qualification et la jeunesse.

La structure régionale du chômage est une autre préoccupation dont les pouvoirs publics ont pris conscience à travers notamment l'institution du fonds spécial de développement des régions du sud dès 1998.

En matière d'attribution des logements sociaux locatifs, les taux d'attribution sont en dessous de 30 % et ce, malgré la possibilité réglementaire prévue pour les attributions par les commissions de Daira afin de pallier la carence des commissions communales.

Pour l'année 2000, 22 207 logements ont été attribués et 64.000 logements étaient en instance ce qui représente un taux d'attribution de 26 % ; au semestre 2001, 22 488 logements sont attribués et 75 271 sont en instance, soit un taux d'attribution de 23%. Le manque à gagner lié uniquement au loyer et au cautionnement s'élève à 3 Milliards de DA

Par ailleurs, il y a lieu de souligner la perspective d'une hausse plus importante des prix à la consommation devra probablement se faire plus ressentir au cours du second semestre. Les raisons tiennent aux effets de la hausse des salaires consentis et aux effets des dépenses d'équipement en relation avec le programme de soutien à la relance.

DES PREOCCUPATIONS INTERNATIONALES PLUS PRESENTES DANS LES SYSTEMES DECISIONNELS EN PLACE

La nécessité de la définition de stratégies et de politiques économiques claires et cohérentes apparaît au regard des enjeux de la période actuelle par rapport à l'évolution rapide de l'environnement économique et technologique international et aux exigences de faire face à une concurrence internationale de plus en plus prégnante et de plus en plus agressive.

Toute approche fondée sur la mondialisation devrait prévaloir et s'imposer comme contrainte déterminante à l'égard des orientations à imprimer aux choix en matière de politique économique et de mise à niveau des entreprises. Comme il a déjà été noté, les capacités de l'économie nationale en matière de pouvoir d'attraction souffrent de nombreuses insuffisances qui traduisent autant de retards pris dans des secteurs névralgiques comme les télécommunications, le secteur bancaire, le marché des capitaux ou le secteur des transports,...

Le prix à payer peut paraître extrêmement onéreux par rapport à la situation globale de notre économie et des niveaux de compétitivité qui sont ceux de nos entreprises

L'autre question toujours d'actualité a trait à la persistance de distorsions fortes entre l'économie nationale et l'extérieur qui réduit la contribution de ce dernier et gêne la visibilité sur le long terme des opérations de partenariat. On peut citer, dans cet ordre d'idées, les problèmes posés par la qualité et la certification qui constituent le support essentiel de toute exportation. Par ailleurs, les importations n'étant soumises à aucune norme de qualité ni pratiquement à aucun contingentement déstabilisent complètement la production nationale et suscitent des fermetures programmées. La modernisation et la mise à niveau de l'économie sont remises en question de façon brutale. En fait, c'est tout le problème du maillage du contrôle économique qui est posé.

Parmi les mesures de promotion et de sauvegarde prises, la mise en place d'une nouvelle tarification douanière vise la mise en cohérence des droits de douanes par rapport à l'objectif d'adhésion à l'OMC et la ZLE avec l'Union Européenne. Le nouveau tarif réduit les taux de quatre (04) à trois (03), réduit le taux maximal à 30% tout en introduisant de nombreuses simplifications en plus de la relative neutralité qui le caractérise. Le nouveau tarif douanier constitue la dernière ligne droite avant le démantèlement tarifaire et douanier qui consacre l'adhésion pleine et entière de l'Algérie au commerce international. D'autre part, l'institution de la DAP vient en remplacement d'un instrument décrié qui est celui de la valeur administrée. Enfin, l'abrogation de la Taxe Spécifique Additionnelle complète les réformes profondes introduites dans le domaine du commerce extérieur.

Face à ces modifications, d'une portée sensible, trois niveaux de réflexion s'imposent :

- La compensation du manque à gagner au plan des droits et taxes sur importations,
- l'avenir des activités productives par rapport à une protection moindre en l'absence d'une autre protection que tarifaire.
- le devenir de l'emploi.

Si ces questions demeurent essentielles pour l'économie nationale, il n'en demeure pas moins que la réforme du tarif douanier introduit plus de visibilité pour nos partenaires pour que les manipulations fréquentes du tarif constitueraient un signe d'instabilité. De plus, le nouveau tarif permet une plus grande prévisibilité en matière de ressources.

Il demeure également important d'entreprendre des simulations pour anticiper sur l'évolution des importations par rapport au coût du marché national dans différents segments de produits, de situer les branches les plus menacées par rapport à cette nouvelle ouverture, de réfléchir à la mise en place urgente de règles de protection autres que tarifaires en réactivant et en développant les normes et les systèmes de contrôle.

1 . EVOLUTION DES CONTRAINTES EXTERIEURES

La conjoncture économique mondiale accuse depuis quelques temps déjà des signes d'essoufflement dus à un ralentissement de la croissance aux Etats-Unis après plus d'une dizaine d'années de croissance sans discontinuer et des performances inégales. L'actualité récente ne fait que tendre à précipiter la récession qui était déjà acquise à la fin du semestre, en compliquant davantage les perspectives d'un rapide retour de croissance.

Le ralentissement de l'économie mondiale a conduit à la révision à la baisse de l'ensemble des projections qui ont été faites en début d'année.

Les prévisions de croissance de la zones Euro sont passées de 2,4% à 2% alors qu'une croissance de 4% a été enregistrée à fin 2000 selon les données des organisations internationales.

L'économie américaine après avoir connu les fastes d'une croissance vertueuse, qui combine une inflation faible et un taux de chômage réduit, subit les effets du cycle économique avec tous ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie mondiale.

Le risque d'essoufflement de la croissance de l'économie américaine est apparu comme une donnée probable au cours de l'année 2000. Cette hypothèse se nourrissait des limites des capacités internes de croissance obérées par l'endettement des ménages, le ralentissement de l'activité économique, le renchérissement des cours du pétrole, l'appréciation des cours du dollar et

surtout le peu de ré pondant de l'économie japonaise. Ces données préfiguraient un retournement du cycle conjoncturel.

La croissance américaine devait passer de 5% à 1,5 pour 2001 en dépit des initiatives de la Réserve Fédérale en faveur d'une réduction des taux d'intérêt pour encourager les marchés financiers. Une forte hausse du chômage due au ralentissement de l'activité économique aux Etats-Unis présente de multiples incidences notamment sur la consommation et la demande des ménages.

La hausse des prix des produits pétroliers et la décroissance de l'économie américaine ont conduit à une légère reprise de l'inflation qui s'est propagée en Europe. Les marchés boursiers ont supporté la conséquence des situations récessives en notant l'émigration des capitaux vers les marchés obligataires.

L'économie japonaise est toujours victime d'une récession qui perdure et les tentatives de relance qui ont été entreprises (baisse du taux d'intérêt et de l'impôt sur les revenus sur les bénéfices des sociétés, assouplissement de la politique monétaire, émission d'obligations pour soutenir le système financier,...) se sont montrées sans effet positif tant les ménages restent prudents quant à la relance de la consommation

L'économie japonaise ne s'est pas encore extirpée du marasme économique qui a tendance à devenir chronique en dépit des appels de l'économie mondiale. Elle continue de subir indirectement les contrecoups de la crise du Sud-Est asiatique.

Le potentiel de croissance des économies développées, la baisse des taux d'intérêt décidée par la Réserve Fédérale américaine et la Banque Centrale Européenne et la baisse des cours du brut auraient pu constituer les ingrédients d'une relance qui pourrait intervenir en 2002. Néanmoins, les événements du 11 septembre ont accéléré la récession économique qui prend une dimension mondiale.

Si pour les pays en développement, leur niveau de croissance est supérieur à celui enregistrés par les pays développés, ils restent tributaires de la dynamique imprimée par les effets de propagation de la crise dès lors que l'activité des trois pôles mondiaux de croissance tend à décliner.

Dans cette perspective, les cours des matières premières autres que les hydrocarbures commencent à ressentir durement les effets d'une conjoncture

dépressive et les objectifs de rattrapage, en termes de croissance, pour le second semestre sont compromis.

Le taux de croissance de l'ensemble des pays en développement, évalué à 6% en 2000, devrait décliner à 4% en 2001. Le même scénario à la baisse affecte les économies en transition dont le niveau de croissance devrait se réduire de 6% à 3%.

Pour les pays africains, le taux de croissance prévu pour 2001 (2%) reste très faible et ne compense même pas le croît démographique.

La détermination des pays africains à défendre la cause de leur développement et tenter de réduire le poids de leur dette a été caractérisée par une série de démarches entreprises en commun, devant les institutions multilatérales (FMI et BM) dans le cadre d'une réunion conjointe à Bamako en 2000 et devant les pays du G8 à Osaka et à Gênes.

La dernière réunion en octobre 2001 à Bruxelles entre des représentants des pays africains et l'Union Européenne constitue le prolongement du sommet euro-africain du Caire avec pour objectif la reformulation de la coopération euro-africaine.

Le projet de « Plan pour le Renouveau de l'Afrique » présenté par l'Algérie, le Nigéria et l'Afrique du Sud offre une opportunité historique pour les pays avancés du monde de s'engager dans un partenariat authentique avec l'Afrique.

Il met à jour l'ensemble des dossiers lourds qui obérant fortement le devenir du continent tel que la pauvreté, la dette, le sida, etc. ... et de proposer la convergence vers une plate-forme consensuelle pour la prise en charge de ces problèmes, dans le cadre du dialogue avec nos partenaires des autres pays du monde, particulièrement les pays développés.

Le marché pétrolier a connu un raffermissement des cours au 1^{er} semestre 2001 en raison d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

La demande a été consolidée grâce à une baisse du niveau des stocks aux USA appuyée par la crainte d'une pénurie d'essence avec une raison hivernale prolongée. L'offre a été également réadaptée au niveau général de la demande à partir de la réduction de la production OPEP d'un million de baril par jour depuis le début du mois d'avril. Le niveau moyen des prix à 27,1 dollars par baril représente un accroissement de 1,7 dollar par rapport à la même période

de référence et les recettes en hydrocarbures ont augmenté de 3% se situant à 10,5 milliards de dollars.

La relative stabilisation du marché pétrolier tient à la discipline des producteurs par rapport aux quotas de production affectés. La flambée des prix observée au second semestre 2001 a créé des tensions sur l'offre qui a stabilisé les cours à un niveau requis par les pays producteurs. L'offre a par ailleurs été relevée de quatre fois en l'espace d'un an.

Le système de régulation mis en place au sein du collectif des pays de l'OPEP (qui consiste en un système permanent d'adaptation de l'offre à la demande), devrait permettre, sauf accident majeur, de stabiliser la fourchette de variation des prix en dépit de l'annonce d'un ralentissement de l'économie américaine.

En Algérie, la conjoncture pétrolière est caractérisée par l'extension, en partenariat des périmètres d'exploration. Quatre découvertes d'hydrocarbures totalisant un volume de réserve de 13,5 millions de m³ d'huile, 3,7 millions de m³ de gaz naturel et 13,2 millions de m³ de condensat ont été mises à jour au cours de ce semestre.

Ces découvertes l'ont été par SONATRACH seule (2) ou en association avec d'autres partenaires (AGIP et Burlington).

Les actions entreprises par le secteur des Hydrocarbures s'inscrivent dans le cadre des réformes entamées depuis la fin des années 80 et visent une meilleure valorisation de nos ressources.

Le cadre législatif et institutionnel dans lequel certaines activités liées aux hydrocarbures font l'objet d'une ouverture en direction de l'investissement privé national et étranger. Ces activités sont la recherche, l'exploitation, le stockage et la distribution des produits pétroliers.

Le projet de loi, élaboré au cours de ce semestre, confirme le contenu des lois précédentes, en clarifiant davantage l'ouverture de l'ensemble des segments d'activité et étendant la libéralisation aux branches Electricité et Mines.

Concernant les exportations « hors hydrocarbures », elles restent en deçà des prévisions avec une part de 2,73 % du total exporté. Elles ont régressé de 12,72 % par rapport au semestre précédent, passant de 338 à 295 millions de \$. Il est à relever, comme toujours, la persistance du recours excessif au financement sur « cash ».

La préparation de l'Algérie à l'adhésion à la zone de libre échange euro-méditerranéenne et à l'OMC se présente avec le double handicap de capacités d'exportations hors hydrocarbures insuffisantes et de systèmes de normes et qualité désuets, incompatibles avec les règles de l'économie internationale, dans un contexte concurrentiel exacerbé.

2 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE INDUSTRIELLE

Le secteur industriel a enregistré, durant le premier semestre, de faibles performances du secteur public – 0,6% qui poursuit sa descente aux enfers. La croissance du secteur privé de 6,8% tranche avec celle du secteur public.

Les réserves formulées à l'égard de la mesure de la croissance des activités économiques, de façon générale et des activités industrielles,, de façon particulière, gardent toute leur actualité. Le maintien des pondérations de l'indice de la production du secteur public ne tient pas compte des modifications souvent importantes des structures de produits et de leur poids relatif sur les réalisations du secteur.

D'une manière générale, l'environnement de l'entreprise algérienne n'a pas évolué par rapport au constat établi à fin 2001, en ce qui concerne essentiellement les contraintes du financement bancaire de l'activité, l'assainissement des créances sur l'état et les dettes fiscales et parafiscales des entreprises. A cette quantité de facteurs aussi prépondérants les uns que les autres s'ajoutent les contraintes internes qui s'incarnent dans la rigidité dans l'organisation et le fonctionnement des entreprises publiques.

L'intervention des holdings comme cadre de gestion des capitaux marchands des l'Etat a montré ses limites et n'a pas fait avancer de façon significative la cause de l'entreprise comme concept, comme entité et comme organisation, les holdings, à leur décharge, travaillant dans un environnement contraint et des actifs lourdement obérés

2.1- Evolution de la production :

Durant ce premier semestre, la production physique consolidée des entreprises publiques à chuté de 0,6% par rapport au premier semestre 2000.

L'évolution de l'indice de production à fin juin 2001 par rapport à fin juin 2000 diffère d'une branche à une autre :

Quatre branches affichent une croissance positive à fin juin 2001, il s'agit :

- **de la branche sidérurgie métallurgie** (+11,3%) contre +5,1% à fin 2000, qui confirme la reprise de la croissance même si les réalisations demeurent encore en deçà des capacités.

Les entreprises qui ont participé à cette croissance sont : SIDER (+14%), ANABIB (+44%), alors que ENB et TPL ont vu leur production régresser respectivement de -12% et -7%.

Il est à noter que durant le semestre les négociations avec un partenaire d'envergure internationale ont abouti à un accord pour la constitution d'une société entre SIDER et ISPAT, ce qui devrait assurer à l'activité sidérurgique la poursuite, voir même la nette amélioration de sa croissance.

Au plan financier, la branche accuse un découvert de 14,5 milliards de DA contre 11 milliards à fin 2000.

- **De la branche mécanique – métallique** (-+31,2%) contre -1,1% à fin 2000, ce qui constitue une performance très importante même si le taux d'utilisation des capacités demeure relativement faible.

Il y a lieu de relever que toutes les entreprises ont connu une croissance positive à savoir l'ENTMP (+131%), GERMAN (+17%) et CMT (+15%) du fait essentiellement de la reprise de la demande due en grande partie à la conclusion de marchés à l'exportation.

Au plan financier, le découvert de la branche a atteint un seuil critique avec un montant de 39 milliards de DA contre 32 à fin 2000 ; une telle situation risque de compromettre l'avenir des entreprises si aucune mesure n'est prise à court terme.

- **De la branche électrique – électronique** qui réalise un taux de croissance de +11,4% contre +3,4% à fin 2000. La plupart des entreprises ont connu un taux de croissance appréciable à l'exception de l'ENIEM (60%), ENTC (79%) et ENPEC (3%).

Au plan de la trésorerie, le découvert s'est stabilisé autour de 10 milliards de DA.

- **De la branche chimie – pharmacie – engrais** avec un taux de +5,2% contre +6,4% à fin 2000. Ce recul est dû aux entreprises ENAD (-37%), ENGI (-2%).

Au plan de la trésorerie, la branche enregistre un excédent de 5,88 milliards de DA contre 5 milliards de DA à fin 2000.

Les autres branches ont enregistré une régression qui se situe :

- **pour la branche matériaux de construction** à -0,6% contre +5,1% à fin 2000, due essentiellement au recul la production de ciment qui est passée de 4,03 millions de tonnes à fin juin 2000 à 3,964 à fin juin 2001.

Au plan de la trésorerie, la branche affiche un excédent de 9 milliards de DA contre 8 milliards de DA pour le semestre précédent.

- **Pour la branche agro-alimentaire** à -11% contre -9,4% à fin 2000 en raison du recul du niveau des ventes de certains produits et du renchérissement des coûts des intrants d'une part et de l'effet de la mise sur le marché de produits du secteur privé provenant de l'importation et de la production locale.

Ainsi toutes les ERIAD ont connu une baisse importante de leur production : Alger (-15%), Sétif (-39%), Constantine (-30%), Sidi-Bel-Abbès (-26%), Tiaret (-20%).

La problématique de la filière lait évoquée dans les précédents rapports se maintient pour ce semestre ce qui se traduit par la baisse de production enregistrée par GIPLAIT (-7%).

Au plan de la trésorerie, la branche a dégagé un excédent de 25,48 milliards de DA.

- **Pour la branche textiles et cuirs** à -26,6% contre (-13,5%) à fin 2000, ce qui dénote encore une fois la dégradation avancée et interpelle les pouvoirs publics sur la nécessité d'un traitement radical dont la privatisation devrait constituer l'axe privilégié.

De plus le découvert de la branche a atteint 14,6 milliards de DA contre 12 à fin 2000.

- **Pour la branche bois et papier** à -9,9% contre -0,6% à fin 2000. La mévente des produits semble constituer la cause principale de cette régression en plus de l'état de vétusté des équipements.

Au plan de la trésorerie, le découvert a atteint 1,422 milliard de DA contre 1 milliard de Da à fin 2000.

Les indicateurs de gestion

La valeur brute de la production réalisée durant le semestre a été de 200 milliards de DA contre 186 milliards de DA à fin juin 2000 soit un accroissement de +8%.

Le chiffre d'affaires global a connu un accroissement de +2% en passant de 203 milliards de DA à fin juin 2000 à 206 milliards de DA à fin juin 2001. La branche agro-alimentaire demeure prédominante avec une part de 44% tandis que les branches dites lourdes à savoir ; sidérurgie/métallurgie, mécanique / métallique électrique/électronique, matériaux de construction, constituent ensemble une part de 37% contre 34% à fin juin 2000. Le niveau des stocks de produits finis a diminué de 1,4 milliards de DA et représente un mois du chiffre d'affaires.

La valeur ajoutée à fin juin 2001 enregistre une baisse de 4% qui concerne l'ensemble des branches à l'exception de la sidérurgie/métallurgie (+39%) et mécanique/métallique (+18%), ainsi la valeur ajoutée générée est de 76,5 milliards de DA, soit 37% du chiffre d'affaires et 38% de la valeur de la production.

Le découvert bancaire consolidé à fin juin 2001 a atteint 44 milliards de DA contre 38 à fin 2000 et 44,5 à fin mars 2001.

Les effectifs en poste à fin juin 2001 ont totalisé 193.365 agents contre 194.918 à fin juin 2000, soit une baisse de 0,8%.

Les dépenses d'investissements ont augmenté de 46% alors qu'à fin 2000, il a été enregistré une baisse de -33% par rapport à 1999.

Le niveau des exportations a globalement augmenté de 23% en passant de 6,33 milliards de DA à 7,79 milliards de DA.

La restructuration des entreprises publiques s'est poursuivie à travers la filialisation et la cession des actifs dormants.

Conclusion :

Comme indiqué dans le précédent rapport, la relance de la croissance et sa durabilité ne peuvent être assurées que dans la mesure où les pouvoirs publics mettent en œuvre un plan de relance globale de l'économie et que l'entreprise algérienne en soit en partie bénéficiaire.

Le plan d'appui à la relance ne semble pas constituer une réponse suffisante à l'attente des entreprises publiques et privées, en l'absence d'une vision claire des grands axes stratégiques susceptibles d'impulser une croissance durable des activités industrielles.

Le partenariat et la privatisation menées dans un cadre dynamique et de responsabilité bien établie constitue également une part non négligeable de la solution à la stagnation, voire la régression des entreprises publiques avec, en soubassement, l'émergence d'un véritable secteur privé productif.

3 . EVOLUTION DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

Le raffermissement du prix du baril constaté tout au long de l'année 2000 s'est poursuivi durant le premier semestre 2001 avec un gain de 1,7 U\$ par baril entre janvier et juin par rapport à la période de référence. Cette tendance haussière a été le fait particulier des facteurs de régulation interne et la discipline observées par le consortium des pays de l'OPEP.

Durant ce semestre et pour ce qui est des activités de l'énergie, le secteur a poursuivi les actions entamées depuis la promulgation de la loi sur les hydrocarbures en matière d'élargissement des contrats d'association avec des partenaires étrangers qu'il s'agisse d'exploration ou d'exploitation.

Le même effort législatif a caractérisé la volonté de faire aboutir les réformes entreprises dans le secteur avec l'introduction de trois projets de loi pour encadrer les trois branches que sont les hydrocarbures, l'électricité et les mines.

En données semestrielles, la production du secteur a enregistré une baisse de 1% sur la période, tandis que la valeur ajoutée a connu une augmentation de 13,9%. La participation de la branche hydrocarbures à la formation de ces résultats demeure largement dominante et représente 95% du chiffre d'affaires de tout le secteur.

La production d'hydrocarbures a atteint 75 M tep ce qui traduit une régression de 2,2% et la part des associés a été de 16%.

Le marché national n'a absorbé que 19% de la production totale d'hydrocarbures. La production minière a vu son indice s'accroître de 21% ce qui confirme la tendance de redressement amorcée en 2000. Quant à la production d'électricité, elle a augmenté de 2,5% et en même temps la consommation a connu une hausse de 3,2%.

La branche pétrochimie qui à fin 2000 semblait avoir renoué avec la croissance, enregistre durant ce semestre une baisse assez importante (-20%).

Pour ce qui est de l'exportation des hydrocarbures, le volume a baissé de 3,2% avec un niveau de 62 M tep contre 124 M tep pour toute l'année 2000.

3.1- Activités des branches :

3.1.1- Branche hydrocarbures :

L'augmentation du nombre de découvertes de gisements, a permis d'accroître les réserves de 13,5 millions de m3 d'huile, de 3,7 milliards de m3 de gaz naturel et de 13,2 millions de m3 de condensât.

Pour ce qui est de la production, le secteur a enregistré une baisse de 2,2% avec 75 M tep contre 152 M tep pour toute l'année 2000. Cette baisse a été tirée par le gaz naturel (-3,9% pour la production commerciale), le pétrole brut et le condensât pour -1,8% avec -3,6% par Sonatrach tandis que la part des associés a augmenté de 6%.

3.1.2- Branche transformation :

Pour la transformation du gaz, la légère augmentation de 1,1% est due à la croissance de la production du GPL (+5,6%), alors que celle du GNL a régressé de 0,5%.

L'activité raffinage a enregistré une régression de 2,2%, alors qu'elle s'était accrue de 4,7% en 2000. Cette situation est due au recul des carburants (-1,7%) dont la part relative est dominante (90%).

La production d'électricité a atteint 12,8 TWH, soit une progression de 2,5% et se répartit comme suit :

* Thermique Valeur : 61%

* Hydraulique et diesel : 2%

La capacité de production installée est de 5916 MW.

Pour la pétrochimie, l'importante baisse de la production (-20%) remet en cause la tendance à la croissance enregistrée en 2000 et concerne cinq (05) produits sur huit (08) à savoir : l'éthylène (-18,7%), le PEBD (-22,1%), les PVC (-29,8%) et la soude (-15,5%). Un tel constat renseigne sur l'état avancé de dégradation des installations de production du complexe CPK et interpelle le secteur sur la nécessité d'y remédier compte tenu de la nature et de l'importance des besoins exprimés par différentes activités dans le pays.

3.1.3- Branche mines et carrières :

Cette branche semble avoir renoué avec la croissance puisque les réalisations à fin juin 2001 traduisent une augmentation de production dont l'indice a été évalué à +21%.

3.2- Distribution d'énergie :

3.2.1- La Consommation énergétique nationale :

Par rapport au premier semestre 2000, elle a augmenté de 1,2% pour atteindre 14,4 M tep contre 27,5 M tep pour 2000. Cette consommation se répartit comme suit :

- * Electricité : 25%
- * Produits Pétroliers : 30%
- * Gaz Naturel : 45%

3.2.2- Distribution des produits pétroliers :

Le programme de développement des capacités et moyens de distribution s'est poursuivi. Une nouvelle organisation a été mise en place par la création de zones GPL et CLP pour une meilleure disponibilité des produits.

Il est à signaler que malgré les efforts entrepris par NAFTAL et l'accroissement des moyens de distribution du secteur privé qui gère 956 stations et emploie 4197 agents, l'offre demeure insuffisante.

La consommation qui se situe à 4,5 M tep s'est accrue de 3,5% avec +5,2% pour le Gaz-Oril, +3,4% pour le GPL/C et +16,7% pour les bitumes. Cette

augmentation de la consommation est due à la nette reprise des travaux d'infrastructures.

L'introduction de l'essence sans plomb a connu une augmentation des ventes de +45%. Quant au GNL/C l'opération pilote lancée par SONELGAS s'est poursuivie à travers la mise en service d'une station. La consommation du GPL/C a, elle aussi, connu une augmentation de +18%.

3.2.3- Distribution d'électricité :

Avec une consommation de 10,7 TWH, la hausse a atteint 3,2% et concerne tous les niveaux de tension et particulièrement la basse tension (+9,3%). Le rythme des raccordements s'est aussi amélioré de +11,6% pour 80957 abonnés, ce qui donne au total, 4.661.942 abonnés.

Le rythme de l'électrification s'est intensifié pour atteindre 1414 kms contre 2653 kms en 2000 et alimenter ainsi 16790 nouveaux foyers.

L'électrification agricole a été concernée par le démarrage des travaux de la ligne haute tension, Hassi-Messaoud – Gassi Touil d'une longueur de 120 km. Il est à signaler de nouveau que le faible niveau d'investissements ne permet pas un appel conséquent aux puissances installées dans la perspective de développement des surfaces cultivées.

3.2.4- Distribution de gaz naturel :

La consommation nationale de gaz naturel s'est stabilisée à 10,5 milliards de m³, soit 25% de la production commerciale. La consommation finale a baissé de 0,7% en raison de la diminution de la consommation, basse pression alors que celle des haute et moyenne pression a augmenté respectivement de +1,7% et 5,4%.

Les branchements nouveaux ont augmenté de 23,9% ce qui porte le nombre de foyers alimentés à fin juin 2001 à 1.451.890.

Pour ce qui est de la distribution publique du gaz, les réalisations cumulées concernent 73 localités sur les 134 prévues.

3.3- Les exportations :

L'amélioration du niveau du prix du baril de 1,7 \$ entre janvier et juin a eu pour conséquence l'augmentation des recettes de 3,0% alors que la quantité exportée a baissé de 3,2%.

Quant à la part des associés, elle a représenté 4,8% en volume et 4,9% en valeur. En ce qui concerne l'exportation hors hydrocarbure du secteur, la croissance a été de +7,5% grâce au GNL (+22%) et a atteint 77,5 millions de dollars contre 94,3 en 2000 et 141,6 en 1999.

Conclusion :

Les observations déjà faites dans le précédent rapport demeurent d'actualité en ce qui concerne :

- le faible niveau d'utilisation des biens et des services locaux pour la réalisation des programmes d'investissement, ce qui traduit un faible impact des activités d'hydrocarbures sur la production nationale,
- la nécessité d'une prise en charge effective du développement de la pétrochimie dont la situation actuelle suscite de nombreuses inquiétudes en ce qui concerne ses capacités de satisfaction d'une demande qui ne fera qu'augmenter avec les besoins attendus de l'expansion de la production et de la transformation.

L'ouverture du secteur des mines et carrières aux activités privées a permis une sensible amélioration de la production. Le réaménagement de la loi minière et l'intensification du partenariat au vu de l'importance des gisements miniers que recèle le sous-sol algérien ainsi que le faible rendement actuel d'extraction et de traitement des minerais sont autant de facteurs qui permettent d'augurer des évolutions favorables à moyen terme pour ce secteur.

4 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Les différents rapports et études du CNES ont régulièrement souligné que les politiques agricoles publiques mises en œuvre n'ont pas permis d'agir sur les contraintes structurelles qui affectent le secteur.

La fragilité structurelle de l'agriculture apparaît dans différents diagnostics tel que :

- la faiblesse des rendements,
- l'inadaptation des productions au sol et au climat en particulier pour la céréaliculture, domaine où l'Algérie s'est épuisée pendant des années à vouloir l'autosuffisance impossible.
- Les insuffisances notées dans la protection et la valorisation des ressources (chaînes du froid, transports, stockage et distribution...),
- Les déficits enregistrés dans les domaines de la mécanisation et l'utilisation des fertilisants.

Ceci a valu un recul de la part de l'agriculture dans la PIB sans noter, à partir des statistiques disponibles, une contribution significative de l'agriculture dans la réduction du chômage et la pauvreté. La faible articulation agriculture-industrie réduit la diffusion du progrès technique avec des effets sur le plan de la productivité ressentis au niveau des prix.

L'instabilité et la fragilité des productions agricoles n'a pas permis l'émergence d'exploitations rentables capables de financer leurs investissements, leur développement et leur modernisation.

Cela, a entraîné une désaffection pour l'activité agricole, l'appauvrissement du monde rural, l'absence totale de l'investissement et la crise profonde de l'agriculture.

Le PNDA est présenté comme une réponse à la crise profonde qui affecte le monde rural. Dans un premier temps, il a permis aux exploitants de renouer avec engouement avec l'investissement agricole.

L'analyse du PNDA met en évidence des insuffisances ayant trait notamment aux faibles ancrages du plan agricole avec la réalité du terrain dus à l'absence de données précises socio-économiques et de vision prospective à long terme de notre agriculture.

4.1- Mise en œuvre du PNDA

122.092 exploitants agricoles ont adhéré au PNDA. En terme de superficies, les programmes ont porté sur 3.737.489 d'hectares dont plus de 50% concernent les parcours et steppe (mise en défens, plantations) et 29% les « filières et reconversion » ; le programme de la mise en valeur et celui du reboisement et de la protection des sols se sont appliqués respectivement sur

570.089 ha et 195.792 ha. Les extensions de surface agricole utile (SAU) ont visé une superficie de 249000 ha dont 35.000 ha déjà réalisées. Les investissements ont atteint 104 milliards de DA (autofinancement, crédit et soutien). Les programmes sont financés sur fonds propres des concessionnaires et concours de l'Etat pour la mise en valeur des terres par la concession, sur Budget de l'Etat pour le reboisement et le développement de la steppe et sur Fonds propres des agriculteurs, crédit et concours de l'Etat pour les programmes soutenus par le PNDA.

Le programme d'adaptation de la céréaliculture aux régions naturelles a concerné 454800 ha dans les zones à vocation d'intensification céréalière, 187 000 ha dans les zones intermédiaires et 1.197.000 hectares pour ce qui est des zones « fragiles ».

Le développement du potentiel arboricole enregistre une nette évolution par rapport aux années précédentes. Les plantations fruitières et viticoles réalisées ont atteint 64.000 ha représentant 12% du potentiel arboricole national en place (552.000 hectares).

La protection des ressources naturelles a été matérialisée par des plantations forestières et pastorales et la mise en défens qui ont touché respectivement 8.900 ha, 14.400 ha et 459.600 ha.

Au plan de la création d'emploi, 84.031 équivalent-emplois permanents, ont été réalisés ; ce volume équivaut à 58% des emplois créés au cours de l'année 2000.

La mise en œuvre du PNDA a permis le développement ou la création de près de 1500 entreprises de services liées à l'activité agricole.

4.2- Evolution de la production

- **Les emblavures céréalières :** En raison du programme de reconversion opéré en zones à faibles potentialités ; les emblavures enregistrent une diminution respectivement de l'ordre de 8% et 16%, par rapport à la campagne 1999/2000 (3.483.000 ha) et à la moyenne décennale 1986/1995 (3.782.000 ha).

La production céréalière 2001 avoisine les 26.380.000 qx ; ce résultat représente un accroissement de 17 millions de qx par rapport à la campagne précédente et de 3 millions de qx par rapport à la moyenne décennale (90-99). Le

rendement moyen obtenu est de 11qx/ha ; dans les zones d'intensification, il atteint 15qx/ha.

La valeur de la production est estimée à 43 milliards de DA. Le montant total du soutien accordé à la céréaliculture en 2000-2001 a été de 8,7 milliards de DA.

- **Au plan des emblavures en légumineuses alimentaires**, les superficies ensemencées ont diminué d'environ 10% par rapport à la campagne précédente et la production attendue en fin d'année 2001 serait de 350.000 qx, soit -24% par rapport à la moyenne décennale (90-99).
- **En matière de production d'agrumes**, on enregistre 4.700.000 qx, soit une augmentation de près de 30% par rapport à la moyenne décennale 90-99. Il a été enregistré une superficie plantée de 2.790 ha. Les intentions de plantations exprimées dans le cadre du PNDA sont, quant à elles, estimées à 8.678 ha pour un investissement global évalué à 1,2 milliard de DA.

Le soutien mis en œuvre par le PNDA depuis l'an 2000, se fixe pour objectif d'accroissement et le rajeunissement des plantations générales. Son impact se fait déjà fortement sentir au niveau des plantations en particulier dans la phoeniciculture, l'oléiculture, l'agrumiculture et la viticulture où l'augmentation représente jusqu'à 10% du potentiel en place et même 33% pour la viticulture. Pour la situation des productions fruitières à fin juin 2001, la filière agrumicole attend une production estimée à 4700.000 qx soit (+3%) par rapport à 2000 et +60% par rapport à la décennie 90-99.

La viticulture attend une production de 2 000.000 qx et l'oléiculture enregistre au premier semestre 2001 une production de 2000.000 qx, soit +8% par rapport à la campagne précédente.

La production de pomme de terre reste incertaine dans la période de l'inter saison malgré de notables progrès dans la production de semences (doublement à 2001) et grâce aux progrès de l'irrigation « goutte à goutte » qui ont permis de réaliser en Algérie des rendements à l'ha de 400 qx et même des pics de 600 qx.

Les soutiens devraient évoluer vers les moyens de sécuriser les récoltes en diminuant les pertes liées au ramassage, au stockage et à la distribution et la transformation industrielle de la pomme de terre.

Les productions de légumes frais, de viandes, de lait affichent toutes des résultats en légère progression de 2 à 6% pour ce premier semestre 2001.

Le taux de croissance attendu pour l'année 2000-2001 se situe selon les données du secteur à 16,53 avec une forte progression des productions végétales.

Conclusion :

La combinaison des facteurs d'ordre économique, sociologique, technique et organisationnel font que l'agriculture algérienne reste confrontée à quatre défis majeurs :

- nourrir une population en constante progression et assurer sa sécurité alimentaire,
- soutenir la compétition au niveau international,
- s'intégrer dans un espace économique national en mutation,
- contribuer substantiellement à la croissance économique nationale et à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

Pour relever ces défis, « la stratégie nationale de développement de l'agriculture » situe les problématiques lourdes qui s'imposent, à savoir :

- moderniser les systèmes de production, et développer l'amont et l'aval de la production,
- faire évoluer les structures productives, en termes d'intensité de capital et de niveau de qualification professionnelle et d'encadrement,
- faire évoluer les structures agraires et foncières par rapport à des reconfigurations de propriété compatibles avec des objectifs d'intensification,
- faire tendre des systèmes d'exploitation vers de nouvelles rationalités productives et vers des logiques d'accumulation et d'investissement.

Pour l'agriculture algérienne, et indépendamment de son atout « bio », l'inventaire des menaces semble être plus lourd que celui des opportunités. L'envahissement du marché national par certains produits nettement plus

compétitifs que les nôtres et l'entrée de firmes mondiales capables de structurer à leur unique profit les échanges internes et externes, ajoutées aux barrières non tarifaires telle la conformité aux normes relatives à la protection de l'environnement et à la santé humaine, animale ou végétale, constituent des menaces très pesantes pour le secteur.

Dans le domaine de la connaissance du secteur, le CNES a attiré plusieurs fois l'attention sur la nécessité de disposer d'un bilan de connaissance ayant trait à la gestion des exploitation qui reste médiocre.

Le Recensement Général de l'Agriculture constitue, à ce titre, un premier pas qui ne peut être que favorablement accueilli.

5 . EVOLUTION DE SECTEUR DE L'HABITAT

Alors que le bilan à fin 2000 avait fait apparaître une certaine amélioration des performances du secteur en matière de réalisation et de livraison des logements, le constat établi à fin juin 2001 traduit une régression qui repose de nouveau la question de la capacité du secteur à participer à la résorption du déficit chronique que vit la population en matière d'habitat.

Les éléments de problématique soulignés dans les précédents rapports demeurent d'actualité qu'il s'agisse :

- du financement par le Trésor Public du logement social à un niveau nettement en deçà des besoins cumulatifs induits par les programmes en cours de réalisation, des nouveaux programmes et des restes à réaliser sur les anciens programmes.
- de l'insuffisance notoire de l'apport de la promotion immobilière due fondamentalement aux contraintes de financement et au problème du foncier, malgré la mise en œuvre du dispositif de crédit et des garanties procurées par le refinancement hypothécaire.
- du glissement continu des programmes initiés chaque année. A ce titre, il y a lieu de noter que depuis 1997 et à fin juin 2001 sur 240.000 logements notifiés, seulement 101.040 ont été achevés et que 1990 logements relevant des programmes antérieurs à 1997 demeurent en chantier et dont 1481 sont situés à la wilaya d'Alger.

- du faible niveau de recouvrement des loyers et de l'inexistence d'un marché locatif à l'organisation et l'encadrement duquel le CNES n'a eu cesse d'appeler.
- de l'incapacité des collectivités locales à maîtriser la situation tant au plan du foncier, que de l'urbanisme, de la viabilisation, du raccordement des utilités en raison essentiellement de la faiblesse du niveau d'encadrement des missions qui leur sont dévolues par manque de moyens humains compétents, essentiellement.

Cette situation qui perdure et qui, même, s'aggrave compromet tous les efforts que les pouvoirs publics engagent en matière d'inscription de nouveaux programmes.

5.1- Principaux résultats du semestre :

- **Livraisons et lancement de logement durant le semestre**

Le nombre de **logements livrés**, tous types confondus, hors auto-construction, au cours de ce semestre a été de 48.789 unités contre 54.732 pour la même période 2000, soit une diminution assez sensible de 11%. Dans la catégorie du logement urbain, la diminution a été de 10%. La décroissance au niveau du logement social est la plus remarquée, un fléchissement de 30% étant ainsi enregistré.

La part de la promotion immobilière, tant publique que privée, qui reste marginale a diminué de 40% entre les deux périodes, en raison des difficultés de financement des projets et de l'absence de mesures d'accompagnement. Seulement 2.412 logements ont été réalisés contre 3.994 au cours du premier semestre 2000.

Concernant les logements ruraux, il a été enregistré, une baisse de 12% entre les deux périodes : 15.642 aides à l'habitat rural livrés contre 17.776 pour le premier semestre 2000. La décroissance notée pour cette catégorie s'explique en partie, par l'importance du volume des encours arrêtés à la fin 1999 par rapport à ceux enregistrés au terme de l'année 2000.

- **En matière de lancement de logements**, une nette progression est constatée (41,4%), avec 60.602 logements lancés contre 42.899 pour le premier semestre 2000. Cette croissance a concerné plus particulièrement le

logement urbain qui est passé de 26.258 au 1^{er} semestre 2000 à 42.042 logements au même semestre de 2001, soit une augmentation de 60% environ.

La part de l'aide à l'habitat rural n'a, quant à elle, progressé que de 12%, 16.641 unités contre 18.658.

• **Situation financière :**

Les consommations de crédits pour l'ensemble des programmes de réalisation dont les logements sociaux, les aides à l'accession à la propriété et les aides à l'habitat rural ont marqué une décroissance au cours de ce semestre enregistrant 20,783 milliards de DA contre 29,34 milliards pour la même période 2000.

Cette diminution serait due, pour les aides à l'accession à la propriétés, aux lenteurs dans la mise en œuvre et l'exécution des programmes qui ont nécessité des délais de maturation plus longs que prévus (transfert de propriété, montage financier avec crédit bancaire). Quant aux aides à l'habitat rural, cette relative faiblesse de consommation est due principalement au gel de l'octroi des aides dans l'attente de la refonte du dispositif en cours.

Le financement du logement est assuré quasiment par le budget de l'Etat, et les quelques opérations financées sur concours externe sont les suivantes :

* Le fonds saoudien de développement qui a accordé un prêt de 73 millions USD pour les réalisations de 3.017 logements à caractère social. Le prêt sera complété par deux autres programmes, l'un de 1.000 logements et un autre de 1.500 avec un prêt de 25 millions USD. La signature de l'accord de prêt pour les deux dernières opérations est prévue pour le deuxième semestre 2001.

* Le fonds d'Abou Dhabi , qui a accordé deux prêts , l'un de 20 millions de USD pour la réalisation de 600 logements et l'autre de 100 millions de USD pour la réalisation de 4.000 logements sociaux. La signature de l'accord de prêt est prévue pour le deuxième semestre 2001.

* Le fonds arabe de développement économique et social, qui a accordé un prêt de 85 millions USD pour la réalisation de 6.000 logements sociaux.

* La Banque Mondiale qui a accordé un prêt de 150 millions de USD pour la résorption de l'habitat précaire dans 12 wilayas. Le prêt qui concerne plus de 17

000 constructions précaires et 42 000 pour celles à réhabiliter est en voie de restructuration eu égard à la complexité de la procédure de mise en œuvre.

* L'Agence française de développement avec un prêt de 25 millions d'Euros pour la réhabilitation des quartiers.

Dans le chapitre des dons, il faut noter ceux accordés par le fonds koweïtien pour un montant de 10 millions de USD , l'Emir Soltane (Arabie Saoudite) pour une opération de 200 logements de type « Standing » et le Qatar pour une opération de 1500 logements.

Matériaux de construction :

La situation en matière d'approvisionnement du marché national en matériaux de construction de base – ciment, agrégats et bois – s'est présentée durant le 1^{er} semestre 2001 comme suit :

- **Ciment :**

4.299.367 tonnes ont été consommées durant ce semestre marquant un certain équilibre avec la même période 2000 où 4.253.482 tonnes étaient mises sur le marché.

Sur la totalité du chiffre réalisé, la production nationale a atteint 3.963.740 tonnes contre 4.015.001 tonnes au premier semestre 2000, soit une légère baisse de 1,2%. En raison des arrêts des cimenteries de Chlef, Zahara et Beni-Saf. Il s'en est suivi des pénuries dans les régions Ouest et Centre qui ont provoqué une envolée des prix à la consommation passant d'un prix moyen de 280 DA à 350 DA le sac de 50Kg dans la région d'Oran et à 330 DA au niveau de la région Centre.

- **Aciers – ronds à béton :**

Par rapport au premier semestre 2000, la quantité d'acier mise sur le marché au cours du premier semestre 2001 a évolué de 64% : 635.844 tonnes contre 387.413 tonnes.

La production nationale est restée très insuffisante et n'a représenté que 20 à 25% des capacités installées même si elle a augmenté au cours du semestre : 78.578 tonnes contre 54.172 tonnes au 1^{er} semestre 2000.

- **Bois et dérivés :**

L'ENAB a importé au cours du 1^{er} semestre 2001, 94.897 m³ contre 91.610 m³ à la même période 2000, soit une évolution de 3,6% à quand aux importations par d'autres opérateurs, il n'a pas été possible de les évaluer.

5.2- Gestion du parc immobilier

L'entretien du parc existant par le OPGI reste difficilement réalisable compte tenu de la faiblesse des taux de recouvrement des loyers (40%) ; il faut rappeler que les créances sur les administrations, organismes publics et autres organisations et associations sont les plus importantes.

En matière d'**attribution des logements** sociaux locatifs, les taux d'attribution sont en dessous de 30 % et ce, malgré les dispositions réglementaires prévues pour les attributions par les commissions de daïra afin de palier à la carence des commissions communales.

Pour l'année 2000, 22 207 logements ont été attribués et 64.000 logements étaient en instance, soit un taux d'attribution de 26 %. Au premier semestre 2001, 22 488 logements sont attribués et 75 271 sont en instance, soit un taux d'attribution de 23%.

Cette situation a entraîné un manque à gagner, sur deux (02) ans, de 3,06 milliards de DA en loyer et cautionnement.

5.3- Urbanisme et aménagement

La construction des logements a été assurée, pour ce semestre, à concurrence de 95% du programme par les entreprises du secteur privé qui ont par ailleurs, assuré la mise en chantier de 94% du programme lancé par le secteur.

Ainsi les entreprises publiques n'assurent que 5% du programme de construction de logements, ce qui, à l'évidence est nettement en deçà de leurs capacités fussent-elles ; difficiles à mobiliser en raison de la déstructuration de leur situation financière.

Le CNES a eu auparavant à relever, sur la base des constats établis, que la raison essentielle de cette différence de participation est due à l'atomisation et à la taille des projets auxquels l'entreprise privée s'adapte plus facilement. De plus, il y a lieu de noter que le prix imposé par le secteur à hauteur de 15 000 DA/m² constitue un facteur plus contraignant pour l'entreprise publique que

pour l'entreprise privée artisanale. Globalement, les capacités de réalisation des entreprises publiques additionnées à celles des 20.000 entreprises privées existantes ne dépasseraient pas 65.000 logements.

Au niveau des contrôles d'urbanisme, il est à noter la relative augmentation des infractions commises. Il est enregistré pour le 1^{er} semestre 2001, 10.890 infractions et 10.338 sanctions contre 6.611 et 5.736 pour la même période 2000. Malgré ces chiffres apparemment importants, on peut rappeler que la problématique des contrôles techniques et d'urbanisme, continue de se poser avec acuité. Les contrôles techniques effectués par les organismes régionaux de contrôle restent peu fiables. Il y a lieu de rappeler les manquements graves constatés lors du séisme d'Aïn Temouchent.

Dans le domaine de l'aménagement et des travaux de viabilisation, le nombre de logements, de lots sociaux et d'équipements ont progressé de façon importante. Ainsi, le nombre de travaux pour les logements sociaux achevés entièrement financés sur concours budgétaire est passé de 27.789 au cours du 1^{er} semestre 2000 à 30.650 unités au cours du 1^{er} semestre 2001.

Malgré cet effort remarquable, beaucoup d'anciens sites restent à assainir. Ce problème, relativement important, et qui est à prendre en charge, demande une mobilisation conséquente de moyens financiers qui ne peuvent cependant pas être dégagés sur les crédits alloués annuellement.

Conclusion :

La crise du logement, réelle, est génératrice de tensions sociales ; elle est certes due à une offre insuffisante, mais également à la mauvaise gestion du problème du logement et à une répartition déséquilibrée de l'offre.

L'exode rural accentué par l'insécurité ainsi que l'urbanisation effrénée, ont généré des situations très complexes et difficilement maîtrisables .

La promotion d'un marché d'habitat locatif performant, l'émergence d'un marché immobilier promotionnel par l'amélioration du niveau d'intervention des promoteurs immobiliers et fonciers sont , entre autres facteurs, ceux de nature à atténuer la tension sur le logement.

A propos du marché locatif, les mesures prévues par la loi des finances 2002 en direction de l'abaissement de la taxe sur les loyers et la mise en place d'un

cadre réglementaire protégeant les propriétaires constituent des signaux intéressants pour mettre sur la marché une partie des logements inoccupés.

En matière d'urbanisme, la croissance urbaine mal maîtrisée a donné lieu à un paysage urbain inachevé, constitué d'innombrables et d'interminables chantiers auxquels se sont greffés des ensembles d'habitations précaires ; ce paysage est, de ce fait, désordonné et sans aucune homogénéité.

Les actions de revalorisation des tissus urbains (restructuration, rénovation, densification) méritent une grande attention car le développement urbain axé fondamentalement sur les extensions urbaines a généré des désorganisations très difficilement rattrapables.

Pour ce qui est des grands ensembles immobiliers, qui présentent actuellement plusieurs insuffisances d'ordre urbain et social, il devient urgent de mettre en œuvre des actions de réhabilitation en vue de les « humaniser ». Il s'agira, entre autres actions, de promouvoir la fonction d'administrateur de biens (appelé communément syndic), de réhabiliter les conciergeries, d'étendre la taxe urbaine à tous les chefs lieux de wilaya du pays à l'instar d'Alger, Oran, Constantine et Annaba ; cette taxe devant être destinée à la prise en charge des aménagements et de l'entretien du patrimoine immobilier.

La diversification du produit constitue une exigence pour améliorer la qualité du logement produit actuellement. Le logement social, dans sa conception actuelle, ne constitue pas un produit en mesure de structurer " la ville ". Dans ce cadre, les caractéristiques de l'habitat traditionnel constituent une base de ressourcement pour les projets intégrant les impératifs de la vie moderne et les besoins infrastructurels nouveaux. L'organisation de concours et de recherche dans ce domaine, moyennant un cadre stimulant doit être encouragée.

Pour appréhender au mieux les problèmes du secteur, une politique pluriannuelle de l'habitat devra être mise en place dans les plus brefs délais. Cette politique portera sur les divers aspects de la construction du logement, qui vont de la conception, à la mise en place des moyens efficaces d'expertises et de contrôle dans l'immobilier.

Il demeure également important de mettre en place un cadre réglementaire qui permettrait à tous les acteurs concernés par le logement d'apporter leur contribution à la recherche d'une solution à la crise que vivent les citoyens. Il

s'agit d'impliquer dans une « charte du logement » outre les pouvoirs publics, gouvernement et collectivités locales, les associations professionnelles, les unions professionnelles, les bureaux d'études, les représentants des citoyens, les promoteurs, les bailleurs de fonds ; et les organismes d'assurance et de garantie.

6 . EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

L'appréciation de la situation du secteur du commerce au cours du premier semestre 2001 a été effectuée à travers l'analyse des données relatives :

- Pour le marché intérieur : au marché national des produits de large consommation, en termes de rapport entre l'offre et la demande, aux prix et au contrôle économique.
- Pour le commerce extérieur : à l'évolution des échanges commerciaux extérieurs.

6.1 - Le marché intérieur :

Durant le 1^{er} semestre 2001, le marché intérieur a été caractérisé par une disponibilité, à tous les stades de la distribution, des produits alimentaires de large consommation, fruits, légumes et matériaux de construction de base (sauf pour le ciment gris où des tensions ont été enregistrées).

Cet ajustement de l'offre et de la demande est la résultante de l'accroissement du niveau de la production nationale et de l'augmentation des importations, d'une part, et de la rationalisation de la consommation des ménages du fait de la baisse du pouvoir d'achat.

Par exemple pour le lait frais pasteurisé, les quantités qui ont été commercialisées par le groupe GIPLAIT sont de 388,3 millions de litres, soit une baisse de plus de 7 % par rapport aux ventes réalisées durant les deux précédentes années. Cette contraction de la demande s'explique par la récente augmentation du prix du sachet de lait (+ 5 DA/sachet depuis le mois de février 2001).

La rigidité de l'offre en ciment gris, quant à elle, résulte des multiples arrêts enregistrés au niveau de certaines unités de production, soit pour des besoins de maintenance des équipements (Cimenterie de Meftah), soit par manque d'explosifs (cimenterie de Sour – El – Ghazlane). Les régions du centre et de

l'Ouest du pays ont été les plus affectées où certaines cimenteries ont vu leurs capacités de production diminuer de moitié. La conjugaison de tous ces facteurs a donné lieu à une envolée des prix du ciment.

S'agissant des matériaux de construction de base, il faut noter qu'en dehors du ciment, le marché est resté stable. Pour le bois, les ventes des entreprises publiques se sont élevées à 13.740 m³/mois, soit le même niveau qu'au 1^{er} semestre 2000. Quant au rond à béton, les quantités mises sur le marché ont atteint 17.872 T/ mois contre 16.090 T/mois, soit + 10 %.

L'amélioration constante de l'offre et la régularité des approvisionnements du marché en produits de large consommation, durant ces derniers semestres, confortent l'idée que la libéralisation du commerce et des prix ainsi que la démultiplication des opérateurs économiques tant à la production qu'à l'importation, ont eu des effets positifs ayant permis une couverture satisfaisante des besoins de l'économie nationale, en général, et des ménages, en particulier.

La situation des prix s'est caractérisée, sur le marché intérieur, par une baisse des prix des produits de large consommation. Cette tendance vaut également pour les prix des produits agricoles à forte demande et pour les viandes (- 11 % pour la viande ovine et - 8 % pour la viande bovine) quoique les prix pratiqués se situent toujours à un niveau jugé élevé par les consommateurs.

Par contre, il a été enregistré une hausse dans les prix du lait en poudre (passant de 110 DA à 139 Da/boite de 500 grs).

Pour ce qui est des prix extérieurs, la situation du marché mondial s'est caractérisée par :

- la baisse des prix du café et de l'huile, du fait d'une surproduction,
- la hausse des prix des céréales (hausse allant de 1 % à 4 %) et du sucre (hausse de 20 %).

Il y a lieu de remarquer que les variations des prix internationaux des produits importés notamment ceux destinés à la revente en l'état n'évoluent pas, lorsqu'il s'agit d'une baisse, dans le même sens à l'occasion de leur passage sur le marché intérieur. Cela suppose que les importateurs ont tendance à maximiser leurs marges bénéficiaires chaque fois que cela est possible (cas des produits dont la demande est incompressible).

Le contrôle économique :

La lutte contre la fraude et l'évasion fiscale a permis d'identifier des transactions commerciales sans factures dont le montant s'élève à 19,2 milliards de DA.

Cette situation démontre, si besoin est, que la délinquance demeure importante et qu'il est plus que jamais impératif soit d'accentuer et de démultiplier les actions de contrôle en renforçant les moyens des administrations en charge de cette mission, soit de revoir le fondement même de ce contrôle dont l'inefficacité a été à maintes reprises signalée.

En réalité, la consolidation des équilibres macro-économiques, la relative stabilité du commerce intérieur alimenté dans une très large mesure par l'importation ne devraient pas faire oublier aux Pouvoirs Publics que l'objectif final vise à créer sur le territoire des activités de production et de première transformation, seule créatrice de richesse, à même d'améliorer le taux d'autosuffisance et de se placer sur les marchés extérieurs.

La réorganisation du secteur du commerce, la modernisation de ses outils, l'amélioration du niveau de prestations des systèmes de contrôle, de régulation et de la protection des citoyens et des frontières sont autant d'éléments qui contribueront à l'amélioration de l'efficacité de l'administration tant centrale que locale.

La poursuite de l'assainissement du circuit commercial, du registre du commerce, du commerce informel et de la coordination intersectorielle devraient constituer des axes privilégiés par les Pouvoirs Publics de par leurs effets sur les conditions de vie du citoyen, sur les recettes fiscales et parafiscales, et sur l'amélioration de l'environnement.

La redynamisation des laboratoires de contrôle et le renforcement de l'encadrement réglementaire de leurs activités permettra aux services de contrôle d'accroître leur efficacité et d'éviter les risques d'atteinte à la santé du citoyen. Enfin, l'amélioration du système de collecte d'informations et l'introduction de l'informatique et des supports de télécommunications constitue également un levier non négligeable dans le traitement des problèmes et l'aide à la décision.

6.2 - Le commerce extérieur :

Au cours du premier semestre 2001, il a été relevé :

- un excédent de la balance commerciale de 5,75 milliards de \$ contre 7,57 milliards de \$ pour le 1^{er} semestre 2000,
- un volume global des importations de 5,06 milliards de \$, soit une augmentation de 16,04% par rapport au 1^{er} semestre 2000 (4,36 milliards de \$),
- un volume global des exportations de 10,81 milliards de \$, en diminution de 9,40 % par rapport au 1^{er} semestre 2000 (11,93 milliards de \$).

Ces résultats dégagent un taux de couverture des importations par les exportations de plus de 213 %.

Concernant la **structure des échanges extérieurs**, il a été observé, qu'au titre **des importations**, le groupe des biens d'équipements (industriels et agricoles) occupe le premier rang avec un volume de 1,75 milliards de \$, en augmentation de 425 millions de \$ (32,12 %) par rapport au semestre précédent.

Néanmoins, la progression des importations de biens d'équipements est à relativiser. En effet, l'essentiel des biens d'équipements est destiné à la branche des hydrocarbures laquelle poursuit une croissance en rapport avec son plan de développement estimé à 20 milliards de \$, dont 50 % en devises. Le reste des équipements est constitué de matériel roulant.

Quant au groupe des biens alimentaires, il continue à représenter une proportion appréciable dans la structure des importations puisqu'il occupe le 2^{ème} rang (25,79 %), ce qui représente un volume de 1,3 milliard de \$.

La hausse globale des importations des produits alimentaires durant le 1^{er} semestre 2001 est de l'ordre de 16,09 % par rapport à la même période 2000.

Il est à noter que la balance agricole reste nettement déficitaire et que des efforts importants doivent être consentis pour réduire notre dépendance alimentaire.

Toujours par rapport au 1^{er} semestre 2000, l'importation des produits destinés au fonctionnement de l'outil de production a enregistré une augmentation de 8,46 %, avec un montant de 1,23 milliard de \$. En valeur absolue, les importations de ce groupe se sont accrues de 96 millions de \$.

Les biens de consommation non alimentaires représentent 15,38 % du volume global, soit 779 millions de \$. Notre appareil de production, public et privé, n'arrivent toujours pas à satisfaire, ni qualitativement ni quantitativement, les besoins du pays et le recours au marché extérieur a tendance à se systématiser.

Concernant **les exportations**, elles ont connu, durant ce semestre, une baisse de 9,40 % du fait de la baisse des prix du pétrole mais aussi de la baisse du volume des exportations d'hydrocarbures.

Concernant **les exportations « hors hydrocarbures »**, elles restent en deçà des prévisions avec une part de 2,73 % du total exporté. Elles ont régressé de 12,72 % par rapport au semestre précédent, passant de 338 à 295 millions de \$. Les principaux produits exportés « hors hydrocarbures », durant le 1^{er} semestre 20001, sont constitués des produits suivants :

- groupe « demi-produits » : 2,10 % (227 millions de \$)
- groupe « produits bruts » : 0,19 % (21 millions de \$)
- groupe « biens d'équipements industriels » : 0,15 % (16 millions de \$)
- groupe « biens alimentaires et équipements agricoles » : 0,1 % (12M\$).

S'agissant de la répartition des importations par mode de financement, le cash reste largement dominant avec une part de 79,90 %, soit 4.046 millions de \$ et le reste est réparti comme suit, par ordre d'importance :

- lignes de crédits : 12,01 % (608 millions de \$),
- compte devises propres : 5,84 % (296 millions de \$),
- autres (sans transferts) : 2,25 % (114 millions de \$).

Il est à relever, à l'instar des semestres précédents, la persistance du recours excessif au paiement « cash ».

Les principaux partenaires commerciaux de l'Algérie :

Cinq pays européens figurent parmi les principaux clients de l'Algérie pour les produits hors hydrocarbures : la France, avec 50 millions de \$, l'Espagne (45,46 millions de \$), l'Italie (37,19 millions de \$), le Portugal (22,49 millions de \$) et les Pays-Bas (21,58 millions de \$).

Suivent deux pays du Moyen-Orient, à savoir la Jordanie avec 14,94 millions de \$ et l'Irak (13,86 millions de \$).

Ceci est dû essentiellement à la convention tarifaire algéro-jordanienne laquelle exonère des droits et taxes les produits fabriqués dans les deux pays et au programme nourriture contre pétrole que supervise l'ONU pour le compte de l'Iraq.

L'Algérie a exporté vers la Tunisie et le Maroc pour, seulement, une valeur de 9,60 millions de \$ et 198 000 \$ vers le Libye. Cette situation démontre toute la fragilité économique de cette sous région et l'inefficacité des résolutions adoptées par l'Union du Maghreb Arabe (UMA). Il est rare de trouver des volumes aussi insignifiants entre pays voisins à travers le monde, surtout dans un contexte d'émergence de pôles économiques et d'ensembles régionaux et sous régionaux.

L'Italie demeure le premier client de l'Algérie avec 2,231 millions de \$, suivie des Etats-Unis (1,589 milliards de \$), de la France (1,450 milliards de \$) de l'Espagne (1,589 milliards de \$) et de la Turquie (845 millions de \$).

La France reste le premier fournisseur, avec des ventes de l'ordre de 1,306 milliard de \$.

L'Italie se classe au second rang (510 millions de \$), suivie des Etats-Unis (502 millions de \$), de l'Allemagne (419 millions de \$), de l'Espagne (258 millions de \$) et de la Turquie (190 millions de \$).

D'autre part, la même tendance se poursuit en matière d'importation : l'Algérie achète ses produits principalement de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne. Les Etats-Unis d'Amérique doivent leur troisième rang aux ventes d'équipements dans le domaine des hydrocarbures et aux exportations agricoles.

Conclusion : la promotion du commerce extérieur algérien

La participation de l'Algérie aux diverses foires internationales et autres manifestations économiques à l'étranger et l'organisation de foires spécifiques dans certains pays, ne semblent pas répondre aux objectifs escomptés notamment en matière d'augmentation des volumes des exportations hors hydrocarbures.

L'inévitable ouverture, de plus en plus prononcée, du pays aux marchés extérieurs risquerait à terme d'amener notre économie à fonctionner

essentiellement par des produits et matières premières importés, si les Pouvoirs Publics et les opérateurs économiques, ne prennent pas conscience de la nécessité de prendre toutes les mesures permettant d'une part d'accroître le recours aux produits, matières et services algériens pour le fonctionnement de l'économie et d'autre part, l'augmentation du volume des exportations.

Quand bien même on assiste à une réelle prise de conscience des opérateurs économiques publics et privés sur le besoin urgent de mettre à niveau, leur outil, la qualité de leurs produits, leur management et leur organisation, il n'en demeure pas moins que les Pouvoirs Publics doivent marquer encore plus leur engagement dans l'assistance aux producteurs et dans la conduite à terme et dans les meilleurs délais, des réformes en gestation depuis quelques années.

Le CNES a depuis, longtemps, insisté sur l'urgence de la définition d'une stratégie concertée d'exportation et notamment en direction des pays du Sud, de ceux du Maghreb et du monde arabe. L'avènement du partenariat est un facteur éminemment important de promotion du produit algérien sur les marchés extérieurs.

La formation de cadres spécialisés dans les pratiques du commerce extérieur devra constituer une préoccupation permanente.

L'implication des représentations diplomatiques dans l'acte de promotion des produits algériens devrait être effective par l'ouverture de services dans les ambassades et par l'encouragement réel de l'ouverture de représentations commerciales multiples soutenues, même financièrement, par l'Etat.

7. CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE :

La conjoncture monétaire et financière du premier semestre 2001 a été déterminée par les facteurs d'équilibre interne (finances publiques) et externe (balance des paiements), ainsi que par leur impact sur la situation monétaire (stock de monnaie).

L'année 2000 s'était caractérisée par un niveau appréciable du prix du baril, (28,7 \$ en 2000 contre 18 \$ en 99 et 12,85 en 98), ce qui a permis la consolidation des équilibres macro-économiques, en particulier :

- une augmentation des réserves de change,
- un solde commercial excédentaire,

- une baisse du ratio du service de la dette,
- une inflation proche de zéro.

La stabilité relative du prix du pétrole au cours du 1^{er} semestre 2001 (26,9 \$ le baril) a favorisé le maintien des performances financières :

- accroissement du volume des réserves de change qui passe à 15,2 milliards \$ au 30 /6/2001 alors qu'il était de 11, 9 milliards \$ à fin 99 et 4,4 milliards \$ à fin 98,
- tendance baissière de l'encours de la dette externe estimé à 23,2 milliards de \$ au 1^{er} semestre 2001 contre 25,2 M\$ en 2000 et 28,3 M\$ en 1999,
- excédent de la balance des paiements et du solde global du trésor,
- stabilité du dinar et croissance modérée du stock de monnaie.

Le début du semestre a connu une augmentation des salaires de la fonction publique ainsi que le relèvement du SNMG qui passe de 6000 à 8000 DA/mois, ce qui semble être à l'origine d'une légère reprise de l'inflation (+2,2% en moyenne semestrielle) même si la sphère réelle a connu une évolution positive.

L'examen de la conjoncture monétaire et financière du 1^{er} semestre 2001 se fera à travers l'analyse des équilibres externes, budgétaires et monétaires d'une part et une réflexion sur la nécessité d'une mise en œuvre rapide des réformes aux plans fiscal et bancaire.

7.1- Les équilibres externes

La situation de la balance des paiements et des réserves de change s'est consolidée au premier semestre 2001, à la lumière des principaux indicateurs de la position extérieure : cours du baril de pétrole, taux de change, volume et structure des exportations et des importations, service et encours de la dette, solde global de la balance des paiements.

Le prix du baril de pétrole, qui a enregistré une bonne reprise durant l'année 2000, s'est situé à une moyenne de 26,9 dollars/baril au premier semestre 2001, contre un prix moyen de 28,7 dollars/baril pour l'année 2000.

Au niveau du taux de change et par rapport au premier semestre 2000 et au dollar, le dinar a perdu 5,7% en moyenne, au premier semestre 2001. Il s'est

échangé à 77,07 DA pour 1 Dollar, contre 72,94 un an auparavant. En revanche, le dinar s'est apprécié de 1,2% par rapport à l'Euro (le cours moyen du premier semestre a été de 69 DA pour un Euro) et de 6,4% par rapport au Yen. Cependant, l'évolution du taux de change nominal pondéré indique une appréciation minime, de 0,4%, du dinar par rapport aux neuf monnaies de nos principaux fournisseurs.

La balance commerciale enregistre un excédent de 5,75 milliards \$ au premier semestre 2001, contre 7,57 milliards \$ au premier semestre 2000.

- en CAF, les importations de marchandises se sont élevées à 5,06 milliards \$ au premier semestre 2001, contre 4,4 au premier semestre 2000, soit un accroissement de 16,04%. Leur structure est demeurée stable : 60% représentent les produits alimentaires et les équipements industriels.

- Les hydrocarbures continuent de constituer la principale ressource extérieure du pays. Le cours du pétrole a été tel qu'il a permis d'atteindre un montant exceptionnel des ressources de ces exportations : 10,81 milliards \$ au premier semestre 2001, soit 300 millions \$ de plus qu'au premier semestre 2000, ou deux fois et demie les recettes du premier semestre 1999.

Les exportations hors hydrocarbures restent marginales : elles ne constituent que 2,7% au premier semestre 2001, contre 3,2% au premier semestre 2000. Elles sont évaluées, au premier semestre 2001, à 295 millions \$, contre 338 millions au premier semestre 2000.

Nonobstant le fait qu'elles soient marginales, les exportations hors hydrocarbures connaissent une amélioration graduelle par comparaison aux années passées. Cette amélioration peut être interprétée comme étant une nouvelle tendance ; mais une nouvelle tendance qui doit être soutenue dans le cadre de la convertibilité du compte courant, entre autres facteurs. Il faut souligner que la convertibilité externe attendue se reflètera essentiellement à travers un accroissement significatif des exportations hors hydrocarbures.

- Le compte courant de la balance des paiements, qui avait déjà, l'an dernier, atteint un excédent important, de 9,9 milliards de dollars, a encore affiché, pour le premier semestre 2001, une performance appréciable, soit 5,7 milliards \$ d'excédent. Cet excédent du compte courant a une signification

macroéconomique importante dans la mesure où il reflète un excès d'épargne par rapport à l'investissement.

Le compte capital, par contre, affiche un déficit persistant, en raison des remboursements accrus de la dette extérieure et de la faible mobilisation des crédits liés. La période de grâce, inhérente à la procédure de rééchelonnement, étant terminée, il y a eu, donc, une reprise graduelle des remboursements de la dette extérieure ; c'est un fait connu et prévisible.

Ce remboursement de la dette se conjugue avec une faible mobilisation des crédits, résultat d'une politique prudente d'endettement, rendue possible, a fortiori, par une balance courante excédentaire.

Au total, l'excédent de la balance globale des paiements reste appréciable au premier semestre 2001, à en juger par la variation des réserves de change : elles ont atteint à 15,2 milliards \$ en juin 2001, contre 7,7 milliards \$ en juin 2000. Ceci a résulté de l'important excédent des transactions courantes : 5,7 milliards \$ au premier semestre 2001.

Cette performance particulière en matière de balance courante a ancré la convertibilité courante du dinar sur une meilleure viabilité de la balance des paiements, tout comme l'année précédente. Ceci a également contribué à l'équilibre du marché interbancaire des changes et à la stabilité du taux de change du dinar.

7.2- Les équilibres budgétaires

Les résultats financiers, en particulier budgétaires, du premier semestre 2001 doivent être appréciés en fonction de la politique rigoureuse de gestion de la demande, suite à la diminution du prix du pétrole en 1998-99, d'une part, et à l'augmentation de ce prix en 2000-2001, d'autre part. La conjugaison de ces deux facteurs a permis d'améliorer les équilibres budgétaires et la position extérieure de l'Algérie. Il y a, au cours du premier semestre une tendance d'expansion de l'épargne budgétaire.

C'est dans ce contexte, qu' un plan de soutien à la relance a été lancé au printemps 2001, visant un accroissement substantiel de la demande globale, qui avait effectivement marqué le pas en 1999 et 2000.

Il est également à souligner qu'un fonds de régulation des recettes budgétaires a été créé par une disposition de la loi de finances complémentaire 2000, pour faire face aux fluctuations des produits de la fiscalité pétrolière, dominante dans la structure des ressources du budget de l'Etat, sur la base d'un prix de 19\$ le baril. Ce fonds a dégagé, à fin 2000, un solde de 232,4 milliards DA, et ce, après avoir pris en charge, pour 220,6 milliards, de remboursement du principal de la dette.

Au cours du premier semestre 2001, les dépenses budgétaires ont été ordonnancées et décaissées dans le cadre du budget adopté à 19 dollars le baril. D'où le maintien du principe du fonds de régulation des recettes, alimenté par les encaissements au titre du surcroît de fiscalité pétrolière, du différentiel entre le prix de référence et le prix moyen effectif

Après la nette amélioration des finances publiques, avec un excédent global du Trésor de 400 milliards DA (10% du PIB) pour l'année 2000, le premier semestre 2001 s'est caractérisé par une consolidation en la matière. Hors fonds de régulation et y compris le remboursement du principal de la dette, le solde global du Trésor a dégagé un excédent de 229,5 milliards DA, contre un excédent de 210,3 au premier semestre 2000.

L'accroissement des recettes budgétaires de 17,1% au premier semestre 2001 s'est réalisé grâce à l'évolution appréciable du produit de la fiscalité pétrolière. De Juin 2000 à juin 2001, elles sont passées de 686,4 milliards DA à 803,6 milliards DA, soit une plus-value de 117,2 milliards DA.

La fiscalité pétrolière a dégagé une plus-value de 48,5 milliards DA par rapport au premier semestre 2000. Ceci en raison de la stabilité du cours du baril de pétrole Sahara Blend du raffermisssement du prix des produits d'hydrocarbures gazeux (18%) et de la dépréciation du dinar par rapport au dollar (5,6%).

L'augmentation des ressources ordinaires a été plus importante. Elles se sont élevées, en juin 2001, à 246,2 milliards DA, contre 177,6 milliards DA, en juin 2000. Soit des évolutions absolue et relative, respectivement de 68,6 milliards DA et d 38,7%.

L'augmentation des ressources ordinaires est essentiellement due à celle des recettes fiscales (22,6 milliards DA de plus-value), d'une part, à celle des recettes exceptionnelles (44,3 milliards DA de plus-value) d'autre part :

- les recettes fiscales se sont élevées à 193,5 milliards DA en juin 2001, contre 170,9 milliards DA en juin 2000, soit un accroissement de 13,2%,
- le produit des contributions directes (impôt sur le revenu global) s'est élevé à 21 milliards DA, soit un accroissement de 28,7% par rapport au premier semestre 2000.
Les autres contributions directes ont enregistré une évolution moins importante, soit 10,9% d'accroissement,
- le produit des impôts sur les affaires est passé de 80,3 milliards DA en juin 2000 à 89,2 milliards DA en juin 2001.
Cette hausse a résulté de l'accroissement du produit de la TVA (10%), de la TIC (19,8%) et du TPP (7,7%).

De manière plus synthétique, l'accroissement de ces recettes fiscales est dû à l'augmentation de l'Impôt sur le Revenu Global (IRG), du taux de la TVA sur les importations et des droits de douane.

Les dépenses budgétaires ont progressé de 471,1 milliards DA à 567,2 milliards DA, entre les premiers semestres 2000 et 2001, soit des hausses absolue et relative de 96,1 milliards DA et 20,4% respectivement.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles, ont augmenté de 19,3% passant de 358,6 milliards DA en juin 2000 à 427,6 milliards DA en Juin 2001. Ceci en liaison avec l'augmentation des transferts sociaux (de 96,8% soit une plus-value de 69,5 milliards DA) et des subventions aux EPA (de 53,6% soit une plus-value de 15,9 milliards DA).

Les dépenses d'équipement ont progressé de 24% passant de 112,5 milliards DA à 139,6 milliards DA entre les deux premiers semestres 2000 et 2001. La plus-value dégagée en juin 2001 (27 milliards DA) n'a toutefois pas induit un changement dans la structure des dépenses budgétaires, se stabilisant, à 23,9%.

La tendance à la bonne tenue de la trésorerie publique s'est consolidée au premier semestre 2001. En tant que principal indicateur de l'amélioration de la trésorerie publique, les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie ont connu une forte augmentation : ils sont passés de 317,379 milliards DA, en décembre 2000, à 564,3 milliards DA à fin juin 2001. Rappelons, pour mémoire, que ces dépôts n'étaient que de 1,3 milliard DA à fin 1999.

7.3- L'évolution de la situation monétaire

La consolidation de la position extérieure et l'amélioration des finances publiques ont constitué les aspects les plus importants de l'évolution de la situation monétaire au premier semestre 2001.

Les avoirs extérieurs nets : c'est un agrégat important qui reflète notre position extérieure au travers de l'augmentation des réserves de change. Celles-ci sont passées de 774,3 milliards DA, en décembre 2000, à 1102 milliards DA en juin 2001, contre 172,6 milliards DA, en décembre 1999. En juin, cet agrégat a atteint le double de la monnaie de base.

Les contreparties de la monnaie de base sont constituées des avoirs monétaires extérieurs, des crédits de la Banque Centrale à l'Etat, d'une part, et aux banques commerciales, d'autre part.

D'un point de vue conjoncturel, la monnaie de base aurait dû – ou pu – connaître une forte expansion, en raison de l'envolée exceptionnelle des avoirs monétaires extérieurs.

Il y a eu, cependant, un «effet de balancier» : l'expansion de la monnaie de base inhérente aux avoirs extérieurs a été fortement atténuée par la forte augmentation des dépôts du Trésor à la Banque Centrale. Il y a, donc, eu, une opération de stérilisation, par le truchement, notamment, du fonds de régulation des ressources budgétaires.

C'est ainsi, que la situation nette des dépôts de l'Etat - c'est à dire, des dépôts de l'Etat moins les créances sur l'Etat ; et dans ce cas précis, il faudrait parler, plutôt, de dépôts nets, et non pas de créances nettes – est montée à 416,8 milliards DA en juin 2001, contre 156,4 milliards DA en décembre 2000. Soit en valeur absolue, une augmentation au premier semestre 2001 de 260,4 milliards DA, contre seulement de 315,1 milliards DA pour toute l'année 2000.

En d'autres termes, la forte augmentation des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie a joué à contrario, en atténuant très fortement l'expansion de la monnaie de base, inhérente à l'envolée des avoirs monétaires nets.

D'autre part, la diminution du refinancement des banques a contribué, elle aussi, au freinage du rythme d'expansion de la monnaie de base. L'encours de ce refinancement est tombé de 170,5 milliards DA, en décembre 2000, à 102,9 milliards DA en juin 2001.

Ceci a été accentué, en outre, par les effets de la réactivation, par la Banque d'Algérie, de l'instrument « réserve obligatoire » : les dépôts des banques à la Banque d'Algérie, après une envolée au quatrième trimestre 2000, se sont stabilisés au premier semestre 2001 (50 milliards DA, environ). Cette stabilité est significative : elle reflète une liquidité bancaire qui s'améliore, avec un marché interbancaire qui voit l'offre augmenter, en dépit du fait que les banques commerciales ont eu moins à recourir à la Banque Centrale.

Au total, l'agrégat monnaie de base s'est accru de 3,1% au premier semestre 2001, contre respectivement 2% et 19,9% aux premier et second semestre 2000.

La masse monétaire M2 : la conjugaison de ces facteurs a fait que la masse monétaire M2 a connu un accroissement relativement modéré, de 8,7% au cours du premier semestre 2001. Et ce, dans un contexte de faible augmentation des crédits à l'économie et d'absence d'effet d'éviction.

La masse monétaire M2 est estimée à 1804 milliards DA, en juin 2001, contre 1659,2 milliards DA à fin 2000. L'agrégat monnaie fiduciaire, évalué à 503 milliards DA, s'est accru de 5,2% au cours du premier semestre 2001.

Il importe de souligner la poursuite du recul du ratio monnaie fiduciaire / M2 : il s'agit là d'une tendance monétaire favorable, qui doit être consolidée.

Les dépôts à vue et à terme auprès des banques se sont accrus de 10,8%, avec un rythme plus élevé (14,5%) pour la quasi-monnaie que pour les dépôts à vue (6,6 %).

Cette expansion de la quasi-monnaie résulte principalement de l'épargne financière des entreprises du secteur des hydrocarbures.

La conjoncture a été, également, favorable en matière de taux d'intérêt. Le coût moyen du refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie, est tombé de 6,8% en décembre 2000 à 6% en juin 2001. Par contre, le coût moyen négocié sur le marché interbancaire s'est stabilisé à 6,5%.

L'évolution encore favorable des principaux indicateurs monétaires confirme le retour à la stabilité monétaire, ancrée sur une bonne viabilité de la balance des paiements.

L'évaluation de l'inflation : tel que mesuré par l'indice général des prix à la consommation du Grand Alger, le taux d'inflation, après avoir baissé au premier trimestre 2001 (-0,2%), s'est vite redressé au second trimestre (+4%). Hormis le prix du groupe de biens et services « éducation-culture-loisirs » qui s'est stabilisé au premier semestre 2001 ; les autres groupes de produits ont connu une hausse de prix. Soulignons que l'indice général de celle-ci est beaucoup influencé par l'évolution du prix des biens du groupe « Alimentation-Boisson » dont le poids est prépondérant dans la structure de l'IPC, soit 44%. Au total, deux taux sont avancés pour apprécier le taux d'inflation : 6,5% en glissement annuel (juin 2000-juin 2001) ; mais 2,2% en moyenne semestrielle (premier semestre 2000- premier semestre 2001).

7.4 - La réforme fiscale

La réforme fiscale introduite en Avril 1992 s'est avérée vite insuffisante en raison de :

- l'inefficacité de la politique fiscale illustrée par un taux de recouvrement de 30%,
- l'instabilité du système fiscal à travers les modifications successives introduites par chaque loi de finances ou loi de finances complémentaire,
- l'augmentation différenciée de la pression fiscale mettant les contribuables publics ou privés dans l'impossibilité de remplir leurs obligations fiscales. A titre d'exemple : l'imposition des secteurs des services et du BTP est passé de 10% en 1992 à 17% en 2000,
- la lourdeur des procédures fiscales ainsi que la faible diversification des régimes fiscaux, à l'origine de l'évasion fiscale et du développement de l'économie informelle,
- ainsi par exemple : la TAP fait double emploi avec la TVA (même assiette fiscale et même base imposable),
- la baisse fiscale est uniforme pour l'ensemble des contribuables et depuis 1996 elle fait double emploi avec le bilan comptable,

- aucune agrégation n'est faite des informations contenues dans les G50, 301 bis et bilan fiscal qui ne sont pas exploités dans le cadre d'un système national d'information.

Aussi, la fiscalité se présente encore comme une contrainte externe à laquelle l'entreprise est particulièrement sensible.

De par sa rigidité, le système actuel n'offre à l'entreprise aucune possibilité de réduction de l'exposition fiscale en dehors des avantages APSI, en voie de suppression.

Il s'agit d'un système figé qui ne permet aucune gestion fiscale.

En effet, à l'heure actuelle et pour l'ensemble des opérateurs, la gestion fiscale ne constitue pas une technique qui concourt à la conduite de l'entreprise, publique ou privée.

A cet effet, et pour permettre l'amélioration du rendement fiscal et la réduction du champ de l'économie informelle, il est vivement recommandé de :

- simplifier le système fiscal,
- diversifier les régimes fiscaux en fonction de la taille des entreprises, de leur activité, des produits ainsi que des zones à promouvoir et rendre ainsi l'impôt attractif,
- stabiliser la législation fiscale pour éviter l'évasion fiscale d'une part et favoriser le partenariat et la relance économique, d'autre part,
- organiser le rapprochement des services fiscaux avec les contribuables par la simplification et la vulgarisation des textes, une meilleure communication en direction des professionnels de la comptabilité qui sont les auxiliaires de l'administration fiscale, et surtout gérer la mise à niveau des services fiscaux par la formation, le recyclage et l'utilisation des nouveaux instruments de gestion.

7.5- La réforme bancaire :

Le plan de soutien à la relance économique initié au cours du 1^{er} semestre 2001 met à la disposition des entreprises un important plan de charges sur la période 2001-2003 induisant d'importants besoins financiers que le système bancaire actuel de type bureaucratique à gestion centralisée et peu concurrentiel ne peut

satisfaire, ce qui pose à nouveau le problème lancinant de la réforme du système bancaire, dans le sens de sa modernisation par :

- l'élargissement de la gamme des produits et services financiers afin de répondre aux besoins exprimés par la clientèle,
- la promotion d'institutions spécialisées dans le financement de l'investissement et dans le développement des exportations,
- le développement des marchés de capitaux afin de maximiser la capacité et favoriser l'insertion des banques et des opérateurs nationaux dans les marchés monétaires et financiers internationaux,
- la densification du paysage bancaire par la multiplication des banques privées, publiques, locales ou étrangères afin de stimuler l'économie de marché fondée sur la concurrence et la compétitivité,
- l'amélioration accrue de la qualité de services. La réforme à mettre en œuvre passe inévitablement par la restructuration du paysage bancaire actuel aux plans organisationnel et opérationnel d'une part et le développement rapide du support des télécommunications pour que la circulation de l'information et des données soit plus rapide et plus fiable.

8 . LES TENSIONS SOCIALES

La conjoncture sociale du premier semestre 2001 reste fortement imprégnée des problèmes structurels liés particulièrement aux besoins en matière d'emploi et de logement.

La rareté de ces derniers, conjuguée à la défiance de la population vis à vis de leur accessibilité, ont souvent contribué au cours de ce semestre à exacerber les tensions sociales, jusqu'à les faire éclater dans plusieurs localités du pays.

L'évaluation des programmes développés dans la sphère sociale ne permet pas de déceler une réelle politique sociale refondée capable de déboucher à moyen terme sur des perspectives d'amélioration des conditions de vie et de travail. Cette situation, aggravée de plus en plus par la problématique de la croissance durable toujours en devenir, demeure très préoccupante.

Devant la récurrence des phénomènes observés, et vu que les différents dispositifs de protection et d'amélioration des conditions de vie n'ont toujours pas pu montrer leur efficacité, le CNES a régulièrement recommandé que les

pouvoirs Publics adaptent leur intervention pour une meilleure prise en charge des effets sociaux pervers qui accompagnent souvent les mutations vers l'économie de marché.

Par ailleurs, le phénomène de l'exclusion sociale continue de se développer et des populations de plus en plus nombreuses ne participent à aucune activité de création de richesse et ne bénéficient d'aucun revenu de transfert.

Le taux de chômage reste très élevé et touche près du tiers de la population dont les conditions de vie sur le plan du logement, de la santé, de l'éducation continuent de se détériorer et se sédimenter structurellement à travers les années.

Les programmes en direction de l'emploi et de l'amélioration des conditions de vie continuent de se caractériser par une optique de gestion des déficits cumulés sans que des projections optimistes et plus percutantes ne se confirment concrètement.

Le persistance dans la durée des graves détériorations observées au niveau de la sphère sociale, l'hypothétique espoir de voir la sphère réelle renouer avec une croissance durable rendent plus pesante de plus en plus inacceptable les restrictions imposées par les mécanismes de l'économie de marché.

Les inégalités sociales se développent comme une fatalité accentuées notamment par une accumulation de fortunes fulgurantes et incontrôlées au profit d'une minorité et condamnent des couches de population de plus en plus larges à une paupérisation continue.

Les émeutes vécues à travers plusieurs localités du pays témoignent de la gravité de la situation et menacent la société dans sa cohésion.

8-1 Situation du chômage

Le niveau du chômage, selon les données de l'ONS , se stabilise autour de 28%.

Néanmoins, certaines indications fournies tendent à corriger ce taux à partir de la prise en considération de l'estimation de l'emploi agricole faite par le secteur, qui évalue le nombre d'exploitants agricoles à 1,3 million, auxquels il faut ajouter les emplois salariés susceptibles d'être créés par l'agriculture dans le cadre du PNDA, le taux de chômage se situerait aux alentours de 21%.

Il est à noter que les dernières données de l'ONS (activité, emploi et chômage n°330, second semestre 2000) font état de 872 880 personnes occupées dans le secteur de l'agriculture.

De tels écarts, renvoient au problème de l'information statistique dans sa globalité, à savoir notamment :

- l'harmonisation des concepts utilisés,
- l'identification judicieuse de l'information et de la source de données,
- la fiabilité des déclarations des ménages mais également des administrations et des entreprises. Ces deux aspects renvoient respectivement à des problèmes culturels, et d'application des règlements qui font obligation aux entreprises de répondre aux enquêtes,
- la circulation de l'information.

Au delà du volume, c'est la structure démographique et régionale du chômage qui reste préoccupante. Les résultats provisoires de l'enquête auprès des ménages sur l'activité, l'emploi et chômage indiquent au deuxième trimestre 2000 :

- une population active de 8 690 854 personnes,
- une population occupée de 6 179 992 personnes,
- une population au chômage de 2 510 862 personnes, soit un taux de 28,89%

Avec un taux de chômage de 67%, la tranche d'âge 15-19 ans est la plus touchée, suivie

de la tranche 20- 24 ans avec 48%, et enfin la tranche 25-29 ans avec 37%.

La situation des jeunes en matière d'emploi s'est nettement détériorée depuis 1987. Le taux de chômage était de 64% pour les moins de 19ans, et de 32% pour la tranche 20-24 ans.

Ainsi la population de moins de 30 ans, qui représente 47% de la population active, enregistre des taux de chômage nettement supérieurs à ceux du reste de la population, et représente à elle seule près de 78% des chômeurs.

D'autre part, le chômage urbain, alimenté par l'exode rural reste plus élevé qu'en zone rurale, avec des caractéristiques plus prononcées. Or, le chômage urbain coûte plus à l'économie que le chômage rural, dans la mesure, où les

tensions et les malaises sociaux créés par le chômage sont généralement plus graves dans les villes.

En zone urbaine, la tranche d'âge 15-19 ans enregistre un taux de chômage de 69%, celle relative au 20-24 ans 48 %, et enfin la tranche d'âge 25-29 enregistre un taux de chômage de 38%.

La structure démographique du chômage, et donc le chômage des jeunes continue de peser sur le climat social. Des actions ciblées, doivent se poursuivre particulièrement en direction des jeunes de moins de 20 ans plus nombreux et plus vulnérables, la formation et la qualification, conjuguées à des exigences de plus en plus élevées de l'économie.

La structure régionale du chômage est une autre préoccupation dont les pouvoirs publics ont pris conscience à travers notamment l'institution du fonds spécial de développement des régions du sud dès 1998. Le montant des projets éligibles au FSDRS est porté à plus de 12 milliards de DA pour l'année 2001. Cette zone qui comprend 13 wilayate enregistre un taux de chômage supérieur à la moyenne nationale (32% avec un pic de 41% pour la wilaya d'El oued).

8-2 Situation de l'emploi

En matière d'emploi, l'enquête auprès des ménages, réalisée par l'ONS donne au deuxième trimestre 2000, un nombre de 6 179 992 occupés dont 68% de salariés. En 1987, la proportion de salariés était de 70%.

Les employeurs et les indépendants représentent plus de 26% de la population occupée contre 22% environ en 1987.

Durant le premier semestre 2001 les créations d'emploi restent tributaires des dispositifs mis en place dans le cadre des politiques alternatives.

Bien que ces derniers contribuent à l'atténuation des tensions, leur impact reste tout à fait relatif, en effet :

*105000 emplois directs créés depuis la mise en œuvre de la micro- entreprise,

*28000 contrats pré - emplois ont été réalisés depuis la mise en œuvre de cette formule. Le taux de permanisation est proche de 12%.

*les ESIL avec un nombre de 75000 (soit 35000 exprimés en équivalent permanent)

représentent à peine 3% des demandeurs d'emploi

L'ensemble des placements opérés, en l'an 2000, représente moins de 1% de la demande d'emploi.

Au cours de ce semestre, on enregistre les données suivantes :

- En matière de création d'activité,

- La micro- entreprise a fait l'objet de 2992 accords bancaires, portant ainsi le nombre d'agréments à 42939 au 30 juin 2001. Comparé à la même période de l'année 2000, le nombre d'agréments accordés par les banques enregistre une baisse de 51,6%, liée notamment à la saturation du créneau des transports. Ce secteur continue néanmoins de dominer la structure cumulée des projets avec 42,5% du total des projets cofinancés par le fond depuis sa création.

- Les micro- crédits font l'objet d'un intérêt particulier et sont appelés à se développer dans le cadre du programme d'appui à la relance économique qui prévoit, compte tenu de l'engouement suscité par cette formule, la création d'une institution spécialisée dans la micro finance. En attendant la mise en place de cette institution, le budget de l'Etat prévoit à cet effet un montant de 1,8 milliards, pour l'année 2001.

Toutefois, sur le terrain, malgré l'engouement de la population pour cette formule, les lenteurs administratives et la réticence des banques ralentissent considérablement la réalisation optimale de cette action.

En effet, bien que le premier semestre 2001 ait enregistré une nette amélioration de l'adhésion des banques (1622 prêts ont été accordés portant à 2596 le nombre total de prêts à juin 2001 contre 974 en décembre 2000), celle-ci reste insuffisante au regard du nombre de dossiers réceptionnés (77709).

- Les TUPHIMO financés par la Banque Mondiale jusqu'à l'année 1999, sont repris dans le cadre du programme de soutien à la relance économique. Ainsi la création de 70000 emplois en équivalents permanents est prévue sur la période 2001-2004.

- en matière d'emplois d'attente,

Les emplois d'attente, avec les ESIL et les CPE, constituent l'essentiel des dispositifs :

- Pour ce qui concerne les ESILS, 78300 jeunes ont été insérés dans des emplois temporaires, soit un accroissement de 3,8% par rapport au premier semestre de l'an 2000.
- Quand au CPE, 6210 jeunes diplômés ont pu être insérés au cours de ce semestre, contre 2765 au semestre précédent, soit plus du double en un semestre.

Depuis sa mise en œuvre, cette formule a permis de placer 28000 diplômés, soit 28% des demandeurs d'emploi diplômés, avec un taux de permanisation de près de 12%. Ces résultats sont encourageants, même s'il restent en deçà des besoins exprimés.

En effet, le chômage des jeunes diplômés constitue un paradoxe, face au dénuement en matière d'encadrement des collectivités locales.

A ce sujet, le délégué à la relance économique a annoncé que le ministère de l'intérieur débloquerait 3 millions de DA par wilaya, pour la réalisation d'une enquête de proximité par de jeunes universitaires qui seront formés à cet effet.

Dans le secteur public économique on assiste encore à une régression de l'emploi dans la majorité des secteurs par rapport au premier semestre 2000 :

- le Holding Public Chimie Pharmacie services avec 69 325 agents, en a perdu 801 soit - 1,1 %,
- le Holding Agroman avec 96851 agents, en a perdu 3082, soit - 3%,
- le Holding Réalisation et Matériaux de Construction avec 127330 agents en a perdu 12700, soit - 1% ,
- le Holding Mécanique et Electronique avec- 3%

Seul le holding SIDMINES, affiche un accroissement de 5% de ses effectifs par rapport au premier semestre 2000.

La compression d'effectifs se poursuit même si son rythme s'est ralenti et ce, sans pour autant que les activités du secteur public ne réalisent une croissance significative et soutenue.

L'enquête d'opinion, réalisée par l'ONS auprès des chefs d'entreprise industrielle au premier trimestre 2001, révèle une baisse de l'activité et des effectifs tant pour le secteur public que privé.

Par ailleurs, le paradoxe entre le manque d'encadrement et le chômage des universitaires se retrouve au niveau du secteur économique.

En effet, dans le secteur privé des chefs d'entreprise déclarent avoir des difficultés à recruter des cadres, et dans le secteur public le niveau de qualification du personnel est souvent jugé insuffisant. Ce qui renvoie au problème d'adéquation formation- emploi.

En matière de fluctuation de l'emploi, les données disponibles, confirment, les prévisions des chefs d'entreprises à savoir : poursuite de la baisse dans le secteur public, augmentation dans le secteur privé. Pour ce qui concerne ce dernier, si l'on se réfère aux données de l'APSI, les intentions d'investissement se multiplient. Ce sont 3199 déclarations d'investissement qui ont été enregistrées au cours du premier semestre 2001.

Ces projets devraient générer 94724 emplois essentiellement dans le BTPH(44%) et dans l'industrie(31%).

- En matière de gestion du marché du travail,

On assiste actuellement à une sensibilisation des pouvoirs publics au rôle fondamental des services publics de l'emploi, dans la connaissance et la régulation du marché du travail.

La réhabilitation de l'ANEM, mais également celle de l'inspection du travail sont indispensables pour « la moralisation du marché du travail ». En effet, des pratiques de marchandages de la main d'œuvre, particulièrement dans le sud, ont été à maintes fois dénoncés. Ce marchandage exercé par des sociétés de recrutement pour des entreprises est assimilé à une méthode esclavagiste.

Les données recueillies par l'ANEM, quoique partielles, puisque le champ du marché du travail investi par l'agence reste réduit, témoignent des mêmes tendances et structures enregistrées au cours de l'année 2000 à savoir :

- la prédominance du secteur public en matière de création d'emploi,
- la progression constante de la part du secteur privé dans la création d'emploi,
- une offre dominée par des emplois précaires, près de 87% des placements sont réalisés dans des emplois temporaires.
- une demande d'emploi féminine de plus en plus forte.

8-3 Protection sociale

Le début de ce semestre a été marqué par une série de mesures qui d'une manière directe ou indirecte ont des effets sur l'amélioration des conditions de vie de la population à savoir :

- la revalorisation du SNMG (décret présidentiel n° 2000-392 du 6 décembre 2000) qui passe de 6000 DA à 8000 DA soit une augmentation de 33% environ,
- la revalorisation des salaires de base des fonctionnaires et agents relevant des institutions et administrations publiques (décret présidentiel n° 2000-393 du 6 décembre 2000),
- la revalorisation des pensions, allocations et rentes de sécurité sociale (arrêté du ministère du travail et de la protection sociale, du 20 décembre 2000) d'un taux variant entre 4 et 6% selon les situations.
- Le transfert des allocations familiales à la charge de l'Etat. Rappelons à cet effet, que l'ancienne mesure qui endossait la charge des allocations familiales à l'employeur avait eu des conséquences négatives :
 - * sur le plan du recrutement : le secteur privé particulièrement privilégiait le recrutement des célibataires,
 - * sur le plan de l'alourdissement des charges des entreprises qui étaient déjà en difficulté pour la plupart,
 - * sur le plan de l'équité entre travailleurs du secteur public et travailleurs du secteur privé,
- l'accès aux soins en faveur des démunis sociaux (décret exécutif n°01-12 du 21 janvier 2001),
- la revalorisation des montants de l'IAIG et de l'AFS (arrêté du 21 février 2001 du ministère du travail et de protection sociale)

Au 1^{er} semestre 2001, les prestations familiales versées pour le compte de l'Etat ne représentent que 25% du montant des allocations familiales à la charge de l'Etat (soit 7,1 milliards de dinars sur 28,4 milliards).

Le nombre de personnes prises en charge dans le cadre du filet social a enregistré une hausse de 29,3% au cours du premier semestre 2001, se répartissant en 137000 en moyenne par mois pour l'IAIG, et à 563989 pour l'AFS dont 85627 vieillards, infirmes et incurables.

Par ailleurs l'opération d'épuration du fichier a permis de procéder à la mise à jour de 43979 indus bénéficiaires au titre de l'AFS et 15223 au titre de l'IAIG.

Dans le cadre de l'aide sociale, l'Etat procède au versement d'une aide directe à 66000 handicapés à travers le territoire national, et à 7000 enfants dans le cadre du secours à l'enfance..

Au titre du premier semestre 2001, le coût de cette aide atteint 704 milliards de DA, soit 48% des crédits alloués pour toute l'année 2001.

Sur le plan organisationnel, on assiste pour la première fois à la création d'un ministère du travail et de la sécurité sociale. En effet au cours du remaniement ministériel du 31 mai 2001, les attributions en matière d'aide et d'actions sociales à travers l'ANSEJ et l'ADS ont fait l'objet d'un transfert vers le Ministère chargé de la solidarité nationale.

Le système de sécurité sociale reste quand à lui fragilisé par les déséquilibres financiers de ses caisses.

Hormis la CNAC, qui enregistre au cours de ce semestre un excédent de plus de 1 Milliard de DA, les équilibres financiers des autres caisses sont précaires en raison des problèmes liés notamment à :

- la rationalisation et la normalisation des dépenses,
- la faiblesse des recouvrements,
- l'adaptation de la réglementation(notamment au régime des non salariés)
- l'assiette de cotisation.

La précarité de la situation de la Caisse Nationale de Retraites et des retraités font l'objet d'inquiétudes tant de la part de la FNTR que de la part du département sectoriel .

En effet, même si l'on observe une amélioration des recettes par rapport au premier semestre 2000(elles sont passées de 55 ,21 milliards à 59,47milliards soit un accroissement de 7,7%),celles ci ne sont dues principalement qu'au remboursement du trésor d'un montant de 22,24 milliards et sans lequel la caisse serait déficitaire.

Le montant des cotisations est en baisse, passant de 36,76 milliards à 34,02 milliards, soit une baisse de 7,5%, alors que les dépenses bien qu'en baisse

également, puisqu'elles passent de 50,59 à 42,71 milliards, le sont dans une moindre proportion(5,6%).

On relèvera que les dépenses de fonctionnement qui s'élèvent à 1,75 milliards de DA au premier semestre 2001, ont connu une augmentation de 41% par rapport au premier semestre 2000.

Le nombre de bénéficiaires quand à lui est passé de 1 213 024 au premier semestre 2000 à 1 287 867 au cours de ce semestre soit une augmentation de 7%.

Les pensions directes représentent 56% environ, et leur augmentation est due essentiellement à l'accroissement des retraites du régime proportionnel avec 38% et des retraites sans condition d'âge(25,7%).

Deux régimes, qui avec la retraite anticipée (dont le nombre de dossiers déposés a été multiplié par 1,5 depuis le premier semestre 2000), contribuent à l'alourdissement des dépenses de la CNR.

A ce sujet, la révision de l'âge de la retraite a fait l'objet d'un large débat au cours de l'audition du ministre du travail et de la sécurité sociale. Il faut rappeler que le système actuel fonctionne selon des règles, qui comparées à celles de beaucoup de pays, rendent le coût de la retraite trop élevé face aux difficultés financières de la CNR. A titre d'exemple, la durée maximale de la carrière est de 32 ans alors que celle généralement retenue varie entre 35 ans et 40 ans dans le reste du monde.

La réduction de la durée totale de la vie active, qui constitue une mesure visant à libérer de nouveaux emplois n'a pas fait ses preuves dans ce domaine d'une part, et crée de nouvelles contraintes financières pour la CNR d'autre part.

Concernant la CASNOS, sur 968 000 adhérents, seuls 331 000 (34,2%) étaient à jour de leurs cotisations à fin décembre 2000. En dépit des rappels et des campagnes de sensibilisation effectuées au cours des trois dernières années en direction de ses adhérents, la CASNOS demeure toujours face à des difficultés de recouvrement de ses droits et dont l'une des causes est la récession économique générale.

8-4 Relations de travail

Le nombre de conflits est en constante régression, et selon le ministre du travail et de la sécurité sociale, le climat social est relativement serein. Le

nombre de grèves est en effet passé de 83 au deuxième semestre 2000 à 73 au cours de ce semestre avec un taux de participation est de 35%, ce qui traduit une baisse par rapport au taux moyen de participation de l'an 2000 qui était de 45%.

La perte en journées de travail est passée de 9,5 en moyenne par travailleur au second semestre 2000 à 5,22 au premier semestre 2001. Il faut relever que 92% des grèves sont concentrées dans le secteur public.

Les principales revendications, continuent d'être liées aux problèmes de rémunération et particulièrement les retards dans les paiements de salaires. En effet, 305 organismes employeurs et/ou lieux de travail essentiellement du secteur public, connaissent des retards, d'une durée moyenne de 5 mois, dans le versement des salaires.

C'est dire alors, que les problèmes d'emploi sont tels, qu'ils ont réduit le domaine des revendications des travailleurs à l'obtention de leur salaire.

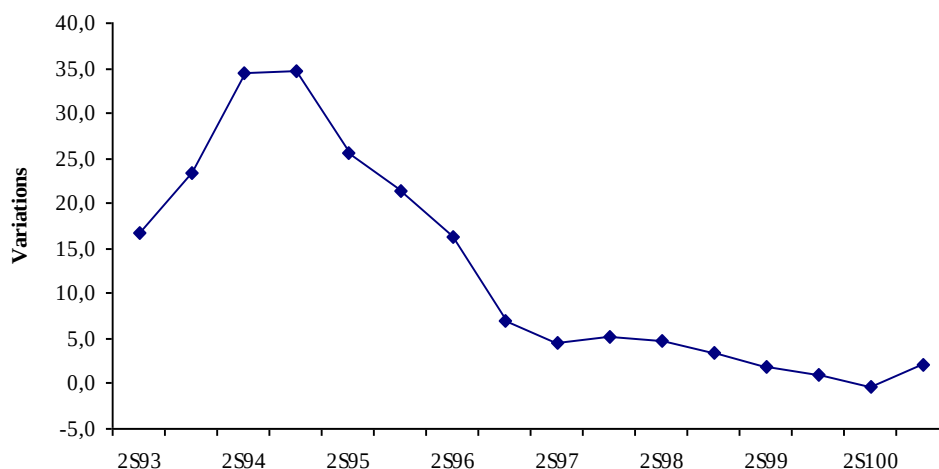
Par ailleurs, on assiste sur le terrain à la consécration de la préservation de l'emploi, par la mise en pratique de nouvelles formules. En effet, 17 entreprises regroupant 3500 travailleurs ont eu recours à la formule du chômage technique et 9 autres avec un effectif de 952 travailleurs, à la réduction de temps de travail.

Ces formules, qui traduisent de nouvelles facultés de l'entreprise à s'adapter aux situations conjoncturelles, font l'objet au niveau du ministère d'une réflexion en vue de leur consolidation et leur élargissement.

8.5- La consommation et les prix

La revalorisation des salaires de la fonction publique, le relèvement du SMNG, la «redomiciliation» des allocations familiales au Trésor public, la mise en œuvre du programme de soutien à la relance et l'émergence du crédit à la consommation sont autant d'indices qui laissent entrevoir une reprise de la consommation des ménages en déclin depuis une décennie. Pour être significative, cette croissance doit être expurgée de toute illusion monétaire.

VARIATIONS SEMESTRIELLES PAR GLISSEMENT DE L'IPC



Les résultats du premier semestre laissent entrevoir une consolidation de la consommation de la finale. Cependant, face à la rigidité de l'offre et « la saturation des importations » l'augmentation de la consommation risque d'être atténuée par le phénomène de hausse des prix. En tenant compte de tous ces éléments la consommation des ménages connaîtra cette année une amélioration de 3,5% en volume. Mais la configuration du modèle de consommation et son évolution entraîneront d'abord une augmentation de la consommation des produits alimentaires. Le logement, les transports et la santé seront concernés mais dans une proportion moindre comme le révèlent les éléments préliminaires de l'enquête 2000 sur la consommation des ménages. L'inflation sur le premier semestre de l'année a atteint (2,20%). Cette hausse des prix, selon la tendance de certains prédictors, pourrait clôturer l'année avec un niveau supérieur à 3,5% compte tenu de l'évolution en glissement des prix observée sur les principaux groupes de produits .

1s2001	1s2000
Santé hygiène corporelle 3,00 %	7,20 %
Transport et communication 2,00 %	3,40 %
Habillement- chaussure 1,40 %	3,20 %
Logement et charges 1,40 %	3,00 %
Meubles et articles d'ameublement 0,80 %	1,80 %
Alimentation - boissons non alcoolisées 1,10 %	1,30 %
Education culture loisirs -6,80 %	0,30 %

En effet, la reprise de l'inflation est réelle. Elle a affecté dans une proportion supérieure à la moyenne les déciles pauvres. En revanche, les déciles de 6 à 10 ont subi une inflation inférieure à la moyenne étant donné que les produits concernés par cette augmentation, des prix, font partie de la consommation de masse.

Pour les produits du groupe santé et hygiène corporelle les prix ont augmenté de 4 points. La plus forte hausse de prix à savoir 8,10% a été supportée par le décile 6. Le décile 1 a quant à lui subi une hausse de 6,40%, Enfin, les déciles 9 et 10 ont été affectés respectivement par des augmentations de prix comprises entre 7,90% et 6,90%. Cette configuration laisse supposer que si les groupes sociaux défavorisés éprouvent des difficultés à supporter cette croissance des prix qui affecte les médicaments et les actes médicaux. En revanche, les populations des déciles supérieurs aspirent une qualité sanitaire supérieure à des prix forts.

Concernant les produits du groupe transport et communication la hausse enregistrée a été de 1,40 point. En effet, Cette augmentation a concerné uniquement le secteur des transports, notamment de voyageurs. Elle s'explique

probablement par l'augmentation des marges des transporteurs sachant que les carburants n'ont pas subi de variations. Cette hausse a concerné 50% de la population dans la proportion variant de 10,30% à 15,10%. Par contre le reste de la population a supporté des hausses comprises entre 7,10% et 2,50%. Face à ces disparité devant les coûts du déplacement, l'ouverture du secteur des transports a effectivement réglé la disponibilité mais a semblé occulte la politique de transport de l'utilisateur et notamment des travailleurs.

Pour ce qui est des produits de l'habillement et de la chaussure, 10% de la population les plus pauvres ont supporté une hausse de 5,30% et les autres groupes sociaux ont subi des augmentations de prix variant entre 2,90% et 3,40%. Cette progression des prix par rapport aux déciles met d'abord devant de la scène la question du marché des vêtements usagés et surtout l'accès à ces produits aux populations défavorisées.

Au niveau des produits - logement et charges-, l'augmentation des prix a concerné probablement le réajustement des loyers et charges ce qui explique sa répercussion sensiblement identique à l'ensemble de la population à la hauteur de 3%

Pour les produits alimentaires et ceux des articles d'ameublement les augmentations ont été modérées mais néanmoins importantes pour le quotidien des ménages. En effet, une augmentation de 0,20 point sur 50% du budgets des ménages représente un sacrifice pour les populations vulnérables. Si la ration alimentaire de la population a été affectée durant ce semestre, le confort des ménages a également subi une renchérissement de 1 point.

Compte tenu de la dépendance, notamment alimentaire, l'inflation semestrielle est imputable pour 2,5% aux produits à fort contenu d'import et pour 5,2% pour les réglementés. La poursuite de la politique de libéralisation des prix et la nouvelle tarification douanière devraient l'une et l'autre permettre, dans le cadre de la concurrence, aux consommateurs d'accéder à une alimentation bon marché dans le cadre

8-6 Secteur de la santé :

Subissant les contre-coups d'une récession économique, particulièrement au cours de ces dix dernières années, le secteur de la santé traverse actuellement une période extrêmement complexe et décisive pour sa pérennité.

Les contraintes lourdes tant endogènes qu'exogènes (déqualification du personnel, sous utilisation et déficience des équipements, comportements et attitudes envers l'hôpital et le malade préjudiciables, absence d'une vision intégrant la santé dans une stratégie de développement, critères d'allocation des ressources conçus sans relation avec les besoins réels) marquent fort négativement la production des soins de santé en direction des populations.

La régression en matière de qualité des prestations, de conditions d'accueil, de la qualité des soins apparaît tant dans le domaine de la médecine curative que préventive et scolaire.

La tuberculose (11600 en 1990 et 15310 en 1999), la dysenterie (1744 en 1990 et 2836 en 1999), l'apparition de plus en plus alarmante de pathologies en milieu scolaire, appellent pour leur éradication ou leur prévention des mesures tant au niveau de la réorganisation totale du secteur – organigrammes, missions, code de déontologie – qu'au niveau de la nature des soins (curatif, préventif, promotionnel) à pratiquer à travers la recherche d'une optimalité de toutes infrastructure réparties à travers le territoire national.

Le diagnostic effectué par le secteur, fait état d'une dette générale accumulée de 14milliards de DA, des impayés du personnel(primes, gardes, rappels..) de 3,66 milliards de DA, d'une dette de la pharmacie centrale de 4,7milliards de DA, d'un état de précarité inquiétant des équipements (pannes, maintenance, rentabilité) et d'un environnement hostile à un meilleur déroulement de toutes les activités inhérentes à la santé.

La persistance de cette situation, a eu pour conséquence, d'accroître l'insatisfaction tant des usagers que des praticiens dont les conditions de travail et d'évolution de carrière sont telles, qu'elles les orientent vers le secteur privé offrant de meilleures perspectives.

En l'absence d'une véritable stratégie englobant la santé dans le cadre d'un développement global et prenant en considération la rénovation de tous les mécanismes et modalités de fonctionnement du secteur(organisation,

médicaments, équipement, source de financement..),il y a risque certain de la détérioration de la situation actuelle et de la remise en cause du principe universel de « la santé pour tous »,par l'impossibilité pour une frange de la population à accéder aux soins de santé.

CONCLUSION GENERALE

La conjoncture économique et sociale du premier semestre 2001 a connu une évolution contrastée et inégale, entre d'une part une sphère financière qui confirme sa croissance et à l'opposé une sphère réelle en perpétuelle décroissance et une sphère sociale totalement détériorée.

La consolidation des équilibres macro-économiques et financiers, l'évolution positive des réserves de change semblent complètement en déconnexion par rapport à la tendance de décroissance totale enregistrée dans la sphère productive particulièrement au niveau du secteur industriel public.

L'embellie financière est de surcroît en profond décalage par rapport à une sphère sociale très fortement éprouvée par un niveau de chômage alarmant et des conditions de vie de plus en plus insupportables.

Les passerelles à bâtir et à lancer particulièrement en direction de la sphère réelle pour l'inscrire dans l'ascendance de ce mouvement de croissance sont encore absentes des politiques sectorielles menées.

Les hésitations et parfois l'immobilisme dans la conduite des réformes de restructuration industrielle témoignent du manque de vision et de stratégie globale que les intérêts catégoriels à défaut de consensus continuent d'affecter.

La mise en place du nouveau cadre législatif devant régir la mode de gestion des participations de l'Etat et le processus d'encadrement des investissements et des opérations de privatisation a connu une période de gestation longue qui ne s'explique pas au regard de l'échec avéré et consommé des expériences tentées dans ce domaine.

L'absence de stratégie a par ailleurs conduit à des retards compromettants et difficiles à rattraper dans la mise à niveau du secteur industriel national public et privé. A défaut de trancher sur les secteurs à promouvoir et à soutenir sur la base des coûts comparatifs, le mouvement dynamique de la mondialisation des

échanges condamne chaque jour des pans entiers de notre tissu industriel à une disparition pure et simple.

Le secteur de l'énergie en raison des prémices d'essoufflement dues au ralentissement de la croissance enregistrée aux USA dès la fin du premier trimestre 2000 et qui du reste a eu un effet de propagation sur l'économie mondiale a enregistré une baisse de 2,2 % pour les hydrocarbures comparativement au premier semestre 2000. Le volume des exportations a baissé de 3,2 %.

La problématique de la production en association avec le secteur privé étranger dans le domaine des hydrocarbures mérite d'être relevée. On observe en effet qu'au terme de ce semestre la production de la société Sonatrach a chuté de 3,9 % alors que la production en association a augmenté de 6 %.

Par ailleurs, si la part de la production en association est actuellement de 16% par rapport à la production totale d'énergie, il est utile de rappeler qu'elle est appelée à augmenter aux environs de 40 % à 50 %. En conséquence, les revenus de la manne pétrolière propriété de la collectivité nationale pourraient à terme passés dans « d'autres mains ».

Au courant de ce semestre, il est à noter que le secteur des institutions financières, banques et assurances, n'a opéré aucune tentative ni initiative notable en direction des entreprises publiques et privées pour les aider et les encadrer. Les réformes souvent annoncées sont à chaque fois retardées dans ce secteur.

L'absence d'un marché financier n'a pas permis à la Bourse créée depuis deux ans de se développer. Les opérateurs privés tout en prônant les mérites de l'économie de marché paradoxalement n'ont pas encore intervenu en bourse. A ce rythme, il faut le souligner la Bourse d'Alger qui semble faire dans la figuration aura à terme à fermer ses portes.

Dans le secteur agricole, il convient de souligner l'impact et l'engouement provoqué par la mise en place du PNDA. Cet engouement, en cette phase d'investissement massif, devrait à très court terme conduire sur le terrain à une augmentation quantitative et qualitative de l'offre.

Ce plan qui traduit une parfaite rencontre entre la politique suivie dans le secteur et l'attente des opérateurs s'apparente néanmoins à un programme qui

vient combler des déficits sans pour autant s'inscrire dans une profondeur stratégique de long terme.

L'amélioration quantitative et qualitative de l'offre devrait ou doit être prolongée par le développement de l'industrie agro-alimentaire. Le salut de cette offre dépendra de la chaîne de froid, des capacités nationales de transformation, de conditionnement et d'emballage qui restent quasiment inexistantes ou en déphasage total par rapport aux besoins actuels et à venir.

La sphère sociale subit de plein fouet les contres performances enregistrées dans les différents secteurs productifs, ce qui affecte et aggrave les déficits sociaux de franges très larges de la population.

Les politiques alternatives d'emploi, s'essoufflent en raison de l'émiettement des dispositifs d'attente, de leur aspect budgétivore, du peu d'impact qu'ils ont eu sur les populations défavorisées. Ces dispositifs qui semblent s'installer dans la durée (reconduit sept années durant) doivent être reconsidérés tant par souci de rationaliser les ressources qu'aux vues du déphasage de leurs missions par rapport aux besoins.

La situation sociale est marquée, par ailleurs, par la persistance d'un taux de chômage à un niveau élevé touchant près du tiers de la population et aggravée parce que touchant particulièrement à 70% les jeunes de moins de trente ans.

Le logement et son accessibilité reste au cœur des préoccupations des citoyens.

Le mécontentement souvent exprimé avec violence au niveau de plusieurs communes du territoire national dénote, si besoin est, de l'obsolescence totale des politiques publiques successives suivies par le secteur de l'habitat.

Une politique sociale refondée explicitement orientée en direction de la prise en charge réelle des besoins de la population s'impose. Celle-ci doit être fondée sur un véritable consensus, consacrée par un pacte social et prolongée par un pacte de croissance.

La relance économique durable est fondamentalement dépendante de la cohésion et de la paix sociale, et doit être consacrée comme priorité nationale absolue.

Enfin, le plan d'appui à la relance économique qui marque la fin d'une longue période d'immobilisme ne semble pas s'attaquer aux tendances lourdes de l'économie nationale. Les opérations budgétisées dans ce cadre, bien que

répondant à des besoins vitaux visant surtout à combler les déficits constatés en matière d'équipements et d'infrastructures collectifs restent, cependant, suspendues à l'efficacité des dépenses publiques et aux capacités d'ingénierie des collectivités locales.

RECOMMANDATIONS

Malgré la consolidation des résultats macro-économiques et la détente qui a concerné les contraintes financières qui par le passé ont particulièrement pesé sur le lancement d'un plan de relance de la croissance, force est de constater qu'à l'issue du premier semestre 2001, les attentes des opérateurs économiques et de la population n'ont pas été suivies de résultats probants.

Au vu d'un tel constat, et tout en notant l'actualité des recommandations contenues dans les précédents rapports, face à la récurrence des phénomènes observés, la commission de l'évaluation met l'accent sur ce qui suit.

- La conduite efficace et efficiente du plan d'appui à la relance devra constituer une préoccupation fondamentale des pouvoirs publics en ce qu'il comporte comme promesses d'atténuation des tensions sociales et de création des conditions pour la reprise de la croissance.
- L'amélioration et le renforcement du suivi d'exécution du plan de soutien à la relance constituent également un facteur essentiel de garantie de la bonne exécution des différents projets de la rationalisation des dépenses publiques et de leur efficacité.
- L'accent devra être mis sur les programmes structurants (travaux publics, bâtiment, grands travaux ...) du fait de leur impact sur les autres activités tout en veillant à la pleine utilisation des moyens et capacités nationaux qu'il y a lieu de renforcer par le recours au partenariat qui a accusé un grand retard.
- La conduite des réformes économiques devrait connaître un rythme plus soutenu et privilégier la concrétisation comme l'a souligné le CNES.
- Le CNES qui a tout le temps insisté sur la nécessité d'une réhabilitation de l'information économique et sociale et de la restauration, à travers la planification, des conditions instrumentales de la gestion et de la programmation économique, se félicite de la décision des pouvoirs publics de la mise en place, prochainement, d'une structure de planification. Cette création contribuera également à l'amélioration de la visibilité économique à court et moyen terme qui permettra d'une part aux pouvoirs publics de disposer d'un outil de pilotage des stratégies globales et sectorielles et

d'autre part aux investisseurs et aux opérateurs économiques de mieux cibler leurs actions de développement.

Au plan des activités :

- L'accélération de la restructuration du secteur industriel public et sa mise à niveau constituent un gage pour son éligibilité au partenariat et à la privatisation ,
- La concertation autour d'une vision globale du développement sera d'un grand apport tant pour les pouvoirs publics que pour les opérateurs actuels mais surtout pour les investisseurs potentiels afin de permettre aux premiers de veiller à l'utilisation rationnelle des espaces, à l'équilibre régional et aux autres de disposer de données fiables pour une meilleure rentabilité de l'investissement.
- L'appui à la densification du tissu de la PME/PMI et à son développement constituera un élément essentiel pour la création d'emplois et l'accroissement de l'intégration inter-entreprise.
- La recherche d'une intégration optimale des moyens nationaux d'études, de production et de prestations de service par rapport au secteur de l'énergie est une façon fortement recommandée de générer des externalités utiles pour l'économie nationale. De la même façon, la prise en charge effective du développement de la branche pétrochimique revêt un caractère stratégique au vu de l'état de déstructuration des capacités actuelles et des besoins sans cesse grandissants des autres activités.
- Le développement de l'agriculture auquel les pouvoirs publics, à travers un ensemble de mesures et dispositif dont le PNDA constitue l'épine dorsale, accordent un intérêt particulier, nécessite une réflexion coordonnée entre les secteurs en amont et en aval (Industrie, Energie, Commerce, ...) et l'implication directe et soutenue et organisée des autorités locales des agriculteurs, des chambres d'agriculture. L'exportation des produits agricoles devra encouragée et l'état est appelé à lui assurer soutien et assistance.
- En ce qui concerne l'habitat et en plus des recommandations des rapports précédents, la Commission met l'accent sur la nécessité d'une refonte profonde de la politique du logement dont « la crise » constitue encore un

facteur d'atteinte à la cohésion sociale. A cet effet, il est souhaitable d'impliquer tous les secteurs à l'acte de bâtir.

- Les actions engagées par les Pouvoirs Publics en matière de lutte contre la délinquance commerciale méritent d'être soulignées et devront être poursuivies sur la base d'une refonte profonde des méthodes et procédures actuelles et le renforcement des moyens mis à la disposition des structures qui en ont la charge. La coordination intersectorielle insuffisante actuellement, devra être prise en charge au niveau approprié de l'Etat compte tenu des graves dérives constatées et de leurs conséquences tant sur la fiscalité, que sur la santé des citoyens.
- La révision du dispositif de promotion des exportations revêt quand à lui un degré d'importance et d'urgence. En effet, compte tenu du niveau insignifiant des exportations hors hydrocarbures et de la prochaine adhésion à l'OMC et de la finalisation de l'accord d'association avec l'Union Européenne avec leurs corollaires : le démantèlement tarifaire, l'inexistence de protection nationale, la manque de compétitivité de nos produits, le marché national risque d'être envahi par les produits étrangers.
- Au plan financier, le retard accusé par les réformes, annoncées depuis longtemps, constitue de plus en plus un handicap à la promotion de l'investissement et à la relance de la croissance.
- Au plan social, la situation relatée dans le présent rapport nécessite une refonte totale des différents systèmes de protection sociale, de solidarité, d'aides à la création d'activités donc d'emplois, mais cela ne saurait aboutir sans un consensus qui devrait se traduire par un pacte social adossé à un pacte de croissance.

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

CONSEIL NATIONAL ECONOMIQUES ET SOCIAL

Commission de l'Evaluation

Alger, le 28 octobre 2001

Procès Verbal d'adoption

La Commission de l'Evaluation réunie, en séance plénière, le dimanche 28 octobre 2001, au siège du Conseil National Economique et Social, après échanges de points de vue, a adopté à l'unanimité, le présent projet de rapport portant sur la conjoncture économique et sociale du premier semestre 2001.

Le Président de la Commission

M. BOUHALI

ANNEXES

Dans le cadre de l'élaboration du rapport sur la conjoncture du second semestre 2001, les membres de la Commission de l'Evaluation, ont procédé aux auditions, du mardi 26 février au lundi 11 mars 2002, de Messieurs les Ministres et responsables des institutions nationales, concernés par le rapport :

- Monsieur le Ministre de l'Agriculture,
- Monsieur le Ministre des Finances,
- Monsieur le Ministre de la Participation et de la Coordination des Réformes,
- Monsieur le Ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme,
- Monsieur le Ministre de l'Industrie et de la Restructuration,
- Monsieur le Ministre de l'Energie et des Mines,
- Monsieur le Ministre de la PME/PMI,
- Monsieur le Ministre du Travail et de la Sécurité Sociale,
- Monsieur le Ministre du Commerce,
- Monsieur le Ministre des Transports,
- Monsieur le Ministre des Ressources en Eau,
- Monsieur le Ministre des Travaux Publics,
- Monsieur le Délégué à la Relance Economique,
- Monsieur le Délégué à la Planification,
- Monsieur le Gouverneur de la Banque d'Algérie,
- Monsieur le Directeur Général des Douanes,

Les membres de la Commission de l'Evaluation tiennent à leur exprimer leurs plus vifs remerciements pour la qualité des exposés, des informations communiquées et des éclairages apportés.

VUE D'ENSEMBLE

Dans le sillage de l'exercice précédent, l'année 2001 confirme, en le soulignant, le paradoxe d'une économie en crise, malgré l'aisance financière affichée, une conjoncture internationale favorable, des gains enregistrées en matière de valorisation des hydrocarbures.

S'il n'était pas attendu d'impact immédiat de la mise en œuvre au cours du 2^{ème} semestre du plan de soutien à la relance, les résultats réalisés par l'économie nationale permettent de noter le faible niveau de la croissance globale (1,9%), en deçà des objectifs fixés et en recul par rapport au taux de 2000 (2,4%), lui-même pourtant insuffisant.

En attendant d'apprécier le degré d'impulsion à une dynamique de croissance que se propose de donner le PSRE, l'économie nationale continue de s'installer dans un statut quo reposant sur une croissance indécise et sans vigueur, alors que les exigences internationales de mise à niveau se font de plus en plus prégnantes, et que le pays continue d'émarger à un chômage de masse durable malgré un léger fléchissement observé en cours d'année.

Adossés à cette situation, les déficits sociaux alimentent des tensions de plus en plus vives et interpellent dans sa finalité et son efficacité le système de redistribution sociale.

L'investissement demeure, pour une large part, l'apanage des pouvoirs publics, malgré les nombreuses incitations destinées à stimuler l'investissement privé national et étranger, sur fond d'immobilisme décisionnel et de lenteur dans la conduite et le parachèvement des réformes.

Le lancement du PSRE constitue une réponse à l'inefficacité du marché en tant que vecteur de la relance, confirmant que l'Etat, en période de transition, reste un acteur central du développement.

Malgré sa faible rationalité interne, le PSRE devrait mettre fin à une situation de croissance figée, sur fond d'agonie lente du secteur public industriel, et l'extension ininterrompue de la sphère informelle et spéculative.

La croissance des différents secteurs d'activité, abstraction faite du secteur de l'agriculture, est restée très frileuse.

Si les équilibres macro-économiques ont été consolidés en 2001, ils n'en soulignent pas moins le paradoxe d'une économie qui ne cesse de se détériorer malgré une aisance financière qui devient presque arrogante. Ils n'en expriment pas moins, non plus, l'existence d'une richesse illusoire qui fait courir le risque à l'économie nationale de connaître de sérieuses difficultés en cas de retournement du cycle

conjuncturel tant que ne seront pas consolidées et diversifiées les activités productives.

Il demeure important d'expliquer ce manque de performances et de situer les principaux facteurs de blocage qui continuent de plomber l'économie nationale et d'hypothéquer la reprise de la croissance.

L'articulation des différentes réformes engagées depuis une dizaine d'années, pour impulser une nouvelle dynamique économique et sociale, semble se dissoudre dans la lenteur d'exécution des textes de lois législatifs et réglementaires et dans la crainte d'accentuer davantage les fractures sociales.

Le secteur productif continue d'évoluer dans l'incertitude des restructurations et la contrainte des marchés. C'est particulièrement le cas du secteur public de l'industrie qui fait face aux mêmes difficultés récurrentes. Nombre d'entreprises publiques industrielles ont vu leur découvert bancaire se reconstituer ou augmenter, l'action sur les causes étant absente des thérapies proposées.

Au niveau international, il convient de souligner l'important décalage, termes de croissance, entre l'année 2000 et l'année 2001. Autant la seconde a battu des records importants en termes de croissance de la production mondiale et du commerce international (4,5% et 12% respectivement) ayant atteint leur niveau le plus élevé depuis 10 ans, autant l'année 2001 est marquée par une incertitude prégnante aussi bien sur le court terme que sur le moyen terme aggravée par les attentats du 11 septembre.

LE PARADOXE D'UNE ECONOMIE EN CRISE MALGRE LES EXCEDENTS FINANCIERS

L'évolution favorable des indicateurs monétaires et financiers confirme la stabilité macro financière pour 2001, sur laquelle est ancrée une bonne viabilité

à moyen terme de la balance des paiements et ce, malgré la baisse des cours du brut, particulièrement durant le second semestre.

Dans l'optique de l'équilibre macroéconomique, le secteur financier est le premier lieu d'impact des turbulences qui peuvent affecter le marché pétrolier. La moindre variation du cours du baril de pétrole entraîne, par un effet de chaîne, une variation, via le fonds de régulation des recettes budgétaires, des plus values fiscales générées par le différentiel de prix, de la capacité de réduction de la dette publique et de régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire et par suite, une variation des réserves de change.

Le prix du baril de pétrole, qui a enregistré une bonne reprise durant l'année 2000, s'est situé à une moyenne de 22,4 dollars au second semestre contre 26,9 dollars au premier semestre 2001. La moyenne annuelle est de 28,7 dollars par baril en 2000 et

24,8 dollars en 2001 qui fait que l'excédent de la balance commerciale enregistre, au second semestre, une baisse de 43% par rapport au second semestre 2000.

En dépit du fait que le compte capital affiche un déficit amenuisé par l'effet de l'investissement direct étranger, en augmentation, l'excédent de la balance des paiements reste appréciable au second semestre 2001, à en juger par la variation des réserves de change qui ont atteint 15,2 milliards de dollars en juin 2001 et 17,9 milliards de dollars en décembre 2001.

Après la nette amélioration des finances publiques, avec un excédent global du Trésor de 400 milliards DA (10% du PIB) en 2000, on peut noter, en 2001, une évolution moins importante avec un solde de 170 milliards DA, soit, 4% du PIB. En tant que principal indicateur de l'amélioration de la trésorerie publique, les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie ont connu une forte augmentation : ils sont passés de 317 milliards DA, en décembre 2000 et à 414 milliards DA à fin décembre 2001 (ces dépôts étaient à peine de 1,3 milliard DA à fin 1999). Le Trésor est, donc, en 2001, en situation d'épargne nette, ou en situation de capacité de financement, laquelle a permis des décaissements importants au profit des banques commerciales.

Le quatrième trimestre 2001 marque la fin du long processus d'assainissement du portefeuille des banques, entamé au début des années 1990. L'achèvement a eu lieu grâce aux décaissements du Trésor

au profit des banques dont le niveau de refinancement auprès de la Banque d'Algérie est tombé à zéro. Le système bancaire est, donc, théoriquement dans une meilleure situation pour jouer le rôle qui est le sien dans l'intermédiation financière et le financement de l'activité économique.

Une autre conséquence de ces décaissements est celle inhérente à leur potentiel inflationniste, surtout si les crédits bancaires ne sont pas canalisés vers les secteurs ayant, traditionnellement un effet neutralisant.

L'année 2001 a été marquée par un léger retour qui reste, pour le moins préoccupant, de l'inflation. Le taux d'inflation, après avoir baissé au premier trimestre 2001 (-0,2%), s'est vite redressé au second trimestre (+4%) et continuer ainsi au second semestre, pour atteindre (en glissement annuel) 7,5 % en décembre 2001. En moyenne annuelle, le taux d'inflation s'est situé à 4,2% contre 0,37% en 2000.

La hausse des prix est principalement portée par les produits agricoles qui ont connu une augmentation de 5,5%. Quant aux causes de l'inflation, leur caractère ne peut être que diffus ; trois hypothèses peuvent être avancées :

- la hausse des salaires consentie en début d'année,
- les décaissements réalisés dans le cadre du plan de soutien à la relance économique et du PNDA,
- les décaissements du trésor au profit des banques dans le cadre de leur assainissement financier et leur recapitalisation. Les surliquidités du système

bancaire peuvent être à l'origine d'une expansion du crédit de nature inflationniste.

Moins que le relèvement des salaires, la hausse des prix semble beaucoup davantage imputable à ces derniers facteurs, dès lors que les prix n'ont commencé à augmenter qu'à partir second semestre et ont même baissé durant le premier trimestre.

Tout ceci indique qu'il est particulièrement important de surveiller les prix.

Si la hausse des prix peut être cantonnée dans des marges acceptables, correspondant à une inflation de croissance, il serait par contre à craindre que la résurgence de tensions inflationnistes risque de ruiner les efforts de sortie de crise et d'éprouver fortement des populations démunies.

Au niveau du secteur réel, la croissance économique n'arrive pas à démarrer et ne semble pas affranchie de ses hypothèques. Elle continue de buter sur la contrainte des structures qui tend à neutraliser les efforts de sortie de crise.

Les résultats enregistrés restent marqués de morosité abstraction faite du secteur de **l'agriculture** qui a enregistré une croissance appréciable mais qui, paradoxalement, a contribué à raviver l'inflation par la hausse des prix des produits agricoles, par effet de rareté. Le taux de croissance enregistré par le secteur (+18,7%) en 2001, qui fait suite à une décroissance de - 4,3% en 2000 s'explique certes, par de meilleures conditions climatiques mais également, par les efforts consentis par le PNDA et dont l'impact semble particulièrement encourageant en termes de reprise de l'investissement agricole. Il reste néanmoins à régler des problèmes importants de stratégie de développement, de structures de production mais aussi plus prosaïquement les questions liées à la problématique agro-industrielle en raison des nécessités de prise en charge et du traitement des surplus agricoles qui procèdent d'une exigence de court terme.

Pour **l'industrie**, le devenir du secteur public et notamment son noyau dur demeure préoccupant. Les changements intervenus dans le système d'organisation et de gestion du secteur cachent mal le malaise général induit par la stagnation des réformes. L'absence d'une perspective de restructuration met en péril tout l'appareil productif qui se trouve dans une situation de désorganisation réelle.

Le secteur public industriel enregistre au cours de l'année 2001, une baisse de sa production en volume de 0,7% qui paradoxalement révèle le retour conjoncturel de l'industrie lourde qui a compensé la baisse de l'industrie agroalimentaire (50% de la VA du secteur). Le secteur privé, a vu sa production croître de 4,5%, grâce notamment aux filières de l'agroalimentaire, de la chimie et des matériaux de construction.

Le secteur de l'industrie, malgré une compression de ses effectifs (plus de 100 000 emplois ont été dégraissés entre 1995 et 2001) et d'une apparente stratégie de management (appel d'experts, tentatives de mise à niveau, multiplication des séminaires, sensibilisation des partenaires sociaux,...) reste toujours et de plus en plus éloigné de son point d'équilibre, avec des contraintes de plus en

plus lourdes, pesant sur sa trésorerie (dont le découvert a augmenté au cours de l'année 2001 de 15 milliards de dinars).

Les résultats enregistrés, par le secteur de **l'habitat** au cours l'année ont été assez modestes, les principaux résultats du semestre indiquant une baisse sensible en matière de livraisons, tous programmes confondus. Le second semestre 2001 s'est

caractérisé par le lancement d'un premier programme de "location-vente" portant sur une opération de 20 000 logements. Cette action a suscité un engouement particulier auprès des couches moyennes de la population.

Les mesures prises dans le cadre du lancement de la formule " location -vente", la promotion de l'ouverture et le sécurisation du marché locatif, le renforcement des moyens financiers, introduits dans la problématique du logement, inscrivent dans la durée, les actions des pouvoirs publics, pour tenter de juguler la crise et assainir la demande.

Il reste que la problématique du logement social et les formes de sa prise en charge ont créé un climat malsain, nourrissant des frustrations sociales de plus en plus étendues et dont les manifestations revêtent des formes de plus en plus violentes. Il apparaît nécessaire de revoir ce type de formule et de reconsidérer la gestion du parc y correspondant selon des formules d'incessibilité ainsi que les critères d'attribution pour réduire l'influence des pouvoirs informels locaux.

La libéralisation des divers segments d'activité, la recherche de partenaires et le délestage de certaines de ses activités, semblent constituer la priorité de la stratégie du secteur **de l'Energie et des Mines**. La raréfaction des ressources financières incite à la recherche de partenaires et à de nouvelles sources de financement par la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire attractif. Sur le plan des résultats enregistré, les exportations d'hydrocarbures ont baissé en volume de 5,1% et de 12,2% en valeur.

La fragilité de cette richesse, compte tenu de l'évolution erratique du marché, incite le secteur à procéder à l'exportation de l'électricité, à l'instar du gaz, pour diversifier ses produits, ses clients et réduire de ce fait sa trop forte dépendance à l'égard d'une ressource primaire. Il reste que la nouvelle Directive Européenne relative à l'électricité et au gaz risque de remettre en cause la stratégie de valorisation des ressources énergétiques.

L'ancienne formule " take or pay ", garantissait des contrats de longs termes pour les pays exportateurs et garantissait en conséquence le retour sur investissement, par l'assurance de marchés acquis, la nouvelle formule " spot " par l'imposition de contrats à court terme et par le libre choix des fournisseurs incertaine les contraint à s'adapter à des conjonctures plus ou moins favorables. L'Algérie se trouve, de ce fait, face à une situation qui bouleverse toute sa stratégie à long terme.

A moyen terme, si l'investissement effectué pour le développement des capacités de production et d'exportation du gaz et de l'électricité, en raison d'une demande mondiale affirmée pourrait permettre à l'Algérie de diversifier ses recettes, elle pourrait aussi évoluer dans un univers d'incertitudes en termes de prix et de maîtrise technologique, compte tenu de la concurrence qui se développerait du fait de la multiplicité de fournisseurs et de la démonopolisation des marchés.

DES REFORMES ENCORE INSUFFISANTES POUR INDUIRE UNE DYNAMIQUE DE CROISSANCE

Les réformes économiques ont été entamées depuis plus de dix ans pour opérer des transformations radicales dans la sphère économique et l'environnement institutionnel. L'échec de ces réformes est aujourd'hui une réalité largement partagée.

L'économie nationale continue d'être l'otage des intérêts catégoriels, des rentes acquises et de la prudence, à la limite de la pusillanimité, de la conduite politique des réformes. Les retards pris sur la privatisation et la restructuration bancaire, pour ne citer que celles-là, ne sont que le reflet des attermoissements qui semblent ménager les visions de court terme et le confort du statu quo, en tournant le dos aux nécessités historiques.

Pourtant la société et l'économie nationale ont déjà eu à payer le prix fort pour que cette transition s'opère dans les conditions les plus rapides pour espérer une nouvelle dynamique de croissance et de relance de l'emploi.

Les restructurations intervenues en cours d'année ont eu à revoir les dispositifs de l'investissement et réexaminer l'organisation de la gestion des capitaux marchands de l'Etat et les modalités de privatisation. Elles n'en représentent

pas moins une fois une forme de fuite en avant renvoyant à bien plus tard les décisions à prendre pourtant nécessaires, sans évoquer les coûts que de pareils remixages impliquent, sans aucune garantie des résultats.

Les réformes économiques tendent à s'échouer sur les résistances que de pareils espaces développent en maintenant des systèmes de gestion et de communication opaques et visqueux.

En engageant diverses réformes, portées par des acteurs aux visions distinctes, les approches et compromis successifs ont marqué de leurs empreintes propres le déroulement de ces réformes (traitement de choc, traitement-test ou traitement par paliers). Si les choix à faire ont été clairement identifiés, les moyens de leur réalisation que sont les institutions chargées de leur exécution (administration, banque, justice, fiscalité) se sont avérées inadaptées de par la nature de leurs ipséités.

Le bilan tracé par le secteur et concluant aux multiples blocages d'ordre politique, économique et social que rencontre le processus de restructuration et de privatisation exprime, en fait, un démantèlement progressif du réseau industriel mais aussi des difficultés devenues rédhibitoires à conduire les réformes .

Le domaine de l'investissement, quant à lui, reste marqué par les obstacles bureaucratiques, les contraintes du foncier et l'inadaptation des systèmes de financement. Dans les faits et en termes de règlement des problèmes pourtant connus depuis longtemps, rien ne semble encore avoir été fait. Le foncier bute toujours sur

de nombreux problèmes récurrents et son assainissement, en l'absence d'une véritable décision politique et l'engagement du système bancaire reste fortement empreint de frilosité s'agissant des financements à caractère productif.

L'investissement privé reste encore dans l'expectative. Le recyclage des capitaux dans la sphère productive attend de la part des pouvoirs publics des garanties et des facilités d'établissement. Ces dernières restent des gageures face à des systèmes de prise en charge inefficaces, souvent corrompus. Il faut avoir à l'esprit le fait que le support privilégié des IDE reste l'implication à responsabilité partagée des capitaux privés nationaux dans le cadre d'opérations

d'association pour réduire les risques, souvent moyennant la mise en place de joints venture.

L'ambiguïté entre l'institution d'un fonds d'appui à l'investissement (prise en charge des réseaux d'électricité et des eaux, routes...) et les nouvelles conditions à l'accès des zones industrielles (obligation pour le privé de participer aux charges afférentes) risque aussi de donner lieu à des interprétations contre productives par rapport aux objectifs recherchés.

DES EXIGENCES INTERNATIONALES DE MISE A NIVEAU DE PLUS EN PLUS PREGNANTES

L'accord d'association signé avec l'Union européenne, dans le cadre de la mise en place d'une zone de libre échange euro-méditerranéenne, reste d'une portée considérable pour notre pays, tellement il touche à un ensemble des domaines de la vie économique et sociale. Il exige une nouvelle rationalité dans l'approche des problèmes économiques, sociaux et financiers du pays. Le projet d'adhésion à l'OMC, qui semble connaître une accélération, ne fera que peser davantage sur les nécessités de mise à niveau plus contraignantes par leurs configurations universelles.

Aux contraintes internes, qui situent les principaux secteurs d'activité dans une situation de retard structurel, risquent de s'ajouter des contraintes externes du fait de l'accord avec l'Union Européenne et de l'adhésion à l'OMC, pour lesquels l'économie nationale n'est nullement préparée.

Le réaménagement du tarif douanier participe d'un démantèlement progressif des droits de douane dans la perspective de cette adhésion. La DAP qui remplace la valeur administrés est appelée à disparaître dans 5 ans de même la taxe intérieure de consommation. La restructuration des taxes et tarif douanier aura pour effet de réduire de plus en plus la protection de la production nationale avec des incidences négatives sur l'emploi en l'absence de système de protection non tarifaires et de perspectives de mise à niveau significative.

Dans cette problématique lourde de mise à niveau, qu'il ne faut pas réduire à une opération de délestage, il faut avoir à l'esprit la quantité de facteurs contraignants qui

obèrent lourdement nos possibilités de faire face aux défis qui sont lancés à travers ces projets d'adhésion :

- état de la déliquescence de l'appareil productif (obsolescence technique et technologique, paramètres de gestion dépassés, ...),
- système de normes désuet, y compris les problèmes posés par la qualité et la certification qui constituent le support essentiel de toute exportation,
- système bancaire et financier archaïques,
- administration économique atomisée et, à travers elle, le problème du maillage du contrôle économique,
- capacité d'entreprise réduite à sa plus simple expression.

La liste pourrait être bien plus longue d'où l'impérieuse nécessité d'adopter une stratégie en mesure de répondre aux besoins multiples de l'économie nationale notamment à travers un programme de modernisation qui pourrait permettre de réduire les retards observés dans un certain nombre de domaines. Ceci passe nécessairement par des choix à faire au niveau sectoriel en liaison avec le renforcement des avantages comparatifs, des externalités et des facteurs d'attractivité. Ceci ne saurait en tous cas pas faire oublier ou passer au second rang l'impérieuse nécessité d'accélérer la mise en œuvre des réformes économiques.

L'accord d'association avec l'union Européenne avec les premières applications du nouveau système tarifaire au cours de ce semestre a contribué à exacerber les inquiétudes des travailleurs autant que celles des employeurs. Ses conséquences sur l'emploi voire même sur la pérennité des activités s'avèreraient désastreuses en l'absence de politiques de mise à niveau, de réduction des surfaces rentières et de clarification des enjeux de cette démarche d'adhésion pour réduire les scepticismes.

DES DEFICITS SOCIAUX QUI DEVELOPPENT DES TENSIONS DE PLUS EN PLUS INCONTROLABLES

Pour ce qui est du volet social, nombre de problèmes restent encore posés sans pour autant entrevoir les éléments d'une politique sociale globale en dehors du cadre d'assistance désarticulé de la sphère économique. La tendance à l'aggravation de la situation sociale constitue un motif de préoccupation

largement partagé. Les tensions sociales restent vivaces au cours de l'année 2001, alimentées principalement par les problèmes structurels liés :

- au niveau et aux caractéristiques démographiques du chômage,
- à la précarisation des emplois,
- à la baisse du pouvoir d'achat des bas revenus et des salaires,
- à l'inadéquation des salaires à la fois avec les qualifications des individus et l'utilité sociale de l'emploi,
- aux difficultés d'accès au logement,
- à des champs et à un niveau de protection sociale qui se sont considérablement réduits, sans pour autant que l'efficacité de celle-ci n'en soit améliorée.

Les politiques publiques mises en œuvre notamment dans le cadre de la lutte contre le chômage et la pauvreté restent controversées quant à leur coût et leur efficacité.

Évaluées sur des données globales relevant des efforts consentis par l'Etat, elles ne rendent pas compte de leur retombées réelles sur les populations ciblées, altérant de ce fait la perception par ces populations des objectifs des politiques publiques et par là même du rôle social de l'Etat. Ces éléments, persistants depuis plusieurs années, ont de plus en plus accentué les contestations et les revendications sous des formes diverses jusqu'à faire apparaître des signes de menaces sur la cohésion sociale.

Pourtant au moment où les tensions sociales s'expriment par les voies les plus extrêmes, les prémices d'une légère amélioration sont perceptibles à travers les indicateurs globaux du chômage, de l'emploi, des revenus, de la consommation et de l'épargne au niveau global.

En effet, le niveau du chômage a baissé (en se basant sur les mêmes définitions et la même source) entre l'année 2000 et 2001 tant en termes absolus qu'en termes relatifs, passant de 2 510 862 chômeurs soit un taux de 28,89%, à 2 339 449 chômeurs soit un taux de chômage de 27,3%. De nouveaux emplois sont créés comme l'indiquent les données de quelques secteurs (particulièrement l'agriculture) et celles de l'ANEM :

- le niveau des revenus salariaux et de ceux des indépendants s'est amélioré de plus de 10%, en relation avec l'augmentation des salaires consentie en début d'année,
- la consommation s'est accrue de 2,7% à 3,1% selon les sources,
- l'épargne des ménages a augmenté de 48,1%,

Ce paradoxe, traduit les limites des analyses basées sur des indicateurs macro économiques qui masquent les problèmes inhérents aux inégalités sociales et régionales et par là même à la politique de répartition et de redistribution des richesses et des transferts et qui sont souvent à l'origine des contestations sociales. Nous assistons à un phénomène de concentration des richesses sans pour autant que l'Etat soit en mesure d'assurer son rôle de redistribution. Ce constat comporte des éléments de gravité sans précédents dès lors que la pauvreté tend à se développer à la clarté d'une richesse autant ostentatoire qu'arrogante.

Les éléments d'une fracture sociale alimentée par les graves problèmes de pauvreté, de chômage, d'injustice et de non présence de l'Etat voire de déliquescence des pouvoirs publics constituent une masse critique susceptible d'effets négatifs sur la cohésion sociale.

L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de Soutien à la Relance Economique au cours de ce semestre témoignent d'une nouvelle approche des problèmes sociaux par les pouvoirs publics, par rapport à "des objectifs de création de pouvoir d'achat, de renforcement des capacités de développement humain et de développement local et régional à travers :

- la lutte contre la pauvreté,
- la création d'emploi,
- l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien

Les premiers résultats observés dans des régions défavorisées font déjà apparaître des retombées positives en matière d'emploi.

L'espoir suscité par le plan de soutien à la relance permet d'envisager un redémarrage rapide de notre économie par une réanimation de la demande, contrainte par tant d'années d'austérité. L'intérêt d'un tel plan de relance est de ressusciter une relance de l'offre nationale sans avoir à amplifier la demande

d'importation. Il reste important de réfléchir dès à présent au relais de l'investissement privé pour entretenir la croissance.

Par ailleurs, le secteur de l'habitat, grâce à la formule location vente, fortement soutenue par la population a enclenché un processus de développement des activités liées au logement, segment pourvoyeur de multiples emplois.

Ainsi, des perspectives réelles transparaissent de ce programme pour une importante frange de la population en crise de confiance avec l'Etat. Une confiance sans laquelle la cohésion sociale et la relance de la croissance par l'investissement ne peuvent être réalisées.

Il reste que, dans son générique, le concept d'appui à la relance se doit d'être fortement adossé à l'amélioration des structures économiques qui permettraient de donner son sens au plan en question dont on attend une impulsion au niveau de la croissance. La réanimation de la demande ne peut que trouver dans l'incitation de l'offre nationale son accomplissement. La problématique de la relance ne devrait pas se diluer voire se dissoudre dans des actions sociales de proximité certes importantes mais qui restent insuffisantes pour impulser une croissance soutenue à partir de l'implication des entreprises nationales publiques et privées.

1- EVOLUTION DU CONTEXTE INTERNATIONAL

Après une année 2000 assez favorable, la croissance économique mondiale a commencé à amorcer sa décrue en 2001 sous l'effet de plusieurs facteurs. Le contexte international du second semestre a indéniablement été marqué par les attentats tragiques du 11 septembre. A l'évolution du contexte de l'économie mondiale, dont la tendance générale était à la récession, se sont surajoutés les effets induits liés à ces événements et qui ont contribué à enfoncer davantage l'économie mondiale dans la crise économique.

Les conséquences sur les plans économiques et politiques n'en continuent pas de se faire sentir à tous les niveaux tant ils ont remis en question la problématique sécuritaire au niveau international et révélé les dysfonctionnements qui caractérisent l'économie mondiale.

La récession qui a frappé l'économie mondiale s'est principalement nourrie de la stagnation des importations aux USA et de la baisse de la demande dans les

pays de l'Union Européenne sur arrière fond de licenciements collectifs et de faillite d'entreprises. De nombreuses incertitudes continuent de planer sur les perspectives de sortie de crise de l'économie mondiale malgré une bonne tenue des indices boursiers vers la fin du semestre.

Cette crise n'a pas manqué d'affecter les cours du pétrole de plusieurs façons et n'eût été la discipline des producteurs de l'OPEP, la situation au niveau des prix se serait dégradée d'une façon plus profonde et plus durable.

L'autre fait marquant de la conjoncture internationale a été aussi le basculement de la plupart des pays de l'Union Européenne dans la zone euro créant ainsi un marché unifié de 230 millions de consommateurs et érigeant l'Europe économique et monétaire en première puissance économique mondiale.

Le passage à l'Euro ne manquera pas d'avoir un certain nombre de conséquences sur l'économie nationale qui réalise le principal de son commerce extérieur avec l'Union européenne.

Pour l'Algérie, la conclusion des accords d'association avec l'Union Européenne représentent un formidable défi à la mise à niveau. Les conséquences que cet accord pourra engendrer dans l'ensemble des secteurs d'activités – que ce soit dans le domaine de l'infrastructure ou de la superstructure – exigent une approche plus radicale et par conséquent plus dynamique en ce qui concerne les réformes économiques et politiques.

L'évolution du contexte international est également marquée par une légère inflexion, favorable aux pays pauvres, du cadre des relations économiques internationales. Le Nouveau Partenariat pour l'Afrique (NEPAD) continue de susciter de l'intérêt de la part de la communauté internationale avec une approche

intégrée des problèmes des pays africains dans le cadre du NEPAD qui offre une approche partenariale en faveur de la prise en charge des questions de développement et d'éradication de la pauvreté. Depuis les sommets du G8 d'Okinawa et de Gènes ainsi que les nombreuses rencontres intercontinentales, les éléments d'une nouvelle approche des problèmes du développement commencent à se faire jour même si la démarche pour la prise en charge de ces problèmes est encore empreinte de frilosité.

La crise argentine reste aussi un point d'actualité important tellement elle traduit les difficultés des pays ayant délibérément opté pour l'ouverture économique dans le cadre des processus d'ajustement structurel, se trouvent complètement livrés à la volatilité ruineuse des capitaux internationaux.

1.1- Rappel de quelques éléments de la conjoncture du premier semestre et les tendances générales de l'économie mondiale

La conjoncture économique mondiale accuse depuis quelques temps déjà des signes d'essoufflement. L'actualité récente ne fait que tendre à précipiter la récession qui était déjà acquise à la fin du semestre, en compliquant davantage les perspectives d'un retour de croissance plus ou moins.

Le ralentissement de l'économie mondiale a conduit à la révision à la baisse de l'ensemble des projections qui ont été faites en début d'année. Les prévisions de croissance de la zone Euro sont passées de 2,4% à 2% alors qu'une croissance de 4% a été enregistrée à fin 2000 selon les données des organisations internationales.

Le risque d'essoufflement de la croissance économique mondiale était apparu comme une donnée probable au cours de l'année 2000 avec le retournement du cycle conjoncturel. L'entrée officielle en récession de l'économie américaine (deux trimestres consécutifs de croissance négative du produit national date depuis mars 2001) marque la fin d'un cycle de 10 années consécutives de croissance.

La baisse à répétition des taux d'intérêt aux USA et en Europe pour stimuler la croissance n'a pas suffi. Le taux de croissance de l'ensemble des pays en développement, évalué à 6% en 2000, devrait décliner à 4% en 2001. Le même scénario à la baisse affecte les économies en transition dont le niveau de croissance devrait se réduire de 6% à 3%.

1.2- La conjoncture mondiale au deuxième semestre 2001

La croissance économique mondiale a atteint à peine 1,3% selon les données des Nations Unies (contre 4% en 2000).

Le ralentissement de la croissance qui a commencé à se dessiner au début de l'année a été aggravé par les attentats du 11 septembre qui ont eu des répercussions

importantes aussi bien sur l'économie des Etats Unis que sur celle des autres pays industrialisés (c'est à dire les trois quarts de la production mondiale).

Le commerce international a aussi été affecté par la crise et a subi les contrecoups de la baisse de production. Le ralentissement de l'activité commerciale a atteint des seuils importants : d'une progression de 12% en 2000, le volume du commerce international a reculé à 1% en 2001 selon les données de l'OMC.

Les USA ont enregistré une croissance de 1,1% contre 1,3% prévu. La dynamique des importations s'est tassée alors que les exportations enregistrent une très légère hausse, ce qui tend à confirmer la baisse de la consommation intérieure.

Au niveau de la zone euro, le taux de croissance attendu du PIB se situe à 1,6% en 2001 avec la même tendance récessionniste pour 2002 selon les données de l'OCDE. Au second semestre, la croissance du PIB n'a été que de 0,4%. L'affaiblissement de la croissance est directement lié aux conséquences de la crise américaine. L'évolution du commerce extérieur a aussi été affecté par une telle évolution avec un taux de croissance des importations et des exportations de marchandises respectivement de 1,5% et de 2,5%.

La baisse de la demande de biens d'équipement (érosion de la confiance des investisseurs) a affecté le marché de l'emploi qui a enregistré une remontée du taux de chômage (8,5%). La dégradation du marché de l'emploi risque de peser à la fois sur la stabilité sociale et la capacité concurrentielle des pays. La propension à la croissance des économies européennes reste contrainte par une inflation modérée (2,5%) et une politique budgétaire faiblement expansionniste, cantonnée dans les marges du pacte de stabilité issu des accords de Maastricht.

Les conséquences du 11 septembre ont diversement affecté les pays de l'Union Européenne.

L'Allemagne est l'un des principaux pays à avoir été touché par la récession américaine dès lors que la réduction de la consommation des ménages américains influe directement sur les exportations allemandes dont le niveau

avoisine les 200 milliards de dollars et donc sur le volume de la croissance qui n'a été que de l'ordre de 0,75% en 2001. L'Allemagne en récession depuis le début de l'année reste aussi confrontée à une augmentation du chômage (9,6% de la population active à fin décembre 2001).

En France les prévisions de croissance ont été revues à la baisse de 2,5% en prévision à 1,3% en réalisation.

Le Japon a enregistré un recul de son PIB de 0,9% en 2001. La contraction des importations de ce pays se conjugue à une augmentation modérée de ses exportations. L'engagement de réformes structurelles au Japon telles que la privatisation des agences publiques (notamment celles chargées de la construction d'autoroutes) est destiné à revitaliser l'économie dont la croissance reste anémiée depuis quelques années.

Les pays en développement ont également révisé leur croissance légèrement à la baisse passant de 4,4% à 4%. Ces pays ont apporté une contribution supérieure à la moyenne à l'essor de la croissance. Ces pays, malgré leur faible part dans le commerce mondial, ont accru leurs exportations de produits manufacturés de façon substantielle. Leurs exportations sont passées de 17% en 1990 à 27% en 2001.

Les pays de l'Europe de l'Est ne semblent pas, quant à eux, ne pas avoir été affectés de manière significative par le ralentissement de la croissance économique mondiale. Les données de la BERD indiquent une évolution du PIB de 4,3 en 2001 contre 5,5% en 2000. La perspective pour certains d'adhérer à l'Union Européenne les conduit à accélérer leurs réformes économiques et à mettre en place des conditions favorables à l'impulsion de la croissance.

Pour les pays africains, le taux de croissance prévu pour 2001 (2%) reste très faible et ne compense même pas le croît démographique.

La relance de la croissance reste hypothéquée par la remise en ordre de ressorts de l'économie mondiale et la stabilisation de l'activité de nombre d'entreprises touchées directement par les attentats du 11 septembre et notamment les transports aériens et toutes les activités leur étant directement liées (dans les secteurs de l'industrie et des services –tourisme, assurances, ...-).

La crise a nécessité de la part des Etats, des soutiens aux entreprises les plus affectées par les événements du 11 septembre, particulièrement le transport

aérien qui a été touché de plein fouet ainsi que celles ayant souffert du ralentissement de l'activité économique pour empêcher les licenciements massifs à partir de différents dispositifs (réductions des impôts, baisse du loyer de l'argent, maintien des parités entre les trois principales monnaies).

Les mécanismes de propagation de la croissance au niveau mondial devront être probablement affranchis des tendances fortement stabilisatrices qui caractérisent les économies de compétitivité.

Dans le cas de l'économie japonaise, la relance de la consommation des ménages et des dépenses publiques restent des éléments clé de sortie de crise tandis que pour les économies européennes, la mise en œuvre de stabilisateurs économiques en relations avec la réduction de la pression fiscale devait appuyer de façon forte la demande et l'investissement.

1.3- Evolution des cours des hydrocarbures

Le marché pétrolier a connu un raffermissement des cours au 1^{er} semestre 2001 en raison d'une meilleure adéquation entre l'offre et la demande.

La demande a été consolidée grâce à la réduction de la production OPEP d'un million de baril par jour depuis le début du mois d'avril. Le niveau moyen des prix à 27,1 dollars par baril représente un accroissement de 1,7 dollar par rapport à la même période de référence.

Le maintien des prix n'a été rendu possible que grâce aux décisions de l'OPEP de réduire leur production de 1,5 million de barils par jour à partir du début de l'année 2002 et la participation des pays non OPEP à cet effort afin de sauvegarder des cours.

Ayant déjà amorcé leur baisse au 1^{er} semestre 2001, les cours du brut ont aussi été affectés par les attentats du 11 septembre. La crise du transport aérien, frappé de plein fouet par le choc du 11 septembre, s'est répercutée fortement sur la demande mondiale de pétrole. De même la décision de l'OPEP après les attentats de ne pas réduire l'offre afin de ne pas pénaliser les entreprises fragilisées a agi dans le sens de la baisse sur les cours. Le système de régulation mis en place au sein du collectif des pays de l'OPEP (qui consiste en un système permanent d'adaptation de l'offre à la demande), a permis de stabiliser la fourchette de variation des prix.

En Algérie, après les records enregistrés en l'an 2000, avec un prix moyen de 25 dollars par baril, les recettes d'exportation ont été atténuées par une baisse sensible des cours mais aussi une baisse de la production, notamment au second semestre, consécutivement aux engagements OPEP.

Au cours de l'année 2001, le prix du brut algérien s'est situé en moyenne à 24,8 dollars/baril contre 28,5 dollars au cours de l'année 2000. Cependant cette baisse a été plus importante au cours du second semestre 2001, durant lequel le prix moyen s'est situé à 22,5 dollars/baril, enregistrant une perte de 6,9 dollars/baril entre juillet et décembre.

Les exportations d'hydrocarbures (liquides et gazeux) ont chuté en valeur de 26,1%, passant de 10,9 milliards de dollars au second semestre 2000 à 8,059 milliards de dollars au même semestre de 2001 et en volume de 4,1%, passant de 60 Mtep respectivement à 58 Mtep.

1.4- Les autres incidences de la conjoncture internationale

Plus que les fluctuations erratiques, **la stabilité du marché du gaz** qui représente, un enjeu considérable pour l'Algérie, risque d'être remise en question par La Directive Européenne sur l'électricité et le gaz qui exprime une volonté de libéraliser et de démonopoliser le marché énergétique européen en diversifiant ses fournisseurs et en reformulant de nouvelles conditions contractuelles.

L'Algérie se trouve, de ce fait, face à une situation qui bouleverse toute sa stratégie basée sur le long terme et sur l'existence d'une union entre pays producteurs.

L'ancienne formule « take or pay », garantissait des contrats de long terme pour les pays exportateurs et pouvait justifier de lourds investissements, par l'assurance de marchés acquis. La nouvelle formule impose des contrats à court terme et élargit le champ de la concurrence ; elle rend par conséquent, problématiques les prévisions de ventes et hypothèque la rentabilité de nouveaux et coûteux investissements.

Dans le registre « **risque Algérie** », il y a lieu de souligner la persistance de la position de l'organisme d'assurance « COFACE » pour que l'Algérie demeure pour les investisseurs français un risque majeur, privant ainsi une intervention

plus soutenue des entreprises dans le cadre de la PME. Contrairement à l'organisme français, l'organisme italien d'assurance crédit a procédé à trois révisions du risque algérien durant l'année, rarement le marché algérien à un niveau de risque qualifié de mineur. Cette position est aussi exprimée par les belges qui ont réduit le risque algérien à trois, correspondant à un risque de courte durée ainsi que l'EXIMBANK qui a ramené le risque algérien de 7 à 4.

Si la conclusion **d'un accord de libre échange avec l'Europe** constitue un événement d'une portée considérable, pour l'Algérie la nature des défis qu'il impose oblige de reconsidérer de mettre en place un programme de mise à niveau dans l'ensemble des domaines de la vie économique, sociale et administrative.

Le réaménagement du tarif douanier va dans le sens d'un démantèlement progressif des droits de douane dans la perspective de l'adhésion à la zone de libre échange avec l'Union Européenne et à l'OMC.

La restructuration des taxes et tarif douaniers risque de remettre en cause la protection de la production nationale avec des incidences négatives sur l'emploi en l'absence de système de protection non tarifaires. La préparation de l'Algérie à l'adhésion à la zone de libre échange euro-méditerranéenne et à l'OMC se présente avec le double handicap de capacités d'exportations hors hydrocarbures insuffisantes et de systèmes de normes et qualité désuets, incompatibles avec les règles de l'économie internationale, dans un contexte concurrentiel exacerbé.

Les exportations « hors hydrocarbures », elles restent en deçà des prévisions avec une part de 2,73 % du total exporté. Elles ont régressé de 12,72 % par rapport au

semestre précédent, passant de 338 à 295 millions de \$. Il est à relever, comme toujours, la persistance du recours excessif au financement sur « cash ».

L'adhésion à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne la recherche de nouveaux marchés (notamment africains), portent en eux des conditions auxquelles l'Algérie se doit de s'adapter de façon permanente, par la réactualisation de ses propres lois réglementaires, par une meilleure maîtrise des processus de négociations lors de l'élaboration de contrats avec des partenaires et surtout par une volonté de maîtriser la technologie liée à une meilleure production à moindres coûts.

1.5- La crise argentine

Considérée comme la troisième puissance économique de l'Amérique Latine au début des années 1990, l'Argentine a connu une crise de cessation de paiement qui a entraîné la chute de son Président et de son gouvernement le Jeudi 21 décembre 2001.

Avec une dette de 132 milliards de dollars US, soit près de 46% de son PIB l'Argentine n'arrive plus à honorer ses engagements vis à vis de ces créanciers, ni à justifier l'échec des mesures entreprises pour assurer un équilibre social.

La banqueroute argentine a pour origine la récession économique structurelle depuis 1990. Après avoir connu une relative croissance à partir des années '90, due à l'investissement privé direct étranger et national, encouragé par la vente totale des entreprises publiques et les biens de l'Etat, par une parité entre le peso et le dollar et par des taux d'intérêt attractifs.

L'épuisement du « stock » d'entreprises, l'absence de nouvelles opportunités d'investissement ont amoindri l'importance du marché argentin. La libéralisation totale a eu pour conséquence d'introduire de nouvelles mesures impopulaires et de mécanismes auxquels n'ont pu s'adapter les populations fragiles et démunies.

Entre 1995 et 2000, la Bourse de Buenos Aires a perdu 40% de ses valeurs, la fuite des capitaux estimée à plus de 4 milliards de dollars et la faillite a concerné 40 banques.

Le recours au FMI durant les années 2000 et 2001, a donné lieu à de nouveaux prêts de 50 milliards de dollars pour juguler les déséquilibres persistants de la balance des paiements. Ces prêts ont été consenti sur la base de nouvelles conditions draconiennes et fortement impopulaires :

- . privatisation totale du système de santé
- . privatisation totale du système de retraite
- . dérégulation de la sécurité sociale
- . restriction du budget de l'enseignement
- . gel du compte des particuliers
- . maintien de la convertibilité du peso et du dollar, à un taux de change fixe.

Les restrictions sur les dépenses budgétaires, la privatisation tout azimut ont eu pour corollaires d'accentuer le chômage (plus de 18%), d'élargir le champ de la pauvreté (40% de la population) et de favoriser, en raison de la récession et de l'inflation, les compressions d'effectifs.

Quand bien même, l'Argentine réalisait les grands équilibres macro-économiques, sous l'impulsion du FMI, elle n'a pas été en mesure d'assurer une relance économique (malgré l'application de 8 plans de relance en deux ans) en mesure d'absorber l'intensité des tensions sociales, traduites par des déséquilibres durables entre les besoins d'emploi, de revenus, de soins d'éducation et l'offre rigidifiée.

Par ailleurs, le maintien de la convertibilité a accentué davantage le déséquilibre de la balance commerciale (déficit de plus de 6 milliards de dollars) par l'importation massive de produits étrangers au détriment de l'exportation.

Le niveau de consommation a diminué de 70% du fait de l'élévation des coûts des différentes prestations sociales et de la baisse du pouvoir d'achat.

La focalisation de la recherche d'une assurance d'un équilibre des grandeurs monétaires a occulté la recherche d'autres voies plus déterminantes dans la réduction des disparités de la distribution de la richesse et de l'intensification des tensions sociales.

2-EVOLUTION DU SECTEUR INDUSTRIEL

Durant l'année 2001, l'environnement de l'entreprise s'est caractérisé par les modifications introduites par les ordonnances promulguées au mois d'Août.

La première a porté sur le nouveau dispositif d'organisation, de gestion et de privatisation des entreprises publiques économiques en remplacement des ordonnances de 1995 ; sa mise en œuvre a donné lieu à la dissolution des dix (10) holdings publics et la création de 28 sociétés de gestion de participation (SGP).

La seconde a concerné la promotion de l'investissement en donnant naissance à l'Agence Nationale de Développement de l'Investissement en remplacement de l'APSI.

La troisième a modifié le tarif douanier en consacrant trois (03) taux de droits de douane, à savoir 5%, 15% et 30% en plus de l'exonération.

Le semestre a vu par ailleurs, le lancement effectif du programme d'appui à la relance économique.

Présentées comme une solution aux problèmes vécus par les entreprises publiques tant dans leur fonctionnement que dans la concrétisation des opérations de partenariat et de privatisation, les nouveaux dispositifs n'ont même pas été totalement mis en œuvre depuis leur promulgation .

Une telle situation rappelle les périodes vécues lors des précédents réaménagements du mode de gestion et d'organisation des capitaux ou des participations de l'Etat et pose de nouveau la question de l'absence d'une visibilité dans la conduite des actes de gestion de l'économie en général et des activités industrielles en particulier, sans lesquels il ne serait y avoir de produits à même de satisfaire le marché national et d'accéder aux marchés extérieurs.

Les contestations généralisées de l'ensemble des opérateurs et des industriels en particulier après les modifications du tarif douanier attestent de la légèreté avec laquelle a été traité cet important (le seul) instrument de protection de l'économie nationale.

2.1- Evolution globale du secteur industriel

Au cours de l'année 2001, la production a augmenté de 0,9% par rapport à l'année 2000. Cette croissance résulte davantage des résultats du secteur privé qui enregistre une croissance de 4,5% contrairement au secteur public qui a connu une baisse de 0,7%.

Cette tendance positive du secteur privé observé depuis trois années se confirme mais avec un léger fléchissement pour 2001 du à la saturation des capacités et au ralentissement des investissements.

Il faut cependant noter que les statistiques du secteur privé sont incertaines et résultent d'estimations déterminées sur la base des résultats du premier semestre 2001 des entreprises employant plus de 10 salariés représentant un portefeuille de 1100 sociétés.

En ce qui concerne le secteur public, la décroissance chronique de la production qui dure depuis une décennie devient plus que préoccupante et risque, si aucune action n'est engagée pour arrêter la dégradation, de conduire à la disparition des plusieurs filières. C'est le cas notamment des industries

manufacturières et agro - alimentaires qui enregistrent chaque année des baisses de plus en plus importantes.

Le chiffre d'affaires globale a augmenté de 4% par rapport à 2000 passant ainsi de 515 milliards DA à 538 milliards DA en 2001. Le secteur privé enregistre une hausse de 8% contre 4% pour le secteur public.

Globalement, la valeur ajoutée a augmenté de 2% passant de 195 milliards DA à 198 milliards DA. Cette croissance est tirée principalement par le secteur privé qui enregistre une croissance de +10% contrairement au secteur public qui accuse une baisse de 1%.

En termes de variation nette de l'emploi, durant l'année 2000, il a été enregistré une baisse globale d'environ 1500 agents. La baisse est plus prononcée dans le secteur public avec -3% passant ainsi de 194 000 emplois à 189 050 emplois soit des pertes de 4950. En revanche, le secteur privé enregistre une hausse de 3% représentant 3475 création d'emplois.

Il faut également noter que dans le secteur privé industriel, le niveau d'emploi a atteint environ 24% de l'emploi global tout en dégagant un niveau de valeur ajoutée de 23%.

Les exportations, disponibles uniquement pour le secteur public, enregistrent une hausse de 7% par rapport à 2000 et ont atteint 15 milliards de DA.

Quant aux investissements, ils ont atteint globalement 20 milliards DA avec 60% pour le secteur public et 40% pour le secteur privé.

A fin 2000, le découvert global a atteint 93,2 milliards de DA et concerne quatre branches alors que l'excédent de trésorerie généré par trois branches a été de 46,6 milliards de DA. Le solde global de trésorerie a été de 46,6 milliards de DA.

2.2- Evolutions par branche

Au niveau des branches, l'évolution est très différenciée :

La branche sidérurgie – métallurgie enregistre une hausse de 8,6% de sa production par rapport à l'année 2000 et ce en raison principalement de l'augmentation significative (15%) de la production d'acier.

Le découvert bancaire de la branche s'élève à 14 milliards DA, en recul de 22% par rapport à 2000 et représentant environ 3 mois d'activité.

La branche mécanique – métallique enregistre une augmentation de sa production de 22% par rapport à 2000 dû principalement aux contrats d'exportation de camions conclu par SNVI vers l'Irak et le Gabon. Malgré cette évolution positive, le taux d'utilisation des capacités installées reste faible. Le découvert bancaire de la branche s'élève à 43.3 milliards DA, en augmentation de 28% par rapport à 2000 et représentant près de 11 mois de chiffre d'affaires.

La branche électrique – électronique a connu une hausse de 5% malgré la forte concurrence du secteur privé et plus particulièrement les industries de montage (SKD et CKD).

Cette évolution est notamment le fait des résultats de deux entreprises ENIE et Electro-Industrie qui ont enregistré des performances intéressantes avec respectivement des croissances de 25% et 44%.

Le découvert bancaire de la branche s'élève à fin 2001 à 13.3 milliards, en augmentation de 18% par rapport à 2000 et représentant près de 5 mois d'activité.

La branche matériaux de construction a enregistré un niveau de production de 0,4% par rapport à un niveau de production comparable à 2000 due en partie à l'arrêt de la cimenterie de Raïs Hamidou suite aux inondations de Bab El Oued et à la mise à l'arrêt de certaines cimenteries pour maintenance. L'excédent de trésorerie généré par la branche est de l'ordre de 14 milliards DA.

La branche agro-alimentaire a connu une baisse de production de 12,8% par rapport à 2000 en raison principalement des méventes résultant de la concurrence du secteur privé.

Cette branche, qui a enregistré par le passé des taux d'évolution très fort et qui a atteint 50% de la production industrielle totale connaît actuellement une situation de déclin continu et interpelle les pouvoirs publics sur l'urgence d'une solution de sauvegarde plus particulièrement pour les filières de transformation des céréales, des boissons et de huiles alimentaires.

En ce qui concerne la semoule et la farine qui représentent une forte proportion de la production de la branche, l'évolution enregistrée en 2001 est respectivement de -22% et -27% par rapport à l'année 2000 par le fait des pertes de marché au profit du privé national. C'est la raison pour laquelle,

l'Etat a introduit certaines rigidités en matière d'octroi d'avantages au profit des minoteries.

Malgré cette situation, la branche a enregistré au cours de l'année 2001 un excédent de trésorerie de 28,6 milliards DA en augmentation de 7% par rapport à l'année 2000.

Les textiles et cuirs connaissent toujours les mêmes difficultés et enregistrent durant l'année 2001 une décroissance de 14,7%.

La dégradation de la situation de cette branche s'est traduite par la fermeture de plusieurs unités de chaussures et de maroquinerie et par un découvert bancaire de 15,4 milliards DA en hausse de 38% par rapport à 2000.

La branche chimie pharmacie continue sa croissance stable avec une évolution positive de 7,4% par rapport à l'année 2000.

Conclusion :

Le secteur industriel public continue de subir des contraintes de fonctionnement de plus en plus importantes qui s'accroissent avec l'ouverture du marché aux produits étrangers. Cette situation interpelle les pouvoirs publics sur l'urgence d'une solution durable à même de sauvegarder les activités et les emplois par :

- Une meilleure visibilité et une clarification des responsabilités en matière d'organisation, de gestion et de privatisation des entreprises publiques.
- Une accélération de la privatisation des entreprises publiques et plus particulièrement celles qui connaissent des problèmes chroniques de marché et ce en direction des investisseurs privés nationaux activant dans les mêmes filières (agro-alimentaire et manufactures).
- L'accélération et l'intensification des programmes de mise à niveau des PME/PMI dans le but d'améliorer leur compétitivité pour constituer un effet de levier aux exportations hors hydrocarbures.

La persistance du phénomène de déclin de la production reste particulièrement préoccupante et interpelle les pouvoirs publics sur l'urgence d'une évaluation en profondeur de la situation du secteur public industriel et sur la nécessité d'une prise en considération que sa croissance et son développement sont

directement liés aux mesures attendues de restructuration et surtout aux investissements qui doivent être réalisés.

Pour se faire, il y a lieu d'identifier les filières et les produits qu'il convient de cibler pour ces investissements.

Le CNES rappelle ses recommandations pour l'élaboration d'une politique industrielle qui prendrait appui sur les interventions, bien déterminées, soutenues et décisives de l'état en complément aux dispositifs incitatifs déjà en place.

La mise en œuvre effective et organisée de la mise à niveau des entreprises et la promotion des services d'appui à l'industrie constituent un cadre approprié pour l'amélioration de la compétitivité industrielle.

L'amélioration de la coordination intersectorielle au niveau régional et local participera d'avantage à la recherche de solutions appropriées aux problèmes et contraintes vécues par les entreprises et plus particulièrement les PME/PMI.

L'accélération de la réforme de l'administration publique serait d'un apport certain pour une meilleure synthèse entre l'entreprise et son environnement.

3-ACTIVITE DU SECTEUR DE L'ENERGIE ET DES MINES

Après le raffermissement qu'il a connu durant l'année 2000 et au cours du premier semestre 2001, le prix du baril du pétrole a de nouveau subi une baisse importante au cours du deuxième semestre. De ce fait, la moyenne annuelle a été de 24,8 \$ contre 28,5 en 2000, soit une perte de 3,7 dollars par baril (-6,9 \$ entre juillet et décembre). L'augmentation depuis septembre de la production dans les pays non-OPEP, la baisse de la demande du marché depuis le 11 septembre et la hausse des stocks dans les pays de l'OCDE ont été les causes de la baisse du prix du baril.

Cette situation a eu des effets négatifs sur la fiscalité pétrolière dont les recettes ont baissé de 17,8% entre l'année 2000 et 2001, passant de 1174 milliards de dinars à 964 milliards de dinars. Les versements effectués par les associations ont constitué 14% du volume global.

Quant aux opérations de recherche et d'exploration, leur rythme a quelque peu ralenti ce qui s'est traduit à fin 2001 par une baisse de 11% en nombre de puits forés par rapport à 2000.

L'indice de production du secteur a connu, pour ce semestre, une baisse de 2,2% par rapport à la même période de 2000, et pour toute l'année 2001 une régression de 2,8% par rapport à l'année 2000.

Les différentes branches ont enregistré pour les mêmes périodes, les évolutions suivantes : Energie (+4,3% et 5%), Hydrocarbures (-2,4% et -3,1), Pétrochimie (-12,2% et -26,8%), Mines et carrières (-14,6% et +1,9%) . Avec un volume de 71 MTEP la production d'hydrocarbures affiche un recul de 3% par rapport au premier semestre 2000, en raison de la mise en œuvre de la réduction décidée par l'OPEP.

En matière d'exportation d'hydrocarbures, les réalisations du semestre, soit 58 Mtep traduisent une régression de -4,1% par rapport au premier semestre 2000 et de -5,5% par rapport au premier semestre 2001. Ainsi et pour l'année 2001 les exportations d'hydrocarbures ont atteint 1,7 MTEP contre 124 MTEP pour l'année 2000 soit une baisse de -5,1%.

3.1- la politique de valorisation des hydrocarbures

Dans le cadre du renforcement et de l'accélération des réformes, le secteur de l'Energie et des Mines a mis en œuvre plusieurs textes d'application s'inscrivant dans un contexte de libéralisation de l'économie. Durant ce semestre, le secteur a poursuivi les actions de mise en œuvre du projet de loi sur les hydrocarbures et de préparation de l'application des dispositions des lois sur l'électricité et les mines. La définition d'une nouvelle politique énergétique, en diversifiant aussi bien la gamme de nouveaux produits et en recherchant de nouveaux marchés répond au besoin de s'adapter à la conjoncture mondiale, caractérisée par une compétitivité et par un rétrécissement des opportunités ou des possibilités d'écoulement .

Le contexte mondial (attentats du 11 septembre 2001, banqueroute de l'Argentine, **technologies de substitution**, notamment en matière d'énergies renouvelables) incite à une nouvelle et nécessaire lisibilité des actions, aux formes multidirectionnelles, basées sur le calcul économique et les avantages comparatifs.

Les textes de Lois législatifs et réglementaires propres au secteur, ont pour finalité la « déréglementation » de diverses activités par la libéralisation de tous les segments.

C'est ainsi que le secteur de l'Energie notamment, a pu au cours de l'année 2001 procéder à la signature de nombreux contrats dans les domaines de la recherche, de l'exploration et de l'exploitation en association en partenariat avec des compagnies étrangères.

Ces différentes fonctions visent la valorisation de tout le potentiel que recèle l'Algérie en matière de gisements pétrolifères, gaziers ou aurifères. La politique suivie par le secteur de l'Energie est de rendre beaucoup plus attractives certaines zones non encore suffisamment explorées dans le domaine des hydrocarbures, d'ouvrir le secteur de l'électricité au capital privé et de rendre plus incitative l'exploitation des mines.

La recherche d'une diversification d'activités et de produits pour l'exportation vise un double but : d'une part, diversifier les partenaires commerciaux et d'autre part multiplier les recettes pour le financement du développement.

La stratégie du secteur de l'Energie et des Mines, reposant sur la valorisation non seulement des hydrocarbures (accroissement de la production par la découverte de nouveaux gisements), mais aussi par la mise en valeur des mines et carrières (zinc, plomb, diamant, or...) et par la promotion de l'exportation de l'électricité et du gaz, s'inscrit dans le cadre de la mondialisation de l'économie et la déréglementation des marchés énergétiques mondiaux .

L'adhésion à l'OMC, l'accord d'association avec l'Union Européenne, la recherche de nouveaux marchés (notamment africains), portent en eux des conditions auxquelles l'Algérie se doit de s'adapter de façon permanente, par la réactualisation de ses propres lois réglementaires, par une meilleure maîtrise des processus de négociations lors de l'élaboration de contrats avec des partenaires et surtout par une volonté de maîtriser la technologie liée à une meilleure production à moindres coûts.

Les choix effectués en matière de libéralisme économique incitent de plus en plus à une maîtrise des coûts et à une recherche de meilleures opportunités. Le secteur adopte une stratégie d'ouverture des capitaux et d'intégration au marché mondial, en se référant aux opportunités offertes. A cet égard et concernant les hydrocarbures, plus de 30 opérateurs étrangers interviennent

dans les domaines de l'exploration et du développement sur 5% des 84 000 km² du domaine.

Sur un autre volet, le secteur a procédé, au cours de l'année 2001 à la signature de plusieurs contrats portant sur le développement et l'exploitation des gisements de gaz de la région d'In-Salah, d'un montant global de 2,5 milliards de dollars, grâce à la réalisation de 3 stations de compression, de l'oléoduc Haoued el Hamra-Arzew, de stations de pompage, d'un centre de stockage, de l'extension du terminal de Mesdar.

Par ailleurs, un projet de gazoduc reliant l'Algérie au Nigeria, sur une distance de 3750 km, d'une valeur de 5 milliards de dollars, a fait l'objet d'un protocole d'accord et vise à l'acheminement du gaz vers l'Europe et l'Afrique.

3.2- Résultats de l'activité du secteur :

En termes de production d'hydrocarbures, le niveau atteint au cours du semestre 2 de l'année 2001 est en baisse de 3%, soit 71 Mtep contre 75 Mtep pour le même semestre de l'année 2000. Cette baisse est due essentiellement à la décision prise par l'OPEP de réduire la production, en vue d'assurer une stabilisation du marché mondial.

La part des associés dans la production des hydrocarbures a été de 17% et dans celle du pétrole brut de 25%. Entre les seconds semestres de l'an 2000 et de l'an 2001, la part des Associations dans la production de pétrole brut a cru de 5,2% (contre une baisse de 3,3% pour SONATRACH) et dans la production de condensât, elle a cru de 15,5% (contre une baisse de 3,7% pour SONATRACH).

La consommation a subi une légère hausse par rapport au même semestre 2000 et se situe à 19% de la production totale (14,4 Mtep).

L'indice de production de la pétrochimie a enregistré une baisse de 12%, due principalement à des problèmes techniques au niveau des installations de production du complexe CP1K. Pour toute l'année la baisse a été beaucoup plus importante en se situant à 28,6%.

Les exportations d'hydrocarbures (liquides et gazeux) ont chuté en valeur de 26,1%, passant de 10,9 milliards de dollars au second semestre 2000 à 8,059

milliards de dollars au même semestre de 2001 et en volume de 4,1%, passant de 60Mtep respectivement à 58 Mtep.

Durant ce semestre les découvertes de gisements ont permis d'accroître les réserves de 7 milliards de m³ de gaz naturel et de 0,8 millions de m³ de condensat, ce qui totalise pour l'année 2001, +13,5 millions de m³ d'huile, +10,7 milliards de m³ de gaz naturel et +14 millions de m³ de condensat.

En matière de production, l'année 2001 a été clôturée avec une réalisation de 146 MTEP soit -3,8% par rapport à l'année 2000. La baisse a concerné l'ensemble des produits et particulièrement le gaz naturel (-6% pour la production commerciale), le pétrole brut (2,1 %) et le condensat (3,4 %).

En ce qui concerne la part des associés elle a été durant l'année 2001 de 25% pour le pétrole brut, 9,6 % pour le condensat et 8 % pour le gaz naturel.

L'activité de transformation du gaz a connu en 2001, une baisse de 2,4% due à la régression de production du GNL (-4,6%) et du GPL commercial (-0,2%) même si celle des GPL/Champ s'est accrue de +4,4%. Ramenées au second semestre 2001 et par comparaison à la même période de 2000, les évolutions sont de (-5,6%) pour le GNL,

(-1,3%) pour le GPL commercial et (+0,3%) pour les GPL/champ.

L'activité raffinage a enregistré globalement une croissance de 4,6% en 2001 par rapport à 2000 avec +11,5% durant le semestre en comparaison avec le second semestre 2000. Il s'agit d'une bonne permanence après la baisse de production enregistrée au cours du premier semestre 2001.

Pour ce qui est de la **pétrochimie** la tendance à la régression affichée le premier semestre 2001 (-20%) s'est confirmée au cours du second semestre où elle a atteint -26,8%. Les produits concernés sont : l'éthylène (-30%), le PRC (-29,2%), le PEBD (-31,2%) les résines (-7,9%), la soude (-13,5%).

Ces constats devraient amener le secteur à prendre des mesures à même de mettre fin à la dégradation des installations dont les performances sont nettement en deçà des besoins, sans cesse grandissants, exprimés par le marché national.

L'inadaptation du cadre réglementaire a constitué un frein à l'accroissement de la **production minière**. L'indice de production a baissé de 15% (entre les seconds semestres 2000 et 2001), en raison du faible niveau d'extraction du minerai de fer et du phosphate.

Cependant, sur l'ensemble de l'année 2001, une hausse de 1,9% de la production a été enregistrée par rapport à l'année 2000, grâce au taux de croissance de la production d'agréats (6,9%) et qui constituent 51% du volume d'activité de toute la branche (concentré de zinc, concentré de plomb, mercure, kaolin...).

Le secteur privé participe a concurrence de 45% à la production ,avec 710 entreprises employant 12097 agents et réalise un chiffre d'affaires de 2,9 milliards de dinars (représentant 43% du chiffre d'affaires global) .

Dans le cadre du processus de réforme et au cours de l'année 2001, un programme de recherche géologique et minière comprenant 56 projets a été établi.

Les actions de recherche et de promotion se sont poursuivies durant le second semestre qui a vu la promulgation de la nouvelle loi et l'initiation de la mise en œuvre des dispositions qui y sont prévues. Le programme de recherche en 2001 a consommé 977 millions de DA et a porté sur le Cuivre, le Zinc, le Plomb, l'or et le Diamant.

Quant à la promotion elle a concerné 220 gisements et le nombre de titres miniers octroyés a atteint 108.

La production des produits ferreux et des matières minérales a nettement reculé respectivement de (-21,5% et -15,5%).

La libéralisation de la distribution des **produits pétroliers** a permis de recenser 956 stations privées employant 4200 agents et réalisant au cours de ce semestre 16,5 milliards de DA (et sur l'année 2001, 30,491 milliards).

Au cours de ce semestre, 36 autorisations de réalisation d'infrastructures ont été délivrées et se répartissent en 27 pour la réalisation de stations service, 8 pour l'extension à la distribution de GPL/C et 1 pour la distribution de lubrifiants.

La consommation de produits pétroliers a connu une hausse de 13,6% entre les seconds semestres de 2000 et de 2001. Cependant, ramenée aux années, cette hausse n'a été que de 4,5%, passant de 9,04 Mtep en 2000 à 9,45 en 2001. Pour les carburants terre et entre les seconds semestres, l'évolution a été en baisse pour le super et en hausse de 164% pour l'essence sans plomb (cependant ces hausses ne portent que sur de faibles quantités).

La diversification des carburants vise principalement la réduction de la pollution dans les grands centres urbains.

Comparativement au second semestre 2000, la production et la consommation **d'électricité** ont augmenté respectivement de 4,3% et de 11,1% au cours du second semestre 2001, passant de 12932 GWH à 13 482 GWH respectivement de 10069 GWH à 11183 GWH.

Le nombre d'abonnés à fin décembre 2001 atteint 4830847 avec 83000 nouveaux au cours du seul second semestre.

Concernant l'électrification rurale, dont le financement se fait principalement par l'Etat, le programme de 4 milliards de DA au titre de la loi de finances 2001 et de 1,7 milliards de dinars au titre de la loi de finances complémentaire, a permis de réaliser à fin décembre 3362 km de réseau pour l'alimentation de 36 718 foyers.

Avec 530 entreprises employant 1995 agents, le secteur privé a pu réaliser un chiffre d'affaires de 1,544 milliards de dinars, dans le cadre de plusieurs opérations de raccordement.

A l'échelle nationale le taux d'électrification se situe entre 80 et 90% et certaines zones non encore touchées sont soit difficiles d'accès ou nécessitent des moyens financiers importants.

A ce jour, près de 12000 km de réseaux de transport d'électricité et 170 000 km de réseaux de distribution d'électricité avec une puissance de près de 6000 MW, ont été mis en place.

Pour l'année 2001, la consommation d'électricité a totalisé 21,9 TWH (10,7 au premier semestre et 11,2 au second) soit une augmentation de 5,5% par rapport à l'année 2000 et qui concerne tous les niveaux de tension et essentiellement la basse tension (+6,1%). Dans le même ordre d'idées, le raccordement s'est accru de +5,5% et à fin décembre 2001, le nombre d'abonnés se situe à 4.830.847 soit +168905.

3.3- Evolution de la distribution d'Energie

En se situant à 28,6 MTEP en 2001, la consommation énergétique nationale enregistre un accroissement de +3,7% par rapport à 2000 (27,5 MTEP) et se répartit comme suit :

- Produits pétroliers : 30%
- Electricité : 25%
- Gaz naturel : 45%

La consommation par tête d'habitant est évaluée 917 KEP et situe l'Algérie parmi les pays intermédiaires.

Avec 1,5 millions d'abonnés du réseau national de distribution de gaz naturel, les livraisons du marché ont atteint 9,9 milliards de m³, correspondant à 25% de la production commerciale.

Le programme de distribution publique de gaz 1995-2000, glissant sur 2001, a permis de mettre en service 15 localités au cours du second semestre 2001 ; quatorze autres localités sont en instance de démarrage.

L'enveloppe financière prévue pour la réalisation de ce programme est évaluée à 17,4 milliards de DA et prise en charge par l'Etat pour 33%, par les collectivités pour 25%, par SONEGAS pour 30% et par les bénéficiaires pour 12%.

Sous traitant de la SONEGAS, le secteur privé avec 800 entreprises employant 2594 agents a réalisé un chiffre d'affaires de 1,996 milliards de DA. Le taux de pénétration demeure faible au niveau national avec à peine 30%, se traduisant par moins de 5000 km de conduites de transport et par près de 14000km de conduites de distribution.

En matière de **distribution**, avec 70.725 nouveaux branchements l'accroissement par rapport à 2000 a été de 13,4%, ce qui porte à 1.514.518 le nombre de foyers alimentés en gaz naturel.

La consommation nationale de gaz naturel a atteint 20,5 milliards de m³ soit +3,3% par rapport à l'année 2000, cette quantité représente 26% de la production nationale

Cependant la consommation finale s'est stabilisée autour de 4 milliards de m³ avec (-1,7%) pour la basse pression (+0,3%) pour la haute pression et (+5,5%) pour la moyenne pression.

Le rythme de réalisation du programme de distribution publique a été relativement faible puisqu'à fin 2001 seulement 82 localités ont été mises en service sur les 134 prévues en raison des contraintes financières.

La situation en matière de capacités de distribution de produits pétroliers n'a pas évolué par rapport au premier semestre 2001 malgré l'augmentation du nombre d'autorisations accordées à des investisseurs privés pour la réalisation d'infrastructures dont le lancement d'activité se fera progressivement à partir de 2002.

La consommation en produits pétroliers, qui a atteint 8,4 millions de tonnes en 2001, enregistre une augmentation de 4,4% avec 7,3% pour le Gaz-Oil de +4,7% pour les carburants hors GPL/C, de +18,4% pour les bitumes. Ces tendances ont été affichées durant le premier semestre 2001.

Les actions de diversification des carburants se sont poursuivies avec l'essence sans plomb dont la mise à disposition de la clientèle a connu un essor remarquable du fait du passage de 24 stations en 2000 à 84 en 2001.

Les ventes en ce produit même si elles ont augmenté de 60% demeurent faibles (13400 tonnes) par rapport à une production de 226000 tonnes, en raison d'une demande insuffisante, ce qui devrait inciter le secteur à promouvoir l'essence sans plomb.

Pour le GNL/C l'action de promotion s'est poursuivie à travers la station mise en service durant le premier semestre 2001.

Quant au GPL/C sa consommation a connu une nette évolution de +19,2%.

Conclusion :

L'analyse de la situation globale du secteur permet de relever nombre de préoccupations dont certaines ont déjà été évoquées dans les précédents rapports, c'est le cas :

- de la nécessaire implication, et dans des proportions plus importantes, des capacités dans le développement des activités du secteur. Le recours aux biens et services nationaux devrait constituer une priorité dans le cadre d'une étroite collaboration entre les administrations dites « horizontales » et les opérateurs sur la base de cahiers de charges définissant les règles générales aux plans, du

respect des spécifications, des coûts et des délais. Ceci est d'autant plus important que le secteur investit plus de 3 milliards de dollars US par an et qu'il

utilise des produits et services disponibles en Algérie et d'autres dont le développement participerait à l'essor de plusieurs créneaux.

- d'une prise en charge réelle et déterminée des activités de la branche pétrochimie dont la dégradation de semestre en semestre risque à court terme de réduire à néant les capacités installées. Le CNES, faut-il le rappeler, n'a eu de cesse d'attirer l'attention du secteur sur l'importance du développement de la pétrochimie dans le pays, eu égard aux besoins réels et importants des produits de cette branche exprimés par plusieurs autres secteurs.
- de la relance des activités minières dont les résultats sont nettement en deçà des capacités que recèlent les gisements. A ce titre le secteur devrait consacrer plus de moyens et d'intérêt au développement des programmes de recherche et activer les opérations de promotion et de partenariat pour accroître l'offre de produits tant sur le marché local qu'à l'exportation.

Quant aux autres préoccupations, il s'agit essentiellement :

- de définir un plan de développement du réseau de distribution de carburants, où le secteur privé devrait jouer un rôle plus important. La participation organisée du secteur privé, en plus de son impact sur la création d'emplois soulagerait Naftal des contraintes financières qui limitent actuellement son intervention dans des projets de grande envergure.
- de poursuivre et d'intensifier les plans de raccordement en électricité et en gaz.
- d'améliorer l'efficacité du contrôle de consommation d'Energie pour réduire les coûts subis par les entreprises publiques Sonelgaz et Naftal.
- de veiller à une utilisation plus rationnelle des accords d'association et de partenariat en terme de développement et de fiscalité.
- d'assurer la promotion de la production de l'Energie solaire par le biais de la société dont il a été projeté la création aux fins d'une meilleure utilisation de cette source intarissable d'énergie.

Loin de constituer le meilleur cadre pour l'Algérie, la Directive Européenne 98/30/CE, portant sur la libéralisation du marché gazier (règles européennes communes) en transformant radicalement la nature des transactions

économiques et commerciales, influe de fait sur le rythme de fluctuations des prix des produits gaziers et conséquemment sur toute la gamme de produits énergétiques.

Cette directive n'exprime dans les faits, que la volonté de constituer un « Cartel » de Nations en mesure d'imposer et les conditions d'achats (importation) et des conditions de fixation de prix des nouveaux produits énergétiques, appelés à connaître une demande mondiale constamment en hausse et comme substitut aux produits pétroliers.

La Directive Européenne, contenu d'une stratégie d'affaiblissement des pays producteurs et exportateurs, exprime une volonté de libéraliser et de démonopoliser le marché énergétique en diversifiant ses fournisseurs et en reformulant de nouvelles conditions contractuelles.

Si l'ancienne formule « take or pay », garantissait des contrats de longs termes pour les pays exportateurs et garantissait en conséquence l'efficacité de lourds investissements, par l'assurance de marchés acquis, la nouvelle formule « spot » par l'imposition de contrats à court terme et par le libre choix des fournisseurs, rend incertaine les prévisions de ventes de produits énergétiques et extrêmement hypothétique la rentabilité de nouveaux et coûteux investissements qui, par ailleurs nécessitent de nouvelles technologies détenues par les pays avancés.

L'Algérie se trouve, de ce fait, face à une situation qui bouleverse toute sa stratégie basée sur le long terme et sur l'existence d'une union entre pays producteurs.

A moyen terme, si l'investissement effectué pour le développement des capacités de production et d'exportation du gaz et de l'électricité, en raison d'une demande mondiale affirmée pourrait permettre à l'Algérie de diversifier ses recettes, il pourrait aussi évoluer dans un univers d'incertitudes en termes de prix et de maîtrise technologique, compte tenu de la concurrence qui se développerait du fait de la multiplicité de fournisseurs et de la démonopolisation des marchés (une telle situation est déjà survenue au cours du dernier semestre de l'année 2001 sur le marché pétrolier, entre Pays OPEP et Pays non OPEP).

Cette situation risque de peser lourdement sur les choix futurs en matière de financement du développement d'autant que les parts de l'Algérie dans les

réerves mondiales sont très faibles soit à peine 0,9% pour le pétrole et 2,5% pour le gaz.

4-EVOLUTION DE L'ACTIVITE AGRICOLE

Dans le secteur agricole l'année 2001 a été marquée par une avancée certaine dans la mise en œuvre du plan national de développement de l'agriculture (PNDA), lancé en 2000 et dont l'impact concret commence à se faire sentir.

Ses promoteurs le présentent comme une réponse à la fragilité structurelle de l'agriculture, maintes fois soulignée dans les diagnostics : faible productivité, instabilité des productions, forte dépendance par rapport au climat, retards dans la modernisation des exploitations, le tout se traduisant dans la désaffection pour

l'activité agricole, l'absence totale de l'investissement d'où une contribution assez faible du potentiel agricole à l'amélioration du bien être du monde rural.

Le PNDA pourra t- il permettre de relever tous ces défis ?

Pour assurer sa place dans l'économie nationale, l'agriculture doit faire une mutation d'une ampleur exceptionnelle.

Les pays avancés ont dû appliquer à l'agriculture les méthodes qui ont fait le succès de leur industrie. Ils ont « industrialisé » leur agriculture en recourant à l'emploi de disciplines scientifiques, la spécialisation, l'utilisation intensive de la machine, le recours au calcul économique et la production de masse.

Le défi en Algérie est plus difficile : ce que les pays européens ont fait en plusieurs siècles, elle doit le faire en dix ou quinze ans pour être au rendez-vous de la zone de libre échange euro-méditerranéenne.

Le PNDA est venu a point nommé pour donner le signal de départ de la renaissance agricole algérienne ; après une année de mise en œuvre, on peut déjà constater deux choses : il a semé l'espoir et a redonné le goût de miser sur l'avenir en renouant avec l'investissement. Cela a été possible grâce au soutien de l'Etat.

Le taux de croissance enregistré par le secteur (+ 18,7%) en 2001, qui fait suite à une décroissance de (- 4,33%) en 2000 s'explique certes, par de meilleures conditions climatiques en 2001 mais également, par les efforts consentis par les agriculteurs, soutenus par l'Etat à travers le PNDA et dont l'impact en 2001

semble particulièrement encourageant en terme de reprise de l'investissement agricole qui pourrait annoncer moins de contingences et moins de volatilité au niveau de la production du secteur.

Les hauts et les bas de l'évolution de la production agricole de ces dernières décennies restent inquiétants au regard des défis qui attendent l'agriculture : forte demande, sécurité alimentaire, développement de l'emploi rural, équilibre écologique, aménagement du territoire, économie de l'eau, ouverture extérieure et fragilité climatique.

Tous ces défis devraient être pris en considération par la loi d'orientation agricole en préparation.

4.1-Résultats consolidés de la campagne agricole 2000/2001 :

Par rapport à l'an 2000, et grâce à une pluviométrie favorable le taux de croissance de la production a été évalué à 18,7% (16,3% prévus). Ce résultat a été obtenu grâce à une forte hausse des productions végétales (+36,75%) due à une hausse de la production céréalière qui atteint 26,5 millions de qx en 2001 (+177,83%), fourragère

(+76,77%) et des légumes secs (+75,34%) et ce malgré les contre-performances légères de l'oléiculture (-7,74%) et de la viticulture (-3,75%).

La production animale confirme sa relative stabilisation et même une légère hausse (+3%).

Le rendement moyen dans la céréaliculture est de 11qx/ha, c'est le plus élevé de la décennie grâce à une meilleure fertilisation dans les zones à fort potentiel agricole.

Le plus forts taux de croissance enregistrés (céréales, fourrages, production apicoles) sont le fruit d'une convergence entre des conditions économiques plus favorables, de la politique de soutien et d'encadrement des activités de production et de collecte et de valorisation de ces productions.

La production de pomme de terre en 2001 a été de 967 232 tonnes contre 1200 000 tonnes en 2000 (-20%) ; cette contre-performance s'explique par une réduction des surfaces plantées en raison de l'effondrement des prix en 2000. Cela souligne la nécessité d'une politique de régulation plus efficace.

4.2- Préparation de la campagne 2001/2002:

Au terme de l'année 2001, le PNDA ne peut pas encore être évalué en terme d'accroissement de productions, mais peut être apprécié en termes de niveau de réalisation des programmes d'intensification céréalière, de plantations nouvelles, de modernisation des exploitations par l'investissement.

Campagne labours semailles

Pour rappel, les principes d'encadrement de la céréaliculture visent le soutien des productions dans les zones dites à fort potentiel (aide aux labours précoces, à l'acquisition des semences, des fertilisants et désherbants) et le découragement dans les zones dites « fragiles ». La superficie touchée par l'intensification céréalière en 2001 est de 500.000ha sur 1,2 millions d'ha retenus.

Au titre de la campagne céréalière 2001/2002, l'état d'avancement des opérations de labours et de semis arrêtée à fin décembre 2001, indique une superficie totale labourée de 2 397000 ha et une superficie semée de 1934000 ha contre 2 526000 ha à la même période de la campagne écoulée ; ce retard est dû essentiellement au déficit pluviométrique observé au niveau des zones céréalières.

Plantations arboricoles

Les objectifs retenus visent l'accroissement des plantations pour le rajeunissement et l'augmentation de la production pour régulariser l'offre et stabiliser voire baisser les prix à la consommation.

Les plantations réalisées en 2001 s'élèvent à plus de 81.000 ha et se répartissent par grands groupes d'espèce comme suit :

- arbres à noyaux : 17299 ha contre 8632 ha en 2000 ;
- arbres à pépins : 10960 ha contre 7577 ha en 2000 ;
- oliviers : 11246 ha contre 100 à 200 ha les années précédentes ;
- viticulture : 11446 ha contre 17000 ha en 2000.

Extension de la superficie agricole utile (SAU) :

L'extension de la SAU connaît une courbe ascendante, 43000 ha ont été mis en valeur en 2001 .

La pratique de l'irrigation localisée soutenue par le PNDA a concerné plus de 60 000 ha. ,50% du montant des soutiens sur le FNRDA ont été utilisé pour la rationalisation de l'utilisation de l'eau et du développement des techniques économisatrices d'eau.

Les parcours mis en défens et les plantations forestières ont concerné plus de 2,5 millions d'ha.

Emploi :

Avec les 171.000 emplois équivalents permanents créés en 2001 et 142.000 en 2000, le secteur de l'agriculture s'inscrit dans cette étape comme **le principal créateur d'emplois** notamment dans les zones rurales. Aussi, des programmes de formation de courte durée à destination des jeunes promoteurs dans le secteur agricole ont été dispensés.

En matière de **financement**, outre le budget d'investissement normal et le programme d'appui à la relance économique, les soutiens accordés et réalisés sur le Fonds de Régulation et de Développement Agricole (FNRDA), associés au crédit mutuel agricole, ont atteint près de 33 milliards DA pour 2001.

Dans le domaine de **l'encouragement de l'exportation**, 300 créneaux ont été identifiés pour favoriser les jeunes techniciens en agro-alimentaire.

En matière d'investissement, plus de 150.000 demandes ont été enregistrées ; la CNMA est fortement sollicitée par les promoteurs. La BADR, en accord avec cette dernière et le Ministère de l'Agriculture, s'est impliquée également dans le financement de projets, notamment dans ceux liés à la valorisation des produits agricoles (50 projets de huileries et mini-laiteries)

Les limites décelées dans la mise en œuvre du PNDA se situent au niveau du développement des systèmes de suivi évaluation, du développement pluriannuel des exploitations agricoles, de l'amélioration des services de soutien à la ferme et de l'approche intégrée du développement agricole.

4.3-Appréciations générales sur le PNDA.

L'analyse du PNDA met en évidence des insuffisances ayant trait notamment aux **faibles ancrages du plan agricole avec la réalité du terrain** dus à l'absence de données précises socio-économiques et de vision prospective à long terme de notre agriculture.

Ce plan qui est présenté comme une réponse à la crise profonde qui affecte le monde rural devrait trouver dans des prolongements stratégiques appropriés, le substrat d'un processus de croissance de nature endogène et surtout qui s'inscrit dans la durée.

Le lancement du PNDA, il faut le souligner, s'est fait et se déroule encore dans le contexte d'une base de données approximatives. L'amélioration de la connaissance du secteur agricole passe par la réhabilitation urgente de l'outil **statistique agricole** ; l'action devant viser l'organisation d'un socle minimale d'informations et une capacité d'évaluation qui permettent le repérage des impacts et des tendances afin d'adapter avec efficacité et cohérence l'intervention de l'Etat.

A ce propos, l'accélération de l'exploitation des résultats du Recensement Général de l'Agriculture est de nature à fournir plus de visibilité dans la mise en œuvre des actions engagées par le secteur.

Aussi, **l'insuffisance de suivi et de contrôle** sur le terrain a donné lieu à des dysfonctionnements dans la mise en œuvre du PNDA et à des erreurs de financements des subventions allouées aux agriculteurs.

Il est aujourd'hui admis, que la désertification prend l'allure d'une véritable catastrophe écologique ,aux conséquences socio-économiques désastreuses.

Les problèmes de **la steppe** sont complexes puisqu'il s'agit de concilier la présence d'une charge animale de plus en plus grande sur de vastes espaces dont les ressources alimentaires sont, non seulement, limitées et qui sont, par ailleurs, menacées par la désertification.

Le cheptel est de l'ordre de 18 millions de têtes; les possibilités fourragères offertes couvrant le besoin de 12 millions de têtes.

Le développement de l'espace steppique, reste intimement lié à celui des Hauts-plateaux où résident les possibilités pour l'utilisation rationnelle des

ressources et l'orientation des populations, vers d'autres types d'activités, compensatrices du déclin de la pratique pastorale.

Un véritable code pastoral devra être mis en œuvre afin d'aboutir à l'organisation socio-économique de la gestion du patrimoine steppique, la définition de liens entre

les agro-pasteurs et les terres cultivées, la mise en valeur des terres et encourager les initiatives en matière d'investissement.

Le développement de l'agriculture s'inscrit dans un cadre plus général qui est celui du développement économique et social du pays. En l'absence de loi d'orientation agricole, l'état des désarticulations sectorielles et la marginalisation de l'agriculture posent de sérieux problèmes ; l'absence de synergie et de complémentarité intersectorielle font que les effets des différents plans sectoriels s'entrecroisent et se contredisent parfois.

Conclusion

L'agriculture algérienne dispose d'atouts pouvant lui permettre d'être compétitive sur le marché international pour peu que soient définis les produits qui vont lui permettre d'avoir les meilleurs rapports qualité/prix.

Pour cela, des **zones potentielles de production doivent être identifiées** pour chaque produit ciblé ; une stratégie de développement doit être mise en œuvre en fonction de la nature du produit et du marché visé (marché européen en particulier, compte tenu de sa proximité et l'existence de liaisons aériennes spéciales entre les zones productrices et les villes consommatrices), en plus de l'action globale sur l'unité de production et son environnement en vue d'accroître son niveau de performances, sa taille et la qualification de ses gestionnaires.

Les hésitations dans la prise en charge de la question foncière ne sont pas de nature à sécuriser les producteurs et notamment les investisseurs; la définition rapide d'une véritable politique foncière qui aura pour effet la valorisation, la préservation du patrimoine foncier national et l'exploitation optimale des terres agricoles est de plus en plus attendue.

La loi d'orientation agricole constitue le cadre de référence par excellence pour l'agriculture conciliant la compétitivité, la performance et le respect des

hommes et des territoires. Compte tenu de son importance, le projet de loi qui est en cours d'élaboration gagnerait à être soumis à un large débat.

A propos de **l'irrigation**, dans un contexte caractérisé par la diminution des disponibilités, il devient urgent de se préoccuper de la coordination avec le secteur des ressources en eau, car une augmentation même substantielle de la production conduite en sec ne changera pas fondamentalement la situation des productions agricoles.

En effet l'accroissement des productions est également tributaire de la mobilisation et l'utilisation rationnelle des ressources en eau

(y compris le recours aux ressources non conventionnelles) ; le renforcement du patrimoine forestier, la mise en place d'un appareil de recherche et de vulgarisation et l'accroissement des aides et des soutien aux producteurs doivent être encouragés.

En matière de formation, la conduite du PNDA exigera qu'une politique hardie de formation soit poursuivie pour que les investissements ne soient pas gaspillés. L'expansion de l'agriculture se fera autant avec des capitaux qu'avec les hommes. La formation agricole doit accompagner l'évolution de l'agriculture, elle doit permettre de prendre en compte les nouvelles missions du métier d'agriculteurs et d'anticiper ses évolutions.

La recherche et le développement constituent aussi des vecteurs essentiels du progrès en agriculture et dans toute la filière agro-alimentaire.

Il conviendra dès à présent de se préparer à faire face aux nouvelles productions par une politique de protection des récoltes aux stades de collecte, de transport, de stockage et d'organisation des marchés, ainsi que par l'intégration et la valorisation agro-industrielle.

5- EVOLUTION DU SECTEUR DE L'HABITAT

Le constat établi à fin juin 2001, et marqué par une régression des résultats en matière de lancement et de livraison de logements, a été confirmé en clôture d'exercice. Au cours du second semestre 2001 aucune amélioration sensible n'a été enregistrée dans la prise en charge des problématiques déjà évoquées que ce soit en matière de financement, de promotion immobilière, de réalisation des

programmes, de lancement et de livraison, de glissement continu des programmes initiés chaque année.

Le faible niveau de recouvrement des loyers et l'inexistence d'un marché locatif organisé et sécurisé constituent encore un handicap pour l'amélioration de la gestion du parc immobilier et la participation à l'atténuation de la tension sur la demande sociale de logements.

Par ailleurs, l'incapacité de l'administration du pays à faire respecter les règles et réglementations d'urbanisme, de viabilisation, d'utilisation du foncier, d'aménagement du territoire et d'architecture ne cesse d'avoir des effets néfastes tant sur l'environnement, l'occupation des espaces utiles que sur la santé et la sécurité des citoyens.

L'absence de coordination entre les différents intervenants de l'acte de construire, qu'il s'agisse de logements, d'usines ou d'autres infrastructures, n'est pas de nature à réduire les contraintes que le secteur de l'habitat ne pouvait, à lui seul, réduire ou supprimer.

L'initiation, par les pouvoirs publics, d'une politique de l'habitat dont l'opération location-vente semble être l'incubateur, mérite d'être soulignée avec l'espoir qu'elle puisse enfin voir le jour comme n'a cessé de le suggérer le CNES.

5.1-Principaux résultats du semestre :

Tous types confondus, hors auto-construction, le secteur a livré 53173 logements au cours du second semestre 2001, contre 75340 à la même période 2000 (soit +29,5%) et 48.789 (soit +9%) au premier semestre 2001. Ramenées à l'année, les livraisons en 2001 ont totalisé 101.962 contre 130.072 en 2000 soit une baisse de 21,7%. En se rapportant aux divers types de logements, et pour le second semestre, les écarts ont été les suivants :

logements sociaux locatifs	: -39%
logements aidés	: - 25%
logements d'astreinte et institutions	: + 59%
promotionnels publics	: -31%
promotionnels privés	: - 54%
logements ruraux.	: -15%.

Ces chiffres montrent que la régression concerne tous les types de logements à l'exception de ceux d'astreinte, avec une mention particulière pour ceux dont la demande est la plus forte. Il apparaît par ailleurs que l'apport de la promotion immobilière demeure encore très faible ce qui renvoie de nouveau à l'urgence de la recherche des moyens de résolution des difficultés, déjà signalées ; financement, foncier, procédures administratives, garanties.

Pour ce qui est du lancement, un accroissement important a été enregistré avec 87.208 logements, contre 54089 au second semestre 2000 (61%) et 60.602 (+43%) au premier semestre 2001. Cette progression a concerné :

les logements sociaux : +93% avec 35.996 logements

les logements ruraux : +18% avec 18.351 logements

les logements en location vente : 20.000 logements

La régression a concerné :

les logements aidés : -25% avec 11.119 logements

les logements d'astreinte : -34% avec 1.001 logements

les logements promotionnels publics : -67% avec 600 logements

les logements promotionnels privés : -92% avec 141 logements

5.2-Situation financière :

La consommation des crédits durant le semestre a atteint 21,35 milliards de DA contre 29,34 au second semestre 2000 et 20,735 au premier semestre 2001, soit une variation de, respectivement -28% et + 2%. Les diminutions concernent les logements sociaux et les aides à l'accession à la propriété et sont dues pour les premières années au recul du volume de réalisation et pour les seconds à la lenteur du processus de mise en œuvre des programmes.

Comme souligné dans les précédents rapports, l'Etat demeure le principal bailleur de fonds pour la réalisation malgré l'apport du financement extérieur.

Le montant des financements extérieurs est évalué à 480 millions de dollars et est destiné à la réalisation de 26437 logements dont 5000 en location-vente.

Outre ces financements, le secteur bénéficie du concours de la Banque Mondiale pour 200 millions de dollars, destiné à l'acquisition de matériaux de construction et 150 millions utilisé à la résorption de l'habitat précaire et un troisième de 25 millions réservé aux zones sinistrées de la capitale.

L'Agence Française pour le Développement a octroyé 25 millions de dollars pour la prise en charge des quartiers sinistrés de la capitale.

5.3- Urbanisme et Aménagement :

A la fin 2001, le nombre de plans Directeurs d'aménagement et d'urbanisme approuvés a totalisé 1252.

En ce qui concerne les plans d'occupation des sols (POS) à fin 2001 et en cumul, 3269 ont été inscrits dont 3237 lancés, 2014 achevés et seulement 1196 ont été approuvés.

En matière d'actes d'urbanisme, sur 27091 permis de construire demandés durant le semestre, 17221 ont été accordés.

Le contrôle d'urbanisme dont le renforcement aurait été souhaité en égard à la situation qui prévaut a révélé une diminution des infractions de 16,5%, malgré cette relative amélioration beaucoup d'efforts restent à déployer pour une maîtrise satisfaisante de l'urbanisme.

Pour ce qui est des capacités de réalisation de logements le second semestre n'a pas connu de changement au plan de la répartition entre le secteur privé (95%) et le secteur public (+15%).

La réalisation demeure dominée par le secteur privé à hauteur de 94% au second semestre comme au premier semestre. Le prix de 15 000 DA/m³ imposé par le secteur constitue réellement un facteur contraignant pour l'entreprise publique et une des causes de la mauvaise qualité du bâti.

Conclusion :

La plupart des constats et observations établis dans le rapport du premier semestre 2001 demeurent d'actualité dans la mesure où, à l'exception du lancement effectif par le secteur du programme location-vente, aucune autre mesure concrète n'a été prise pour réduire la tension sociale liée à la demande de logement.

La prise en charge des sinistrés du 10 novembre, et leur relogement dans des délais et conditions acceptables a accru la pression sur quelques régions dont essentiellement la capitale.

Le CNES réitère ses recommandations pour ce qui est du renforcement du marché locatif, de l'amélioration de l'urbanisme pour un logement de qualité, de réhabilitation d'ensembles à travers le territoire, d'une nécessaire définition d'une politique pluriannuelle concertée et de la mise en place d'un cadre réglementaire pour une participation effective et efficace de tous les intervenants.

6- TRAVAUX PUBLICS TRANSPORTS

6.1- TRAVAUX PUBLICS

Dans le domaine des travaux publics, les actions engagées au cours de l'année 2001 ont principalement tendu, à la relance des projets liés à l'autoroute Est – Ouest, à la réalisation de renforcement, de réhabilitation, de modernisation du réseau routier, d'opérations de désenclavement de plusieurs communes isolées et de la reprise de travaux des infrastructures portuaires et aéroportuaires à l'arrêt depuis près d'une décennie.

Le secteur joue un rôle clé dans le programme de soutien à la relance économique dont il est par ailleurs attendu une contribution significative à la création d'emplois.

Les activités du secteur en 2001 se sont matérialisées par la réalisation de nombre de projets dont le contournement de MOUZAÏA sur une longueur de 6 km désengorgeant la circulation sur la RN4 entre le centre et l'Ouest du pays et l'ouverture de plusieurs chantiers dans le cadre de la réalisation de l'autoroute Est-Ouest. Ces lancements permettront d'assurer au cours de la présente année, la livraison de plusieurs tronçons particulièrement ceux concernant les villes de Constantine, de Bouira et de Blida.

Avec la mise en service de ces aménagements, la circulation sur cet axe, très sollicité, sera plus fluide et contribuera pour une part importante à réduire les délais de trajet des voyageurs et marchandises et à assurer une meilleure sécurité.

Le secteur a de même livré durant l'année plus de 740 km de routes rentrant dans le cadre des travaux de renforcement, de réhabilitation, de modernisation et de construction neuves (539,7 km de routes nationales et 210,4 km de routes

départementales). Il a été, par ailleurs, lancé plus de 550 km en travaux et 340 km en études.

Le programme de désenclavement, touchant plus de 350 000 habitants, a permis de réaliser 1456 km de routes.

Dans le domaine des infrastructures aéroportuaires la reprise en 2000, des chantiers qui étaient à l'arrêt a permis de livrer 07 projets de pistes et de parking d'avions dont les plus importants sont, la piste de l'aérodrome de Tindouf, le parking de l'aéroport de Mechria, de la zone civile de l'aérodrome de Laghouat et l'extension de la piste de TAM.

En ce qui concerne les projets maritimes, il y a lieu de relever la livraison des travaux de dragage des ports de l'Ouest : Mosta, Ghazaouet et Beni Saf et, pour l'Est, l'épi de protection de l'abri du port de pêche d'El Marsa (Skikda).

Le volet **entretien des infrastructures de base** a pris une place importante dans les activités du secteur pour l'année 2001.

Aussi en matière d'entretien routiers, il a été réalisé :

- 1522 km de revêtements de routes nationales et de chemins de wilayas.
- la pose de 4157 km de signalisation horizontale.
- la pose de 12 000 ml de glissière de sécurité.
- le traitement de 41 points noirs.

Ces actions ont coûté au trésor public plus de 5,6 milliards de DA. En matière d'infrastructures maritimes, portuaires et aéroportuaires, il a été entrepris et livrés les ouvrages suivants :

- Achèvement des travaux de confortement de la jetée Nord du port de Mosta.
- L'achèvement des travaux de protection contre l'ensablement du port de pêche d'El Marsa
- La poursuite des travaux de confortement définitif de la grande jetée du port de Skikda ancien et de la reconstruction du musoir du nouveau port de Skikda.
- L'achèvement des travaux de rempiètement du quasi-Sud Ouest du port de Béjaia.

Au niveau des opérations d'entretien et des grosses réparations des aérodromes, il y a lieu de noter l'achèvement au cours de l'année, des travaux

concernant l'aérodrome de BISKRA, et le lancement des travaux concernant les aérodromes d'ALGER, de BEJAÏA, d'ORAN et de DJANET.

Le secteur des travaux publics a enregistré durant l'année 2001, un taux global de consommation des crédits de paiement de plus de 95,8%. En effet, sur les 38,52 milliards de DA alloués, plus de 37,01 milliards ont permis de faire avancer la réalisation des projets inscrits.

Les infrastructures du secteur des travaux publics ont été fortement affectées par les intempéries du 10 novembre 2001, qui ont vu la destruction de 7 ponts, la dégradation des équipements de 13 ports et la coupure de 109 routes. Les travaux de réparation réalisés au cours de l'année 2001 ont concerné :

- La réouverture de toutes les routes coupées à la circulation.
- La construction d'un port neuf à Beni-Messous.
- Le lancement des travaux de reconstruction du CW 119 de Frais Vallon.
- Le lancement des travaux de remise en état de blocs de la jetée Mustapha au port d'Alger.
- L'engagement d'une expertise des ports touchés.

L'évaluation des dégâts causés est estimée à 3,4 milliards de DA ; il y a lieu de signaler, que ces actions entamées ont buté sur certaines contraintes, parmi lesquelles :

- La manque d'entreprises présentes sur le marché national pour faire face au volumineux programme dégagé, tant au niveau de la réalisation que des études.
- L'infructuosité des appels d'offre concernant les projets d'importances pour la prise en charge des grands travaux autoroutes, ouvrages d'art spécifiques et complexes.

6.2- TRANSPORTS

Le secteur des transports est confronté à de nombreuses difficultés dues au vieillissement des équipements et leur mode de gestion. Les différentes options envisagées d'ouverture du capital butent sur l'évocation du risque de compression des effectifs et du délestage de nombre d'activités.

La nécessaire modernisation de tout le secteur par le développement du partenariat, la gestion par concession, le besoin d'un investissement massif pour sauvegarder l'emploi et mettre à niveau l'ensemble des structures constituent un programme aux dimensions économiques et sociales considérables.

Aussi bien la compagnie Air Algérie, la CNAN, la SNTF que le transport routier, ont subi des transformations progressives pour se maintenir ou pour s'aligner sur les règles internationales en matière de normalisation et de compétitivité, ce qui induit des modifications profondes des méthodes de management, de renouvellement des flottes, de privatisation (diminution des coûts), d'introduction de nouvelles techniques de contrôle.

Eu égard au marasme qui caractérise ce secteur, les activités maritimes, portuaires, aéroportuaires et ferroviaires sont l'objet de divers programmes d'actions relevant aussi bien de la gestion et de l'investissement courants, que de la formation et de l'acquisition de techniques en rapport avec la fluidité et l'efficacité des réseaux.

La reformulation des rôles de ces réseaux est d'autant plus impérative que leur situation au cours de ces dix dernières années a fait montre d'une anarchie et d'une détérioration tant en termes de rentabilité que de qualité de prestation de services.

A titre d'illustration, les bateaux algériens ne répondent pas aux normes internationales et sont de ce fait souvent bloqués dans les ports étrangers, entraînant des coûts d'immobilisation élevés, des pénalités ainsi que des exigences de réparation, se chiffrant à plusieurs milliards de dinars et de fausser les indicateurs affichés par le secteur (surestaries, tirant d'eau, transport de containers vides, retards dans les décollages, faibles taux de remplissage ...).

Au niveau de l'activité aérienne, le trafic et la flotte demeurent en deçà des réelles possibilités et des besoins dont le niveau a été amplifié par l'isolement de l'Algérie au plan international durant une longue période.

Le secteur ferroviaire a vu son activité fortement régresser en dépit de son impact sur la multiplication des échanges commerciaux dans les autres pays. Cette régression, le climat sécuritaire prévalant, s'est accompagnée d'un désinvestissement quasi-général, en maintenant le réseau (voies ferrées, gares) pratiquement au même niveau que celui d'il y a dix ans.

Si l'on peut effectuer un diagnostic, l'on ne pourrait malheureusement que conclure à l'inefficacité des divers réseaux, saisie à travers une analyse coûts/bénéfices des plus objectives. Les méthodes de gestion, les délais dans l'exécution des tâches (métro, aéroport d'Alger, aéroport de Sétif ...), le chevauchement de missions, l'imprécise intersectorialité rendent compte de la lourdeur et de la complexité de toute décision de modernisation non seulement au sens technique, mais surtout au sens culturel (culture du progrès).

L'inefficacité de ces réseaux est aussi liée à l'inertie des lieux d'où partent les décisions soit d'expansion, soit au contraire de stationnarité, inertie favorisée par des textes de lois obsolètes, par des subventions sans contrepartie et par la lenteur dans les règlements de situations litigieuses (cas de la CNAN face aux différentes formes d'affrètement).

6.1-Les Agrégats de l'activité des Transports .

6.1.1-Le transport routier :

Pour un réseau de 107.000 km, un parc de 48488 véhicules pour le transport de voyageurs et 159216 pour le transport de marchandises, le transport routier demeure le mode dominant en prenant en charge plus de 90% du trafic intérieur.

Entre 2000 et 2001, l'offre de transport de marchandises et le nombre d'opérateurs ont augmenté de 9% et le tonnage a connu une évolution de 6,5% en atteignant 1582 407 TU.

Pour le transport routier de voyageurs, le secteur privé représente 88,6% en 2001 contre 79,2% en 2000. Le nombre de places offertes enregistre une hausse de 7,64%, se situant à 1429 millions.

La SNTR se caractérise par une baisse de 3,75% du nombre de tonnes de marchandises transportées, passant de 1306000 tonnes en 2000 à 1257000 en 2001, un taux d'immobilisation de 14,48% de son parc qui passe de 701 en 2000 à 658 en 2001.

Son chiffre d'affaires a enregistré une hausse de 9,45% et atteint 1.347 million de dinars en 2001. En termes d'effectifs, le nombre d'agents au cours de

l'année 2001 a augmenté 4,96%, atteignant 3405 agents. Le taux d'immobilisation demeure très élevé avec 32,36%.

6.1.2-Le transport ferroviaire :

Bien que jouant un rôle important pour la desserte des ports, des zones industrielles et des grands centres urbains, le transport ferroviaire ne participe qu'à concurrence de 7 à 8% aussi bien dans le transport des marchandises (7,8 millions de tonnes) que dans le transport de voyageurs (28,8 millions voyageurs).

Disposant d'un réseau d'à peine 4272 km de voies ferrées dont l'entretien n'est effectué qu'épisodiquement, d'un parc de 219 locomotives, 483 voitures pour voyageurs et 10107 wagons, dont l'activité est régie seulement par l'Etat, le transport ferroviaire vit une situation de stagnation et d'absence d'innovation dans la prestation des services.

Bien que susceptible d'accroître sa part de façon significative aussi bien dans le transport de marchandises par une meilleure concordance coûts et temps, que dans le transport des voyageurs, par une meilleure prestation (hygiène ponctualité, sécurité dans les trains), la situation actuelle demeure encore au stade des constats ou de vœux non suivis d'actes.

La faiblesse des résultats confirme par ailleurs que ce secteur coûte beaucoup plus qu'il ne rapporte, eu égard notamment à un chiffre d'affaires, en baisse de 3,28% en 2001 (4,22 milliards de dinars).

La diminution des effectifs de l'ordre de 2,73% (12169 agents en 2001) a concerné davantage le personnel d'exécution.

A l'instar du transport routier, le transport ferroviaire se singularise aussi par des taux d'immobilisation extrêmement significatif, l'absence d'un plan de charge rigoureux, et l'absence d'un management moderne. Les taux d'immobilisation atteignent 36,71% pour le parc moteur, 20,24% pour le parc marchandises et 23% pour le parc voyageurs.

6.1.3-L'activité maritime :

Disposant de 4 ferries pour voyageurs et de 68 navires pour marchandises, le transport maritime s'est relativement stabilisé au cours de l'année 2001, avec un tonnage global de 100 millions de tonnes.

La SNTM/CNAN, en dépit d'un tonnage global en hausse de 5,07% (passant de 2,6 millions de tonnes en 2000 à 2,8 millions de tonnes en 2001), voit son chiffre d'affaires baisser de 17,5%, passant de 8,3 milliards de dinars en 2000 à 6,8 milliards de dinars en 2001.

La CALTRAM, en l'espace d'une année, atteint une croissance de 51,02% en tonnage global (896 179 tonnes en 2001) qui lui permet de réaliser un chiffre d'affaires en hausse de 124%, passant de 1,15 milliards de DA en 2000 à 2,6 milliards de dinars en 2001, avec un effectif de 199 agents contre 2380 pour la SNTM/CNAN, soit un chiffre d'affaires par agent de 13,06 millions pour CALTRAM et 2,86 millions pour la CNAN.

Pour le sous secteurs portuaires, un accroissement de 2,6% est enregistré au niveau du débarquement de marchandises grâce aux produits hors hydrocarbures (minerais et produits métallurgiques, aux véhicules et matériels de transport, aux machines et moteurs) et une baisse de 2,4% au niveau des embarquements, essentiellement due à celle des produits agricoles et à celle des minerais et produits métallurgiques.

Le nombre de passagers transbordé est passé de 587425 en 2000 à 615386 en 2001.

Pour l'ensemble des ports nationaux, le chiffre d'affaires réalisé en 2001, atteint 15,8 milliards de DA en baisse de 5,8% par rapport à celui de 2000.

Concernant les effectifs, une hausse de 9% est enregistré faisant passer le nombre d'agents de 8084 agents à 8793 en 2001.

6.1.4-L'activité aéroportuaire

Avec une flotte aérienne de 78 appareils dont 45 pour la compagnie Air Algérie, le transport aérien a connu une augmentation des prestations de 27,76% en 2001, avec un total de 8250 500 passagers dont 5681006 concernant le transport domestique. La part d'Air Algérie se situe à 58%.

Les réseaux national et international ont connu des hausses respectives de 34,8% et de 15,2%, grâce à la participation affirmée d'opérateurs privés.

Le trafic fret a régressé de 6% (de 11% et de 3,7% respectivement pour les réseaux national et international) enregistrant un volume de 21005 tonnes en 2001 contre 22357 tonnes en 2000.

La compagnie Air Algérie enregistre un chiffre d'affaires de 26,6 milliards de DA, en hausse de 7,61% par rapport à 2000, mais accumule des dettes en hausse de 89%, passant de 12,5 milliards de dinars à 23,8 milliards de dinars.

Le coefficient de remplissage pour le réseau national subit une baisse importante de 20%, variant en moyenne de 60% en 2000 à 48% en 2001, exprimant la désaffection des voyageurs pour Air Algérie et au profit des compagnies privées.

Au niveau de ces effectifs (8522 en 2001), il est relevé une légère augmentation de 2% par rapport à l'an 2000 pour l'ensemble, mais une baisse de 5,4% pour le personnel technicien navigant et une baisse de 3,1% pour le personnel d'exécution.

Conclusion

Le bilan réalisé par le secteur sur les conditions de fonctionnement de tous ses segments a donné lieu à l'adoption d'une stratégie visant la transformation radicale des modes d'organisation et d'actions (investissement, exploitation, gestion) des moyens de transports et leur insertion dynamique dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne et l'entrée à l'OMC.

En matière juridique, des textes de lois sont introduits pour permettre une meilleure souplesse dans la gestion et un meilleur environnement en matière d'investissement.

Concernant l'aviation civile, il est prévu l'ouverture de toutes les activités à tout opérateur public, privé, national ou étranger. Le système de concession est considéré comme d'une généralisation nécessaire pour la prise en charge d'investissements lourds (infrastructures, moyens de transports, maintenance...).

Le programme opérationnel, toujours en cours, porte sur le renouvellement de la flotte aérienne, la mise en place d'un système moderne de contrôle et de

sécurité, la concession et le réaménagement des aéroports et l'intéressement de partenaires à l'ouverture du capital d'Air Algérie. La mise en œuvre de cette modernisation obéit à la complexité du trafic mondial et des risques de collisions en vol et d'incursions sur sol.

Concernant le transport routier, la nouvelle loi relative à l'orientation et à l'organisation des transports terrestres rend rigoureuses les conditions d'accès (observance d'un cahier des charges) et responsabilise davantage les élus locaux dans la mise en œuvre et le respect des plans de circulation et des transports.

Le programme opérationnel vise la création de sociétés de transport de marchandises et de voyageurs, ce pour mieux organiser les opérateurs et mieux asseoir les actions.

Par ailleurs, le renforcement des opérations de contrôle par l'institutionnalisation de structures dotées des moyens nécessaires aura pour finalité d'assurer une meilleure sécurité et une meilleure prestation de services.

Le réseau ferroviaire sera lui aussi ouvert à tout opérateur par le biais des concessions, pour l'amélioration des voies ferrées, des gares routières. Dans le cadre du plan de relance, ce réseau bénéficie d'une enveloppe de 49 milliards de dinars pour, notamment le parachèvement de la construction de 3 lignes (Tebessa /Ain Mlila ; Tizi Ouzou/Oued Aissi ; Sénia/Arzew), la réalisation de la ligne Mohamadia/Béchar, et la réalisation de l'électrification du réseau ferroviaire de la banlieue algéroise.

Concernant le métro d'Alger, dont le coût d'achèvement des travaux est de 1 milliard de dollars, il connaît une réorientation en terme d'approche pour sa prise en charge.

Dans le domaine maritime et portuaire, des actions d'envergure sont envisagées pour la recherche de partenariat en investissement et en management. L'information, le suivi des opérations d'acquisition de remorqueurs et d'engins, la mise en place de plates formes et terminaux à conteneurs font l'objet d'un programme.

La restructuration des entreprises, le renouvellement des flottes, la mise en concession sont devenus incontournables de par une mondialisation exigeant une mise à niveau permanente pour une meilleure compétitivité mais aussi par une exigence de qualité du consommateur.

7-EVOLUTION DE L'ACTIVITE COMMERCIALE

Au cours du second semestre de l'année 2001, l'évolution de la conjoncture économique au niveau du secteur du commerce s'est caractérisée, au plan du marché intérieur, par une disponibilité des produits notamment de large consommation malgré une hausse des prix assez marquée d'un nombre important de produits et au plan du commerce extérieur, par une régression par rapport à 2000, d'environ 20% du solde de la balance commerciale qui demeure néanmoins positive avec une baisse de 4,5 % du volume global de nos échanges.

7.1-Commerce intérieur

La situation qui a prévalu au sein du marché intérieur durant le second semestre 2001 peut-être appréciée à travers les indicateurs de régulation du marché, des prix et du contrôle économique.

Au plan de **la régulation** et malgré la pleine disponibilité, à tous les stades de la distribution, des produits industriels et des produits alimentaires de large consommation, des tensions ont été enregistrées sur un nombre important de produits tels que les fruits et légumes frais, les viandes et certains matériaux de construction.

L'offre en produits alimentaires de large consommation (semoule, farine, sucre, lait, café, thé, levure, concentré de tomate, légumes secs et riz) a été satisfaisante à tous les stades de la distribution. Les quantités mises sur le marché soit par les producteurs nationaux que par les importateurs ont permis de répondre à la demande.

En raison notamment des conditions climatiques défavorables, l'offre des fruits et légumes frais a été insuffisante. Le déficit de l'offre, conjugué à la poussée de la demande des ménages durant le mois de Ramadhan s'est traduit par une hausse des prix de l'ensemble des produits agricoles frais.

Le prix de la pomme de terre, qui constitue l'aliment de base des détenteurs de bas revenus, a connu une hausse vertigineuse en passant de 35 DA le kg au mois de juillet 2001 à 70 DA le kg au mois d'octobre 2001. Malgré la mise sur le marché de plus de 40.000 tonnes de pommes de terre d'importation vers la

fin de l'année 2001, le niveau des prix est demeuré élevé en comparaison avec la même période de l'année écoulée. Ceci est dû notamment à la forte taxation de ce produit (Valeur Administrée, remplacée par le DAP) qui vise à protéger la production nationale.

S'agissant des produits frais, la baisse de l'offre n'a pas eu d'impact significatif sur les prix à la consommation en raison notamment de la concurrence exercée par les fruits d'origine étrangère. En effet, la révision à la baisse des droits et taxes frappant les fruits exotiques, dans le cadre de la loi des finances complémentaire pour 2001, s'est traduite par un accroissement des importations, accompagné d'une baisse sensible des prix de ces produits.

Pour ce qui est des viandes rouge et blanche, le niveau de l'offre n'a pas enregistré d'évolution notable et les prix se situent toujours à des niveaux jugés relativement élevés par rapport au pouvoir d'achat exception faite du poulet dont les prix se sont accrus durant la période considérée de l'ordre de 70% par rapport au 1^{er} semestre 2001.

L'approvisionnement du marché intérieur en matériaux de construction de base a été satisfaisant pour notamment le rond à béton et le bois, mais des tensions ont été enregistrées pour le ciment.

Il y a lieu de souligner que les besoins du marché national en rond à béton et bois de construction estimés respectivement à 1.020 000 tonnes et 910 000 m³ par an sont essentiellement couverts par l'importation.

La démultiplication des importateurs à la faveur de l'ouverture du commerce extérieur aux opérateurs privés et leur spécialisation par catégorie de produits tant à l'importation qu'à la distribution ont contribué favorablement à l'amélioration de l'offre et au développement de la concurrence.

Par contre, l'approvisionnement du marché intérieur en ciment gris continue de connaître les mêmes tensions relevées au cours des semestres précédents du fait de sa dépendance de la production nationale. Il se trouve tributaire des performances des entreprises nationales dont les capacités de production théoriques globales avoisineraient les 12 millions de tonnes par an, alors que l'offre réelle dégagée se limite seulement à 8 millions de tonnes, soit un taux d'utilisation du potentiel installé de 67%.

Cette offre qui est supposée couvrir environ les deux - tiers des besoins nationaux en ciment gris (estimés à 12 millions de tonnes par l'Observatoire

des matériaux de construction) fluctue le plus souvent dans le sens de la baisse aggravant ainsi le déficit en raison des perturbations cycliques de l'outil de production, dû aux pannes et arrêts techniques pour entretien.

A cela, il faut ajouter le caractère périssable du ciment et le niveau élevé des droits et taxes applicables en douanes qui renchérissent le produit à la consommation et découragent par conséquent les opérateurs économiques, notamment privés, à recourir à des importations massives.

Cette situation a eu pour effet le développement de la fraude et de la spéculation lesquels échappent en grande partie aux contrôles. Seules des mesures visant à accroître l'offre peuvent juguler ce phénomène.

La hausse des prix observés sur le marché intérieur a concerné essentiellement les produits nationaux notamment ceux issus de l'agriculture. Le fait le plus marquant enregistré durant ce deuxième semestre 2001 est le renchérissement de certains

produits agricoles frais tel que la pomme de terre. En glissement annuel et comparativement à la même période de l'année 2000, le prix de la pomme de terre a connu une hausse moyenne de 71% qui s'explique par une rupture de l'équilibre entre l'offre et la demande du fait de la baisse des stocks en entrepôts frigorifique et de la réduction des zones de culture et de la faiblesse de la production résultant de la mauvaise qualité de la semence.

La baisse relative des prix des viandes rouge résulte, quant à elle, de la situation de sécheresse qui a poussé les éleveurs à se départir de leur cheptel en raison du renchérissement de l'aliment de bétail. Le glissement annuel des prix des viandes rouge a enregistré des baisses allant de -12% à -14% par rapport au deuxième semestre 2000. Les viandes blanches par contre ont enregistré une hausse de +8% par rapport au deuxième semestre 2000.

S'agissant des autres produits agricoles frais il y a lieu toutefois de signaler que des produits tels que le poivron, la salade verte, la courgette et le piment ont exceptionnellement enregistré des baisses allant de -23% à -44% et ce, comparativement aux prix de 2^{ème} semestre 2000.

Pour ce qui est des produits de l'épicerie une hausse général des prix des produits de 1^{ère} nécessité a été relevée à l'exception du café dont les prix ont connu une baisse de -22% par rapport au 2^{ème} semestre 2000.

L'évolution des cours des produits boursiers a enregistré durant le 2^{ème} semestre 2001 par rapport au 1^{er} semestre une tendance vers la baisse pour l'essentiel des produits de première nécessité à l'exception de l'huile alimentaire, du maïs et du riz.

Alors que les cours des céréales ont augmenté de +2% à +5% durant la période considérée le blé dur a enregistré des baisses importantes. Ces tendances de prix, comparées à celles enregistrées durant la même période 2000, ont connu des baisses considérables, atteignant -21% pour le blé tendre et -20% pour le blé dur.

Le prix du café a enregistré une baisse durant le 2^{ème} semestre 2001 de -22% par rapport au 1^{er} semestre de la même année et -67% par rapport au 2^{ème} semestre de l'année 2000.

Néanmoins, l'évolution la plus marquante est celle enregistrée sur les prix des huiles, qui ont connu des hausses du fait des fortes spéculations internationales. Ainsi les cours des huiles ont enregistré pendant le 2^{ème} semestre 2001 des augmentations de +16% à +24% par rapport au 1^{er} semestre 2001 et de +18% à +35% par rapport au 2^{ème} semestre 2001.

Enfin il convient de signaler que la tendance observée des prix des produits de large consommation dans les régions du sud du pays a évolué vers la hausse durant le 2^{ème} semestre 2001 comparativement au 2^{ème} semestre 2000. Ainsi les fluctuations ont

été de l'ordre de +27% pour le lait pasteurisé, de +17% pour le lait en poudre de +18% pour les poids chiche de +13% pour les lentilles et de 12% pour les haricots.

Cette hausse a été enregistré malgré l'intervention de l'Etat en matière de financement des frais de transport liés à l'approvisionnement des régions du Sud. Ce financement représente annuellement une moyenne de 274 Millions de DA par an.

S'agissant de 2^{ème} semestre 2001 l'enveloppe financière allouée pour couvrir cette période a été de 58,6 Millions de dinars, et celle de l'année 2001 a atteint un montant de 250 Millions DA.

En matière de contrôle, l'augmentation du nombre d'infractions des procès-verbaux et des saisies effectuées par les différents services relevant des administrations du commerce, des finances et de la santé dénote de la

persistance d'un nombre important de fraudeurs et de délinquants dans la sphère commerciale.

A titre illustratif le nombre de saisies a augmenté de 92% entre le 2^{ème} semestre 2001 et le 2^{ème} semestre 2000.

La tendance inquiétante en matière d'infractions et qui malheureusement prend de plus en plus d'ampleur, concerne l'hygiène des produits, l'abattage clandestin, la détention et la vente de médicaments humains et vétérinaires non homologués ou périmés.

Il y a par conséquent nécessité de prévenir, dès à présent le développement de ce phénomène qui risque de constituer un danger grave pour la collectivité en renforçant l'outil de contrôle pour lui permettre de mieux le circonscrire.

Enfin, il est impératif que les autres services de l'Etat, notamment l'appareil judiciaire, puisse apporter son plein appui aux opérations de contrôle pour notamment sanctionner les infractions constatées.

En effet, on assiste au développement, chez les assujettis au contrôle, d'un sentiment d'impunité, à l'origine du maintien sinon d'un accroissement du taux de délinquance économique.

7.2- Le commerce extérieur

Au cours de l'année 2001, la situation du commerce extérieur demeure satisfaisante malgré la baisse du volume global de nos échanges de 4,50%, passant de 31,204 à 29,800 milliard USD.

En effet, bien qu'il ait régressé de 20,05% par rapport à l'année 2000, où il enregistrait +12,858 milliard USD, le solde de la balance commerciale se situe à +10,28 milliard USD en 2001.

La régression enregistrée au niveau du solde de la balance commerciale s'explique essentiellement par la détérioration des cours de pétrole qui a été accentuée à partir du mois de septembre, suite aux graves événements survenus aux USA et par la baisse des quantités exportées.

En effet, après avoir été maintenu à un seuil variant entre 25 et 26 dollars le baril durant les neuf premiers mois de l'année 2001, les cours de pétrole se sont brusquement effondrés pour descendre au dessous de barre de 20 USD au dernier trimestre 2001.

Ceci s'est traduit par une baisse non négligeable des recettes d'exportation (de 9,04%) lesquelles sont passées de 22,031 à 20,040 milliard USD.

La régression de la balance commerciale a également été influencée par la légère hausse des importations de 6,40% passant de 9,173 à 9,760 milliard USD.

De ce fait, le taux de couverture des importations par les exportations au cours de l'année 2001 a diminué de 14,51%, passant de 240,17% à 205,33%.

Pour ce qui est du 2^{ème} semestre 2001, l'excédent de la balance commerciale quant à lui représente 4,53 milliard de USD avec un taux de couverture des importations par les exportations de l'ordre de 197%.

Toutefois la structure des échanges extérieurs n'a pas connu en 2001 de changements notables par rapport à celle de l'année 2000 aussi bien à l'importation.

7.2.1 Les importations

Au cours de 2^{ème} semestre 2001 le volume des importations a atteint 4,63 milliards USD soit une diminution de 2,35% par rapport à la même période 2000.

En termes de structure, le groupe des biens d'équipements « industriels et Agricoles » occupe le premier rang avec un volume de 1,74 milliards USD, soit 37,03% du volume globale des importations.

En valeur absolue, les importations de ce groupe ont diminué de 91 millions USD par rapport aux chiffres définitifs du 2^{ème} semestre 2000, soit une baisse de l'ordre de 4,97%.

Le groupe « des produits destinés au fonctionnement de l'outil de production » vient en deuxième position dans la structure des importations avec un montant de 1,20 milliards de dollars US en augmentation de 11,14% par rapport au 2^{ème} semestre 2000. En valeur absolue, les importations de ce groupe se sont accrues de 120 millions USD.

Le groupe des « biens alimentaires » continue à représenter une proportion appréciable dans la structure de nos importations puisqu'il occupe le troisième rang avec la quote-part de 23,32% représentant un volume de 1,09 milliards USD. En termes réels, la baisse globale des importations des produits

alimentaires réalisées durant le 2^{ème} semestre 2001 est de l'ordre de 15,12% par rapport à la même période 2000. Cette diminution a concerné entre autre et plus particulièrement les céréales (-27,34%).

Les « biens de consommation non alimentaires » viennent en dernière position dans la structure des importations du 2^{ème} semestre 2001 avec 14,16% du volume global, soit 665 millions USD. En valeur absolue, les importations de ce groupe se sont accrues de 53 millions USD soit 8,66%.

7.2.2- Les exportations

Le volume des exportations a atteint, durant le 2^{ème} semestre 2001, un montant de 9,23 milliards USD, soit une diminution de 8,60% par rapport au 2^{ème} semestre 2000. Les exportations des hydrocarbures continuent à représenter l'essentiel de nos ventes à l'étranger durant le 2^{ème} semestre 2001 avec 97,09% du volume global.

Les exportations hors hydrocarbures demeurent marginales avec 2,91 % du volume global des exportations, soit l'équivalent de 269 millions USD.

Quant aux principaux produits hors hydrocarbures exportés, ils sont constitués essentiellement par groupe « demi-produits » qui représente une part de 2,01% du volume global des exportations, soit l'équivalent de 186 millions USD. Le groupe des « biens d'équipement industriels » vient en deuxième position avec une part de 0,28%, soit 26 millions USD suivi par les « biens alimentaires » avec une part de 0,24% soit 22 millions USD et enfin le groupe « produits bruts » avec une part de 0,20, soit 18 millions USD.

La répartition des importations par mode de financement montre une nette prédominance en faveur du cash. Ce mode de financement reste le plus usité avec la proportion de 84,03% durant le 2^{ème} semestre 2001, soit 3,95 milliards USD. Le recours à ce mode de financement s'explique par des risques moindres liés aux pertes de change et aux charges financières.

La répartition par région économique montre que c'est avec les pays de l'OCDE que nos échanges commerciaux sont les plus importants et plus particulièrement avec les pays de l'Union Européenne.

Les importations en provenance de l'Union Européenne ont diminué de 28 millions USD, soit 1,06% . Les exportations quant à elles vers ces mêmes pays

ont connu une diminution de 235 millions USD, soit 3,72% de moins par rapport au 2^{ème} semestre 2000

Par rapport au 2^{ème} semestre 2000, il y a lieu de relever une diminution au niveau des importations de l'Algérie en provenance des pays de l'OECD de l'ordre de

12,49%, soit 163 millions USD et une baisse au niveau des exportations réalisées avec ces pays de l'ordre de 11,23% soit 288 millions USD.

Concernant les autres régions, nos échanges commerciaux sont caractérisés par des proportions faibles, allant de 6 à 364 millions de dollars pour les importations et de 3 à 534 millions USD pour les exportations.

Par rapport aux échanges globaux de l'Algérie avec l'ensemble de ces régions, ils ont diminué de 12,91 %, passant de 2,08 milliards USD durant le 2nd semestre 2000 à 1,81 milliards USD à la même période 2001.

L'accord d'association avec l'Union Européenne

A la fin de l'année 2001, l'Algérie a paraphé l'accord d'association avec l'Union Européenne. A travers cet accord, l'Algérie confirme son choix pour le libéralisme économique et s'engage ainsi résolument dans la voie de l'économie de marché en s'ouvrant à la compétition dans le cadre d'un espace économique qui représente 60% de son commerce extérieur.

Sur le plan commercial, l'accord avec l'Union Européenne prévoit un démantèlement tarifaire sur l'ensemble des produits industriels, agricoles et de la pêche.

Sa mise en œuvre est immédiate pour les produits industriels et progressive pour les demi produits et produits finis. Il concernera les produits et matières de base après la signature officielle de l'accord et sa ratification par le Parlement algérien et les Parlements européens.

Pour ce qui est des services, il est convenu que les négociations se poursuivront après l'accession de l'Algérie à l'OMC et ce à l'effet d'octroyer des préférences particulières à l'Europe.

Dans l'intervalle, l'Algérie bénéficiera de toutes les concessions de l'Europe en faveur des pays membres de l'OMC au titre de l'accord général sur le commerce des services. Il sera accordé cependant à l'Union Européenne la clause de la nation la plus favorisée pour permettre aux entreprises européennes d'accéder à ce secteur.

Si les retombées au plan commercial de l'accord sur l'Union Européenne sont intéressantes au point de vue des parts de marchés que celle-ci pourrait gagner sur d'autres concurrents à court terme, les enjeux sont différents pour l'Algérie qui entend saisir cette opportunité pour parachever ses réformes et consolider sa croissance.

Dans ce cadre, l'Algérie attend de cet accord une implication plus forte de l'Union Européenne en capitaux et en technologie et un plus grand soutien au programme de réforme lequel vise à transformer en profondeur l'efficacité de l'économie algérienne en diversifiant ses activités et en assurant sa participation active à l'économie globale.

En effet, la caractéristique de l'économie nationale dont la croissance est fortement dépendante des marchés pétroliers et des conditions climatiques n'est pas satisfaisante et doit impérativement diversifier ses sources de croissance.

L'Algérie a besoin de diversifier et d'augmenter le volume de ses productions notamment manufacturières, d'en améliorer la qualité conformément aux standards internationaux et d'en maîtriser les coûts pour les rendre compétitifs. Elle a également besoin d'un environnement performant comportant des services modernes à même de faciliter aux entreprises l'accès au commerce international et la conquête des marchés extérieurs.

Il convient de rappeler, à cet égard, que l'ouverture des marchés des pays européens, acquise pour l'Algérie depuis longtemps, n'a pas permis aux exportations hors hydrocarbure de dépasser le seuil de 500 millions USD, réalisés généralement sur des marchés non européens.

Ainsi, au delà du désarmement douanier, l'accord d'association avec l'Union Européenne devrait favoriser un flux de plus en plus important

de technologies et d'investissement. Ceci implique pour l'Algérie, la mise en œuvre de politiques économiques appropriées à même d'organiser et de mettre en place les conditions d'accueil à ces flux potentiels.

De ce fait, il devient impérieux de renforcer la coopération avec l'Europe en établissant un dialogue permanent sur les politiques économiques futures sur la base d'analyse fiables et partagées. Ce dialogue doit être institutionnalisé et devra traiter des évolutions commerciales budgétaires et financières pour être en mesure d'infléchir et d'enrichir le partenariat.

Dans ce cadre l'Algérie devra faire valoir ses atouts et les spécificité de son économie laquelle a pris un rôle important et croissant dans l'approvisionnement en Energie de l'Europe qui constitue par ailleurs son principal fournisseur.

Enfin, il est à relever que les aides de l'Union Européenne en accompagnement des démantèlement tarifaires ne suffisent nullement à préparer la pays à une relation équilibrée de libre échange. Il est par conséquent nécessaire d'amener l'Europe à prêter plus d'attention aux évolutions de l'économie algérienne et à ses spécificités et confirmer par les actes concrets sa volonté de soutien aux réformes en Algérie.

8- CONJONCTURE MONETAIRE ET FINANCIERE

La conjoncture monétaire et financière du second semestre 2001 a été déterminée par les facteurs d'équilibre externe (balance des paiements) et interne (finances publiques), ainsi que par leur impact sur la situation monétaire (stock de monnaie).

Celle-ci est marquée par un fait de conjoncture majeur : la fin, au trimestre IV de l'année 2001, du long processus d'assainissement des portefeuilles des banques, entamé au début des années 1990.

L'achèvement a eu lieu grâce à d'importants décaissements du Trésor au profit des banques (lesquels décaissements ont contribué à faire baisser les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie de 416,8 milliards DA en juin 2001 à 275 milliards

DA en décembre 2001) à telle enseigne que le refinancement des banques auprès de la Banque Centrale est tombé à zéro.

Le système bancaire est, donc, dans une meilleure situation pour jouer le rôle qui est le sien dans l'intermédiation financière et le financement de l'activité économique. On peut d'ores et déjà s'attendre à ce que dans la prochaine conjoncture, le poste « Crédits à l'économie » du bilan de la Banque Centrale, soit substantiel, en tout cas, plus important qu'il ne l'a été depuis la mise en œuvre du plan de stabilisation et d'ajustement structurel, dont un volet important est consacré aux variables et catégories monétaires et financières.

Malgré le recul du prix du pétrole au cours du 2nd semestre 2001 (prix moyen de 22,4 \$ contre 26,9 \$ au 1^{er} semestre), les performances financières suivantes ont été enregistrées :

- accroissement du volume des réserves de change qui passe à 17,9 \$ en décembre 2001, contre 15,2 milliards \$ en juin de la même année ; alors qu'il était de 11,9 milliards \$ à fin 99 et 4,4 milliards \$ à fin 98. L'accroissement a été de 7,5 milliards \$ en 2000 et de 6 milliards en 2001,
- tendance baissière de l'encours de la dette externe estimé à 23,2 milliards \$ au 1^{er} semestre 2001 et à 22,5 milliards de \$ à fin Décembre 2001, contre 25,2 M\$ en 2000 et 28,3 M\$ en 1999. Cette tendance baissière constatée entre 1997 et 2000 se prolonge, donc, en 2001.

Le service de la dette est resté stable (en fait, c'est une diminution sensible : 4,4 milliards \$ en 2001 contre 4,5 milliards \$ en 2000) alors que le ratio du service de la dette a légèrement augmenté, passant de 19,8% en 2000 à 22,21% : cela s'explique par le montant moins important des recettes des exportations, conséquent à la fluctuation à la baisse du prix moyen du baril de pétrole. Le ratio du service de la dette demeure, tout de même, en dessous de la limite normative universellement admise, de 25%.

L'encours de la dette à moyen et long terme se compose à 78,7% de crédits concessionnels et à 24,3% de crédits multilatéraux ;

- excédent de la balance des paiements et du solde global du trésor .
- stabilité du dinar par rapport au dollar et aux monnaies de nos principaux partenaires.

L'examen de la conjoncture monétaire et financière du 2nd semestre 2001 se fera à travers l'analyse des équilibres Externes (A), budgétaires (B) et monétaires (C) d'une part, et une présentation des principales mesures relatives au secteur, d'autre part.

8.1- Les équilibres financiers externes

Malgré la baisse du prix du baril, la situation de la balance des paiements et des réserves de change s'est consolidée au 2nd semestre 2001, et ce, à la lumière des principaux indicateurs de la position extérieure : taux de change, volume et structure des exportations et des importations, service et encours de la dette, solde global de la balance des paiements.

Le prix du baril de pétrole, qui a enregistré une bonne reprise durant l'année 2000, s'est situé à une moyenne de 22,4\$ au 2nd semestre contre 26,9 dollars/baril au premier semestre 2001. La moyenne annuelle est de 28,7 dollars/baril en 2000 et 24,8\$ en 2001. Mais il faut souligner qu'au cours du trimestre IV de 2001, le prix du baril de pétrole est même tombé au-dessus de 20\$.

Le taux de change : est resté stable dans un contexte de stabilité de prix relatifs et d'une relative dépréciation de l'euro par rapport au dollar au cours de l'année 2001. Le cours du dinar par rapport à l'euro s'est stabilisé à 69 DA au cours de l'année 2001.

- La balance commerciale : Elle enregistre un excédent de 3,643 milliards \$ au 2nd semestre 2001, contre 6,401 milliards \$ au 2nd semestre 2000 (soit, une baisse annuelle de 43%).

- Les Importations de marchandises : En CAF, elles se sont élevées à 4,696 milliards \$ au 2nd semestre 2001, contre 4,809 milliards \$ au 2nd semestre 2000, soit une baisse annuelle de 2,35%.

- Les exportations de marchandises : Les hydrocarbures continuent de constituer la principale ressource extérieure du pays. Si les exportations avaient atteint 10,81 milliards \$ au premier semestre 2001 (soit 300 millions \$ de plus qu'au premier semestre 2000, ou deux fois et demie les recettes du premier semestre 1999) ; elles n'ont été, au 2nd semestre 2001, que de 8 milliards \$.

Les exportations hors hydrocarbures restent marginales en se stabilisant à des niveaux en deçà des objectifs recherchés : elles sont évaluées, au 2nd semestre 2001, à 269 millions \$, contre 274 millions au 2nd semestre 2000.

Nonobstant le fait qu'elles soient marginales, les exportations hors hydrocarbures connaissent une amélioration graduelle par comparaison aux années passées. Cette amélioration peut être interprétée comme étant une nouvelle tendance ; mais une nouvelle tendance qui doit être soutenue dans le cadre de la convertibilité du compte courant, entre autres facteurs. Il faut souligner que la convertibilité externe attendue se reflétera essentiellement à travers un accroissement significatif des exportations hors hydrocarbures.

Le compte courant de la balance des paiements, qui avait déjà, l'an dernier, atteint un excédent important, de 9,9 milliards de dollars, a encore affiché, pour le 2nd semestre 2001, une performance appréciable, soit 6,7 milliards \$ d'excédent.

Cet excédent du compte courant a permis de mieux ancrer la convertibilité courante du dinar. Par ailleurs, c'est dans un tel contexte, et au second semestre 2001 que la valeur administrée en douane a été supprimée et qu'une réforme des tarifs douaniers a été mise en œuvre.

Le compte capital, qui affichait un déficit persistant (en raison des remboursements accrus de la dette extérieure et de la faible mobilisation des crédits liés : la période de grâce, inhérente à la procédure de rééchelonnement, étant terminée, il y a eu, donc, une reprise graduelle des remboursements de la dette extérieure ; c'est un fait connu et prévisible), continue d'être déficitaire – mais avec un déficit amenuisé par l'effet de l'Investissement Direct Etranger en augmentation.

Au total, l'excédent de la balance globale des paiements reste appréciable au 2nd semestre 2001, à en juger par la variation des réserves de change : elles ont atteint 15,2 milliards \$ en juin 2001 et 17,9 milliards \$ en décembre 2001. Cette augmentation continue des réserves de change (de 6 milliards \$ en 2001 et 7,5 milliards \$ en 2000) a ancré la convertibilité courante du dinar sur une meilleure viabilité de la balance des paiements, tout comme pour l'an 2000. Elle a, également contribué à l'équilibre du change (Offre de devises substantielle face à une Demande relativement stable).

8.2- Les équilibres financiers internes

Les résultats financiers, en particulier budgétaires, du premier semestre 2001 doivent être appréciés en fonction de la politique rigoureuse de gestion de la demande, suite à la diminution du prix du pétrole en 1998-99, d'une part, l'augmentation de ce prix en 2000-2001, d'autre part.

La conjugaison de ces deux facteurs a permis d'améliorer les équilibres budgétaires et la position extérieure de l'Algérie. Il y a, au cours du premier semestre une tendance d'expansion de l'épargne budgétaire.

C'est dans ce contexte, qu'un plan de soutien à la relance a été lancé au printemps 2001, visant un accroissement substantiel de la demande globale, qui avait effectivement marqué le pas en 1999 et 2000.

Il est également à souligner qu'un Fonds de régulation des recettes – inscrit dans la rubrique « Comptes Spéciaux du Trésor » a été créé par une disposition de la loi de finances complémentaire 2000, pour faire face aux fluctuations des produits de la fiscalité pétrolière telles que nous sommes en train de connaître, laquelle fiscalité pétrolière est dominante dans la structure des ressources du budget de l'Etat.

Ce compte d'affectation spéciale a été ouvert dans les écritures du Trésor sous le numéro 302-103 et retrace, en recettes, les plus-values fiscales résultant d'un niveau des prix des hydrocarbures supérieur aux prévisions de la loi de finance, ainsi que toutes autres recettes liées au fonctionnement du fonds ; et en dépenses, la régulation de la dépense et de l'équilibre budgétaire par la loi de finance annuelle, ainsi que la réduction de la dette publique.

Pour l'année 2001, les dépenses budgétaires ont été ordonnancées et décaissées dans le cadre du budget adopté à 19 dollars le baril. D'où le maintien du principe du fonds de régulation des recettes, alimenté par les encaissements au titre du surcroît de fiscalité pétrolière, du différentiel entre le prix de référence et le prix moyen effectif. Ce fonds a dégagé un solde de 232,4 milliards DA en 2000 et 123 milliards DA en 2001 , et ce, après avoir pris en charge , pour 200 à 300 milliards DA, le service de la dette.

Après la nette amélioration des finances publiques, avec un excédent global du Trésor de 400 milliards DA (10% du PIB) en 2000, il y a, en 2001, consolidation en la matière, certes moins importante : 170 milliards DA, soit, 4% du PIB.

L'accroissement des recettes budgétaires est de 22,6% en prévision de clôture 2001 par rapport à 2000, soit 6 points de pourcentage en dessous de l'accroissement des dépenses (30,9%). Leur montant est de 614,8 milliards DA au 2nd semestre 2001.

La fiscalité pétrolière est de 366,9 milliards DA au second semestre 2001, la fiscalité ordinaire de 247,9 milliards.

Les dépenses budgétaires ont progressé de 1160,3 milliards DA en décembre 2000 à 1519,2 milliards DA en décembre 2001. Cette augmentation est due à l'accroissement des dépenses d'équipement(+ 143,6 milliards DA par rapport à 2000), au paiement d'intérêt de la dette publique (+ 80 milliards DA, soit + 49,6 % par rapport à 2000), des dépenses à caractère social (+ 57,1 milliards DA) et des rémunérations (+ 49 milliards DA).

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté, passant de 841,4 milliards DA en décembre 2000 à 1056,7 milliards DA à fin 2001 ainsi que les dépenses d'équipement, passant de 318,9 milliards DA à 462,4 milliards DA entre décembre 2000 et décembre 2001.

Le solde budgétaire est négatif pour l'année 2001, tout comme pour l'année 2000. Le déficit budgétaire (hors principal de la dette publique et fonds de régulation) est 123,5 milliards DA en 2001 contre 21,4 milliards DA en 2000.

En ce qui concerne les dépôts du Trésor, la tendance à la bonne tenue de la trésorerie publique qui s'est consolidée en 2001. En tant que principal indicateur de l'amélioration de la trésorerie publique, les dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie ont connu une forte augmentation : ils sont passés de 317,379 milliards DA, en décembre 2000, à 564,3 milliards DA à fin juin 2001 et à 414 milliards DA à fin décembre 2001. Rappelons, pour mémoire, que ces dépôts n'étaient que de 1,3 milliard DA à fin 1999.

Le Trésor est, donc, en 2001 en situation d'épargne nette, ou en situation de capacité de financement.

8.3- L'évolution de la situation monétaire

La consolidation de la position extérieure et l'amélioration des finances publiques ont constitué les aspects les plus importants de l'évolution de la situation monétaire au premier semestre 2001.

Les avoirs extérieurs nets constituent un agrégat important qui reflète notre position extérieure au travers de l'augmentation des réserves de change. Celles-ci sont passées de 774,3 milliards DA, en décembre 2000, à 1102 milliards DA en juin 2001 et à 1286 milliards DA en décembre 2001, contre 172,6 milliards DA, en décembre 1999. Cet agrégat, après avoir atteint le double de la monnaie de base en juin 2001, continue à être supérieure à celle-ci. C'est une situation peu courante, qui signifie que l'accroissement des avoirs extérieurs nets constitue la seule source de création de la monnaie de base.

La monnaie de base est constituée de la monnaie fiduciaire en circulation et des dépôts des banques et des établissements financiers à la banque centrale. Les contreparties de la monnaie de base sont constituées des avoirs monétaires extérieurs, des crédits de la Banque Centrale à l'Etat, d'une part, aux banques commerciales, d'autre part.

D'un point de vue conjoncturel, la monnaie de base aurait dû – ou pu – connaître une forte expansion, en raison de l'envolée exceptionnelle des avoirs monétaires

extérieurs. Tout comme au premier semestre 2001, Il y a eu, aussi, au 2^{ème} semestre 2001, un «effet de balancier» : l'expansion de la monnaie de base inhérente aux avoirs extérieurs a été fortement atténuée par la forte augmentation des dépôts du Trésor à la Banque Centrale. Il y a, donc, eu, une opération de stérilisation, par le truchement, notamment, du Fonds de Régulation des Recettes.

C'est ainsi, que la situation nette des dépôts de l'Etat - c'est à dire, des dépôts de l'Etat moins les créances sur l'Etat ; et dans ce cas précis, il faudrait parler, plutôt, de dépôts nets, et non pas de créances nettes – est montée à 416,8 milliards DA en juin 2001 (contre 156,4 milliards DA en décembre 2000), pour n'être que de 275 milliards DA en décembre 2001.

Cette contraction de 141 milliards DA s'explique, d'une part, par le fait qu'au 2nd semestre, l'excédent du Trésor a été moindre ; et d'autre part et surtout, par le fait qu'au 2nd semestre – plus précisément au trimestre IV de l'année 2001 – le Trésor a effectué des décaissements importants au profit des banques et au titre de l'extinction des dettes des entreprises publiques à leur égard. En d'autres termes, la forte augmentation des dépôts du Trésor à la Banque d'Algérie a joué à contrario, en atténuant très fortement l'expansion de la monnaie de base, inhérente à l'envolée des Avoirs Monétaires Nets.

D'autre part, la diminution du refinancement des banques a contribué, elle aussi, au freinage du rythme d'expansion de la monnaie de base. L'encours de ce refinancement est tombé de 170 milliards DA, en décembre 2000, à 102 milliards DA en juin 2001 et à zéro en décembre 2001.

Ceci, a été accentué, en outre, par les effets de la réactivation, par la Banque d'Algérie, de l'instrument « Réserve Obligatoire » : les dépôts des banques à la Banque d'Algérie, après une envolée au quatrième trimestre 2000, ont continué de s'accroître, pour atteindre 193 milliards DA en décembre 2001. Ce reflète une liquidité bancaire qui s'améliore, avec un marché interbancaire qui voit l'offre augmenter.

Au total, l'agrégat monnaie de base s'est fortement accru au 2nd semestre 2001, en raison de cette envolée des dépôts des banques auprès de la Banque Centrale et de l'accroissement de 14,7% de la monnaie fiduciaire, qui passe de 503 milliards DA en juin 2001 à 577 milliards DA en décembre 2001 (une corrélation est à faire avec les décaissements du Trésor au profit des banques). La conjugaison de ces facteurs (accroissement des avoirs monétaires nets et diminution des crédits nets à l'Etat) a fait que la masse monétaire M2 a connu un accroissement de 11,9% au cours du 2nd semestre 2001. Et ce, dans un contexte de faible augmentation des crédits à l'économie et d'absence d'effet d'éviction. La masse monétaire M2 est estimée à 2055 milliards DA en décembre 2001, contre 1835

milliards DA, en juin 2001, et 1159 milliards DA à fin 2000. Soit, un accroissement annuel de 23%, dû essentiellement à la forte expansion de la quasi- monnaie.

La quasi-monnaie est constituée des dépôts en devises qui sont relativement stables et des dépôts à terme, lesquels ont connu un accroissement important

en raison de l'épargne financière de la SONATRACH. Ceci permet de relativiser le fort accroissement des dépôts à terme, et donc, celui de la quasi-monnaie, et au bout du compte, celui de M2.

Il importe de souligner la poursuite du recul du ratio monnaie fiduciaire / M2 : il s'agit là d'une tendance monétaire favorable, qui doit être consolidée : 27% en 2001 contre 29% en 2000.

La conjoncture a été, également, favorable en matière de taux d'intérêt. Le coût moyen du refinancement des banques auprès de la Banque d'Algérie, est tombé de 6,8% en décembre 2000 à 6% en juin 2001. Par contre, le coût moyen négocié sur le marché interbancaire s'est stabilisé à 6,5%.

L'évolution encore favorable des principaux indicateurs monétaires confirme le retour à la stabilité monétaire, ancrée sur une bonne viabilité à moyen terme de la balance des paiements.

Tel que mesuré par l'indice général des prix à la consommation du Grand Alger – calculé par l'ONS - le taux d'inflation, après avoir baissé au premier trimestre 2001 (-0,2%), s'est vite redressé au second trimestre (+4%) et continuer ainsi qu'au deuxième semestre. Au total, deux taux sont avancés pour apprécier l'inflation :

En glissement annuel : Le taux d'inflation est vite monté de 0,8% en décembre 2000 à 6,5% en juin 2001, et à 7,5% en décembre 2001.

En moyenne annuelle : Le taux d'inflation est 4,2% en 2001 contre 0,3% en 2000.

8.4- Financement de l'économie

Au 31/12/2001, l'économie nationale disposait de 191 milliards DA de trésorerie disponible, répartie ainsi :

- 38 milliards DA de trésorerie auprès des banques commerciales
- 88 milliards DA auprès de la CNEP
- 65 milliards DA récupérés par la banque d'Algérie qui a imposé aux banques commerciales l'obligation de souscrire à des réserves obligatoires, instrument de politique monétaire

De plus, cette surliquidité des banques leur donne une importante capacité d'endettement auprès de la banque centrale .

Cette importante offre de monnaie, si elle n'est pas orientée vers la demande solvable, aura inévitablement un effet inflationniste. En effet le crédit hypothécaire au logement en faveur des ménages est la meilleure solution pour l'emploi des surliquidités des banques

Au cours du 4^{ème} trimestre, les banques commerciales ont bénéficié d'une opération de recapitalisation qui leur a permis de consolider leurs fonds propres. Aussi, toutes les banques publiques disposent de leur agrément auprès de la banque d'Algérie. Cette recapitalisation soulève un certain nombre d'observations.

- la recapitalisation des banques n'a eu aucune incidence sur la sphère réelle ; en effet, le secteur industriel public continue de traîner, un boulet, un découvert bancaire estimé à 47,2 milliards DA. Cette recapitalisation a entraîné un phénomène de surliquidité des banques. Néanmoins les plus grandes entreprises à même de bénéficier de ces nouveaux moyens financiers sont à découvert et par conséquent non éligible en crédit. Ce qui va d'une part, exacerber la situation d'immobilisme qui caractérise le secteur public ainsi que de marasme dans le quel se débat le pays depuis le choc pétrolier de 1985/1986, et d'autre part, inciter à une consommation improductive de ces excédents de trésorerie à travers les augmentations de salaires et les dépenses de prestige
- la recapitalisation des banques est une opération strictement administrative destinée à satisfaire un préalable, à savoir que la réforme tant attendue des banques est subordonnée à l'assainissement d'abord de leurs portefeuilles comportant d'énormes créances irrécouvrables. En effet cet assainissement est destiné à donner aux banques publiques le statut de banque commerciale en mesure d'être régies uniquement par les dispositions du code de commerce et les règles prudentielles arrêtées par Conseil de la Monnaie et le Crédit.

Cette recapitalisation serait éphémère si :

- Elle n'est pas consolidée par l'introduction de profonds changements dans le mode de fonctionnement des banques publiques, dans le sens d'un

accompagnement plus efficace de leurs clients, l'amélioration de leur qualité de service, la mise en place d'un système de paiement moderne...

- Elle n'est pas rapidement suivie d'une restructuration des banques par ouverture du capital ou privatisation partielle à même de mettre fin à la confusion actuelle entre prérogatives de l'Etat et celles des organes de gestion.
- Elle n'est pas suivie de l'assainissement des entreprises publiques du portefeuille dont la déstructuration va inévitablement se répercuter sur leurs propres équilibres financiers

Conclusion

La conjoncture monétaire et financière de ce 2^{ème} semestre 2001 s'est caractérisée par la bonne tenue de tous les indicateurs macro-économiques, en dépit du repli du prix de baril en fin de période, et ce, à l'exception du taux d'inflation qui a continué d'enregistrer une hausse irrésistible amorcée en début d'année.

Ce regain d'inflation a trouvé pour origine dans l'augmentation du SNMG DE 6000 à 8000 DA en début d'année, relayé par l'effet psychologique du lancement du programme d'appui à la relance économiques puis accentué en fin d'année par la recapitalisation des banques qui a entraîné un phénomène de surliquidité de l'économie.

Avec la montée en cadence du programme de relance et la consommation des crédits de paiement la demande intérieure sera dopée par les financements publics à destination des infrastructures de base et de logements sociaux.

Aussi la poussée inflationniste risque de se poursuivre en 2002 au cours de laquelle 3 milliards de dollars seront injectés dans l'économie par le programme d'appui à la relance. Ce regain d'inflation doit être maîtrisé avant qu'il n'implique une reprise en hausse du taux déclenchant ainsi la spirale inflationniste et remettant en cause les grands équilibres économiques.

9- LA SITUATION SOCIALE

La situation sociale du second semestre 2001 reste tendue et marquée par des contestations multiples liées à la conjonction de plusieurs facteurs dont:

- l'immobilisme des réformes économiques, avec ses conséquences sur les perspectives d'emplois et de revenus,
- les catastrophes naturelles avec les intempéries du samedi 10 novembre 2001, et le drame des quartiers de Bab el Oued,
- les déficits sociaux considérables qui se sont accumulés depuis plusieurs années.

Pourtant, la lecture de certains indicateurs quoique isolés, laissent percevoir des indices d'amélioration au cours de l'année 2001, notamment en matière d'emploi, de pouvoir d'achat et de consommation.

Au plan du logement, plusieurs mesures d'aides aux ménages à revenus moyens ont été prises au cours de l'année.

D'autre part, l'élaboration du plan de relance économique et sa mise en œuvre au cours du second semestre 2001, dénote une nouvelle approche dans la prise en charge des problèmes sociaux. Ce plan traduit un retour de l'Etat dans son rôle d'appui à la croissance économique et de régulateur des déséquilibres sociaux et régionaux, à travers ses objectifs majeurs que sont la lutte contre la pauvreté, la création d'emploi, l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace. Les premières appréciations que l'on peut tirer du plan de soutien à la relance économique semblent positives malgré le déclin en matière d'objectifs stratégiques et de dilution des opérations. Le lancement du PSRE en septembre 2001 après une phase de vulgarisation, laisse déjà entrevoir des retombées sociales intéressantes dans les régions défavorisées.

En termes d'emplois, environ 200 000 postes de travail, essentiellement à caractère temporaire, ont été créés. Ces emplois ont permis dans certaines régions du Sud de réduire considérablement le chômage. On citera le cas d'Adrar où le taux de chômage a atteint 9%.

9.1.-Les politiques alternatives d'emploi

Les différents dispositifs mis en œuvre continuent de susciter des controverses sur leur efficacité.

Multiplécité, chevauchement, coût, inadaptation à la nature du chômage dans ses aspects démographiques et régionaux sont les principales critiques

formulées à leur encontre. D'autre part, les données disponibles sont trop globales, sans lien direct

avec les indicateurs les plus significatifs, et continuent de donner un aperçu incomplet qui ne permet pas de mesurer l'efficacité économique et sociale de ces dispositifs en terme de retombées réelles.

La dominante étant aux emplois d'attente, quelles que soient leurs formes, ces formules offrent si peu de perspectives aux bénéficiaires tant sur les chances d'acquisition d'une expérience qualifiante que sur celles relatives à une permanisation.

les emplois salariés d'initiative locale

Au cours de l'année 2001, 178 500 emplois temporaires ont été créés, soit 74700 exprimés en emplois permanents. La répartition des ESIL en fonction de la durée d'insertion montre que 75,6% des bénéficiaires ont des contrats de 3 ou 6 mois, les contrats d'une année ne représentent que 5%. Par ailleurs, il apparaît que la durée moyenne des contrats a diminué passant de 5,7mois en 1998 à 5,2 mois en 2001.

Au second semestre 2001, le nombre des ESIL s'élève à 100 209 soit une augmentation de 43% par rapport au second semestre 2000. Cet accroissement est principalement le fait des secteurs :

- de l'administration, avec 11118 emplois nouveaux, soit une augmentation de 100%,
- de l'agriculture, avec 2279 nouveaux emplois créés, soit un accroissement de 50%,
- des services, avec 15729 nouveaux emplois, soit une augmentation de 45,5%.

Les secteurs de l'industrie et du BTPH n'y participent que faiblement avec respectivement 0,8% et 5,4% d'augmentation.

La répartition par sexe montre que 64% de ces emplois sont occupés par des hommes et 36% par des femmes.

La proportion des femmes est relativement importante (dans la fonction publique ou celle ci est la plus élevée, elle n'est finalement que de 26,1%) et témoigne outre la précarité et le niveau de rémunération de ces emplois, d'un regard nouveau de la société sur le travail féminin.

Exprimé en équivalents permanents, le nombre des ESIL s'élève à 44138 au second semestre 2001, contre 32608 au second semestre 2000, soit un accroissement de 35,36%, lié plus à l'augmentation des effectifs qu'à un allongement de la durée de travail.

Le pouvoir d'achat des ESIL s'est pourtant nettement détérioré. En effet, le niveau de rémunération de ces emplois avait débuté à 1800 DA en 1990, soit un taux de salaire supérieur à celui du SNMG, qui était alors de 1000 DA par mois, il atteint aujourd'hui 2500 DA par mois soit 31% du SNMG (de 8000DA actuellement).

C'est dire alors l'absence de clarté et de cohérence dans la conception et l'évolution de cette formule.

A titre comparatif, les IAIG ont été revalorisées à 3000 DA au cours de l'année 2001 et l'AFS à 1000 DA (arrêté interministériel du 21 Février 2001 portant revalorisation des montants de l'indemnité pour participation aux travaux d'intérêt Général et de l'allocation forfaitaire de solidarité).

Ainsi, les actions inscrites dans le cadre de la solidarité (IAIG) sont plus rémunératrices que les emplois salariés d'initiative locale. Leur pouvoir d'achat par ailleurs s'améliore puisque en 2001 leur augmentation (7,1% pour l'IAIG, 11,1% pour l'AFS) est supérieure à celle de l'inflation (3,5 au niveau national et 4,2% dans la ville d'Alger).

Selon les autorités du secteur, les ESIL n'ont pas été revalorisés pour donner une chance d'insertion temporaire à un plus grand nombre de jeunes, compte tenu des ressources financières limitées affectées à ce volet. .

Les contrats pré - emploi

Au cours du second semestre 2001, le nombre d'emplois créés dans le cadre des CPE s'élève à 3043, dont 64% pour les universitaires et 36% pour les techniciens supérieurs. Au cours de cette période, 179 jeunes dont 97% universitaires ont pu être permanisés.

Cette formule qui rencontre un engouement certains auprès des jeunes universitaires primo demandeurs d'emploi reste, néanmoins insuffisante au regard de la demande exprimée.

En effet, le nombre de postes ouverts depuis la mise en œuvre des CPE en 1998 s'élève à 39373, soit 32% à peine des postulants à cette formule. Le nombre de placements réalisés au cours de l'année 2001 s'élève à 3443, ce qui porte à 31085 le nombre de jeunes universitaires insérés dans ce cadre depuis 1998. Ces placements représentaient en 2001 à peine 8,5% de la demande exprimée au niveau de l'ANEM et qui s'élève à 40538 inscrits. Ce taux était de 28,8% en 2000, et de 47,6% en 1999.

Le nombre de placements ne cesse donc de baisser depuis 1999, (- 43,5% en moyenne par an) face à une demande exprimée qui ne cesse de croître (+25,5%). Ceci est le reflet de la conjugaison des difficultés de relance économique et de création d'emplois nouveaux et des problèmes inhérents à l'employabilité des demandeurs d'emplois.

La répartition des placements par secteur montre une amélioration de la structure en faveur du secteur économique. En 1999, l'administration absorbait 55% des CPE. En 2001, cette proportion est ramenée à 34%, alors que celle du secteur économique s'élève à 66%.

Le taux de permanisation de l'ensemble des insertions réalisées depuis 1998 ne dépasse pas les 11%, ce qui est faible au regard de la qualification de la population concernée. En l'an 2001, il n'est que de 5% contre 15% en 1999. Ainsi même la formation universitaire ne garantit pas la stabilité de l'emploi. Cette conclusion renvoie à des questionnements liés à :

- la saturation du marché de l'emploi y compris par rapport au personnel qualifié,
- la dégradation de la formation universitaire qui décourage les employeurs,
- l'inadéquation entre les exigences des emplois et le contenu des formations dispensées.

Pourtant les employeurs du secteur public, autant que ceux du secteur privé déplorent l'insuffisance d'encadrement et de qualification d'une manière générale au sein de leur entreprise.

En 2001, le chômage des universitaires s'étend à l'ensemble des filières, avec néanmoins une prédominance dans les filières technologie, sciences humaines et sociales qui regroupent respectivement 26%, et 30% de la demande exprimée.

On notera que 1079 médecins primo demandeurs d'emploi soit 2,6% de la demande exprimée, se sont inscrits à la formule CPE.

Ce type de chômage est d'autant plus préoccupant, que sa durée remet en question les qualifications acquises alors que, par ailleurs les besoins en encadrement et en services de santé restent élevés dans certaines régions.

La micro- entreprise

Au cours de l'année 2001, le dispositif ANSEJ est passé sous la tutelle du secteur de la Solidarité Nationale. Ce transfert pose la question des objectifs de la micro entreprise, s'agit-il d'un objectif social ou économique ? Bien que les deux objectifs ne soient pas antinomiques, la réponse à cette question permettra de mieux analyser les conditions d'accès à la micro entreprise et de leur mise en œuvre, ainsi que le mode d'évaluation et les perspectives de ce dispositif.

Depuis sa création en 1997 jusqu'à la date du 30 septembre 2001, l'ANSEJ a enregistré le dépôt de 145 600 dossiers de projets de micro entreprises susceptibles de créer 416 336 emplois. Près de 46% des dossiers enregistrés émanent de la région centre.

Le nombre de projets, ayant obtenu l'ensemble des financements au cours de cette même période, s'élève à 37734 devant créer 106954 emplois.

Au cours des neuf premiers mois de l'année 2001, 5391 projets ont été financés, ce qui traduit un recul dans l'implication des banques dans le financement des micro

entreprises. En effet, au cours du second semestre de l'année 2000, 10846 projets avaient été financés.

Si l'on se réfère aux données de l'ANSEJ, ce dispositif aura contribué à changer les attitudes sociales vis à vis du champ d'activité investi jusque - là par les femmes. On relèvera en effet l'engouement suscité chez ces dernières pour des activités telles que :

- le transport des voyageurs avec 393 micro entreprises,
- le transport de marchandises avec 184 micro entreprises
- le BTPH avec 32 micro entreprises,

- la maintenance avec 15 entreprises,

Le taux de participation des femmes à la création de la micro- entreprise a atteint 17% en 2001 contre 10% en moyenne dans la période 1998 -2000.

Le micro crédit

Mis en œuvre depuis 1999, le micro- crédit continue de rencontrer des difficultés pour son financement.. Les projets de micro- crédit concentrés dans l'agriculture et l'élevage ont été confrontés à la réticence des banques quant à leur financement.

Aussi malgré l'intérêt manifeste des populations pour ce dispositif, qui de plus rappelons - le, cible sans limite d'âge toute personne ayant la volonté de créer une activité indépendante mais qui ne dispose pas des fonds nécessaires, les résultats demeurent bien en deçà des attentes .

9.2- L'emploi par secteur d'activité

Dans le secteur de l'agriculture, le taux de croissance enregistré s'est traduit par la création de 171000 emplois en équivalent permanents et ce grâce à la mise en œuvre du PNDA. Le secteur de l'agriculture recèle des potentialités certaines, sa reprise en main par de jeunes chômeurs intellectuels, non seulement atténuera la pression du chômage, mais pourra jouer un rôle considérable dans la revalorisation des activités agricoles et la réhabilitation des zones rurales.

Le lancement du programme de soutien à l'exploitation agricole devrait permettre une meilleure rentabilisation de cette dernière par l'insertion de 15000 à 20000 ingénieurs agronomes dans les services à l'exploitation agricole.

On relèvera l'intérêt suscité par le PNDA auprès de jeunes investisseurs. Selon le Ministre de l'agriculture, la CNMA n'arrive plus à répondre à la demande de plus en plus élevée, de l'ordre de 150000 investisseurs potentiels actuellement.

Dans le secteur industriel les pertes d'emplois se poursuivent, les effectifs du secteur sont en effet passés de 252 756 en décembre 2000 à 251274 en décembre 2002.

Cette baisse des effectifs est en relation avec le recul de la croissance de la valeur ajoutée dans le secteur public qui s'est traduite, par la perte de 4958 emplois, le nombre de salariés est passé de 194836 en l'an 2000 à 189879 en 2001. Cette tendance risque de perdurer et des branches entières d'activités sont menacées de disparition. La baisse de la production a en effet touché les industries pourvoyeuses d'emploi, à savoir l'agro-alimentaire (-12,8%) et les textiles et cuir (-14,7%) confrontés à la concurrence des produits d'importation. Le secteur privé quant à lui, avec un taux de croissance de sa valeur ajoutée de 8% a contribué à la création de 3475 emplois, soit un accroissement de 6% par rapport à l'an 2000. La contribution du privé à l'emploi doit être en réalité plus importante. En effet, si l'on se réfère aux résultats des enquêtes réalisées par l'IGT auprès des organismes employeurs, de nombreux travailleurs (plus de 40%) exerçant dans ce secteur ne sont pas déclarés à la sécurité sociale.

La consolidation des données du secteur des transports indique un accroissement des effectifs qui sont passés de 33724 en l'an 2000, à 34471 soit un accroissement de 2%. Cet accroissement est inégal selon les branches d'activité, variant de 9% pour le portuaire à -2,73% pour le ferroviaire. On relèvera que c'est ce dernier et celui du transport maritime avec un recul de 1%, qui ont enregistré des pertes d'emploi.

Le nombre d'emplois dans le secteur de **l'énergie et les mines** s'élève à 187878 dont 20909 dans les entreprises privées soit 11% de l'effectif total. La Sonatrach emploie 74% de l'effectif total du secteur public. Les données du secteur font apparaître une stabilisation de l'emploi tant en termes de volume qu'en termes de structure.

Devant l'incapacité de l'économie structurée à absorber l'excédent de main d'œuvre, **le secteur informel** dans ses différents aspects poursuit son extension. Le champ de ce secteur est de plus en plus large, englobant :

- les travailleurs « salariés » non déclarés,
- des activités permanentes avec des entités entières qui brassent de hauts revenus dans les secteurs de l'agriculture, l'industrie et le commerce.

Les différentes enquêtes menées auprès des organismes employeurs du secteur privé font état de plus de 40% des employés n'ayant pas été déclarés à la sécurité sociale.

Les infractions à la législation du travail touchent également d'autres aspects tels que :

- la non délivrance de bulletins de paie,
- L'absence de protection individuelle et collective,
- Le non respect de la durée de travail ,
- Le non respect des congés.

Le rôle de l'inspection du travail apparaît plus que jamais nécessaire, dans une conjoncture de déséquilibre entre l'offre et la demande d'emploi, où les exigences de la main d'œuvre s'amenuisent face à des opportunités plus grandes pour les employeurs d'augmenter leur gains.

L'étendue des activités informelles est telle qu'elle altère la lecture du niveau du chômage autant que celui des revenus. Elle alimente par ailleurs les paradoxes de l'analyse de la pauvreté.

En matière de données de chômage et selon les résultats provisoires de l'enquête auprès des ménages (octobre 2001), le nombre de chômeurs s'élève à 2 339 449 au troisième trimestre 2001 soit un taux de chômage de 27,3%. Ces données traduisent un léger recul du chômage tant en termes absolus, qu'en termes relatifs.

Les résultats de la même enquête pour le second trimestre de l'an 2000 faisaient état de 2 510 862 chômeurs et d'un taux de chômage de 28,89%.

Ce recul du chômage, ne peut en revanche occulter sa gravité dont l'origine réside dans sa structure, comme cela a déjà été rappelé dans les précédents rapports de conjoncture.

En effet, malgré un recul perceptible du chômage des jeunes au troisième semestre 2001, celui ci reste largement dominant puisque près de 71% des chômeurs ont moins de 30ans (contre 78% au deuxième trimestre 2000).

La baisse du chômage apparaît autant dans la zone rurale que dans la zone urbaine, pour lesquelles les taux de chômage passent respectivement de 29,42% à 28,84%, et de 28,03% à 25,10% au cours de la période sus citée.

Mais cette observation statistique ne saurait atténuer la préoccupation principale qu'est le chômage des jeunes et la précarisation des emplois qu'on ne peut confondre avec la flexibilité de l'emploi.

9.3- LA PROTECTION SOCIALE

L'équilibre financier des **caisses de sécurité sociale** et sa pérennité restent les principales préoccupations du secteur et des partenaires sociaux.

Aussi, et sur la base des recommandations du CNES contenues dans la saisine du gouvernement relative à la sécurité sociale, une commission de réflexion a été mise en place au cours du second semestre 2001. Les travaux de cette commission devront déboucher sur des propositions de mesures d'ordre organisationnel et réglementaire à même d'assurer les conditions d'équilibre des caisses.

Il faut rappeler que le PSRE dans son volet « politiques d'accompagnement » souligne « l'inexistence d'une base d'information chiffrée et suffisante sur le système

de sécurité sociale.. » et préconise « de réaliser une étude sur le système de sécurité sociale en vue d'en faire une évaluation objective et d'explorer les solutions alternatives en termes d'organisation et de financement »

Au cours de l'année 2001, des mesures visant une meilleure maîtrise des dépenses ont été adoptées à travers :

- la fixation des tarifs de référence servant de base au remboursement des produits pharmaceutiques (arrêté ministériel du 21 juillet 2001),
- la fixation de la liste des produits pharmaceutiques remboursables par la sécurité sociale (arrêté interministériel du 31 MAI 2001).

La situation financière des caisses reste néanmoins préoccupante même si globalement un solde positif est enregistré pour l'année 2001.

La CNR ne doit son excédent annuel qu'à l'apport du trésor de 43,60 milliards de DA au cours de l'année 2001. Au cours du second semestre 2001 la situation financière de la caisse est caractérisée par un déficit de 8,18 milliards de DA contre un excédent de 16,76 milliards au premier semestre de la même année. Ce solde négatif est dû au rythme des dépenses (+89,6% par rapport au premier semestre) supérieur à celui des recettes de 22,4%.

D'autre part, le montant des cotisations qui s'élèvent à 49,89 milliards de DA, malgré une amélioration substantielle de 46,6% n'a pu couvrir les dépenses de

retraites qui s'élèvent à 79,03 milliards de DA et se sont donc accrues de 93% par rapport au premier semestre. Le remboursement du trésor de 21,36 milliards et l'avance CNAS de 1,20 milliards n'ont pu éviter à la CNR le solde négatif au second semestre.

Les dépenses de fonctionnement de la CNR avec 3,58 milliards de DA représentent 3% des dépenses en 2001.

A titre comparatif, les dépenses de fonctionnement de la CNAS avec 12,2 milliards de DA représentent près de 16% des dépenses totales et celles de la CASNOS avec 1,05 milliards de DA près de 10%.

Le nombre de nouveaux retraités s'élève à 41032 au cours du second semestre, ce qui porte à environ 1 329 000 le nombre total de retraités au 31/12/2001, soit un accroissement de 6% par rapport à l'année 2000.

Ainsi le taux d'accroissement de la population des retraités est supérieur à celui de la population active et aurait dû contribuer à atténuer le chômage par la libération de nouveaux postes de travail.

Qu'en est-il réellement ? Hormis le coût des différentes dispositions relatives à la retraite (retraite anticipée, retraite proportionnelle, l'abaissement de l'âge à la retraite), et compte tenu de leur qualification, les retraités sont de nouveau injectés

sur le marché de travail voire même dans leurs entreprises d'origine, mais seulement avec de nouvelles relations de travail.

Il faut également noter que l'abaissement de l'âge à la retraite initié dans le cadre de la lutte contre le chômage des jeunes dans les pays Européens est une mesure remise en question aujourd'hui dans bon nombre d'entre eux, pour des raisons démographiques, mais aussi pour son coût trop élevé, les pertes de qualification qu'elle engendre. Le système de formation quand à lui ne compense pas cette perte d'expérience et ses conséquences sur le développement du travail au noir. L'idée d'allonger la durée de travail et donc d'augmenter les taux d'activité est à l'ordre du jour des débats.

S'il est hâtif de faire un parallèle systématique avec ces pays, il est important de relever qu'en Algérie on assiste à une pression des coûts sur la CNR, et à des pertes de qualification dans les entreprises. Il convient donc d'évaluer en terme de coût –avantage l'efficacité d'une telle mesure.

L'engagement sur la préservation du système par répartition en réponse à certaines inquiétudes sur son éventuelle conversion en système par capitalisation, n'atténue pas pour autant les principales questions liées :

- au champ de recouvrement des cotisations,
- au montant des pensions,
- à l'âge de la retraite,
- à la durée de la cotisation et qui conditionnent d'une part l'équilibre et la pérennité de la CNR mais aussi le pouvoir d'achat et la qualité de la vie en général des retraités
- aux bénéficiaires du système de sécurité sociale d'une manière générale.

Pour la CNAS, au cours de l'année 2001, le montant des dépenses se confond avec celui des recettes soit 77 milliards de DA. Le nombre des assurés sociaux s'est accru de 2% entre le premier semestre et le second semestre 2001, portant ainsi le nombre de bénéficiaires à 6207950 en fin d'année 2001 soit un accroissement de 2,4% par rapport à l'an 2000.

L'amélioration des cotisations et de leur recouvrement, le forfait hôpitaux, le niveau et la qualité des prestations du point de vue de l'assuré social, les dépenses de santé constituent les questions centrales du système d'assurance sociale.

Il est clair que l'évolution de la sécurité sociale est à la fois dépendante de l'économie en général et de l'évolution des structures démographiques caractérisées toute les deux par une phase de transition, à laquelle la sécurité sociale doit s'adapter.

Le système de santé est aujourd'hui confronté à la prise en charge autant de la maladie des « pauvres » qu'à celle des « riches », ce qui aura pour conséquences d'accroître les coûts, avec leurs répercussions sur l'équilibre des caisses. Pourtant les dépenses de santé de l'Algérie sont faibles comparativement à celles des pays voisins, l'Algérie dépense 60 dollars par personne et par an contre 100 dollars en Tunisie.

Le coût du médicament et sa maîtrise constituent un autre impératif, et la mise en place de la liste des médicaments remboursables s'inscrit dans ce cadre. Des médicaments inutiles qui même en Europe n'étaient pas remboursés, continuaient à faire l'objet de remboursement en Algérie.

Les mesures relatives aux tarifs de référence des médicaments existent depuis 1995, mais leur mise en œuvre avait rencontré des difficultés.

En ce qui concerne les tarifs de référence pour le remboursement des médicaments, cette mesure vise à réduire à terme l'importation de médicaments non remboursables en faveur de la production de génériques. Les expériences internationales montrent qu'il est possible par cette mesure de réduire les coûts de 30%, ce qui aura pour effet d'alléger les dépenses de la CNAS.

Pour ce qui concerne la question du forfait hôpitaux, le problème majeur réside dans l'évaluation du coût des établissements hospitaliers. Ce qui ne permet pas aujourd'hui d'apprécier si le montant de ce forfait est trop bas ou trop élevé.

On relèvera qu'au cours du second semestre les prestations pour le compte de l'Etat au titre des allocations familiales se sont accrues de 132%, passant de 7,1 milliards de DA à 16,5 milliards. Cet accroissement est prévu par la loi de finances 2001 qui dispose que « les 75% du montant global des dépenses induites par les allocations familiales des secteurs hors administration à la charge actuellement des employeurs sont transférés au budget de l'Etat ». Le problème des allocations familiales nécessite une réflexion plus large, s'inscrivant autour de leur champ d'intervention et en relation avec la croissance démographique.

Le bilan financier de **la CNAC** montre le maintien en 2001 d'un solde positif de 59,92 milliards de DA et ce, grâce à un rythme d'accroissement des recettes supérieur à celui des dépenses. Ces dernières s'élèvent à 29,70 milliards de DA dont 82% au titre des prestations. Les recettes avec un montant de 89,62 milliards de DA se répartissent ainsi :

- cotisations : 59,00 milliards
- placements : 20,40 milliards
- COD : 10,22 milliards

Au cours du second semestre 2001, le montant des dépenses s'est élevé à 1,18

milliard de DA contre 1,52 millions de DA au premier semestre de la même année, soit une baisse de 22% due principalement à la diminution du niveau des prestations

qui sont passées de 1,20 milliard à 0,84 milliard de DA, soit une baisse de 30% au cours de cette période.

Le rythme des compressions des effectifs réalisées dans le cadre de la loi 90-11 du 25 avril 1990 s'est nettement ralenti. Ceci ne doit pas masquer la poursuite des pertes d'emploi liées aux autres formes de cessation de la relation de travail. En effet, aujourd'hui ce sont les contrats à durée déterminée qui constituent l'essentiel des modes de recrutement, et l'arrivée à terme de cette forme d'emploi débouche souvent sur une période de chômage pour le travailleur qui ne bénéficie par ailleurs ni de l'indemnité de licenciement ni de l'assurance chômage.

Pour les travailleurs ayant bénéficié du visa de l'inspection du travail pour l'assurance chômage, leur nombre s'élève à 217084 à fin 2001. Le nombre de dossiers admis par la CNAC s'élève à 184311 dont 180154 ont été mis en paiement. On relèvera que 155102 parmi eux sont arrivés en fin de droit après une durée moyenne d'indemnisation de 24 mois.

Des actions de réinsertion ont été engagées par la CNAC dans le cadre des CRE. Les données montrent que sur 11125 assurés ayant suivi une session de CRE, 3105 soit 28% ont été réinsérés dans la vie active.

Le nombre d'insérés s'est accéléré au cours du second semestre 2001, il a atteint 2229 contre 192 au cours du premier semestre. Ce chiffre est supérieur au nombre d'insérés au cours de l'année 2001 (684) et vient s'ajouter aux indices d'amélioration du marché du travail.

9.4- LE CLIMAT SOCIAL

L'ouverture de l'économie tarde à porter ses fruits à une population qui continue de subir les conséquences des différentes mesures prises dans le cadre de l'ajustement structurel à savoir :

- la fin des subventions aux produits de large consommation,
- la compression des effectifs,

- la réduction des dépenses sociales.

D'autre part, l'accord d'association avec l'UE, avec la mise en œuvre des premières mesures du démantèlement tarifaire, a augmenté l'appréhension des partenaires sociaux sur le devenir de nombreux emplois et activités.

Dès son application, le nouveau système tarifaire s'est traduit par la mise en péril de la pérennité de certaines activités de production, exacerbant ainsi les inquiétudes des syndicats et des employeurs.

Ainsi, la conjonction d'une situation sociale déjà tendue, avec des appréhensions quand aux perspectives, a débouché sur une détérioration du climat social au cours du second semestre 2001.

Le nombre de grèves a augmenté passant de 70 grèves au cours du premier semestre 2001 à 90 au second semestre. Les retards dans les salaires restent la principale cause des revendications. Ces grèves sont concentrées dans le secteur public qui à lui seul regroupe les 2/3 d'entre elles et enregistre la perte de 56791 journées de travail.

Le secteur privé quand à lui n'a enregistré que 7 grèves avec une perte de 7484 journées de travail.

Cet écart traduit seulement un meilleur respect des dispositions de la loi sur les relations de travail dans le secteur public. Dans le secteur privé plus de 40% des travailleurs ne sont pas déclarés et ne peuvent donc recourir à la grève pour exprimer leurs revendications.

Près de la moitié (46,6%) des arrêts sont localisés à Alger, Tizi- ouzou et Béjaïa. L'administration et l'industrie sont les branches les plus touchées avec 60% des grèves et 80% des journées de travail perdues.

On relèvera que 18 grèves, soit 20% du total, ont été faites sans respect des procédures légales.

9.5- REVENUS ET CONSOMMATION

L'année 2001 est caractérisée par une relative amélioration des revenus des ménages et de leur consommation due à l'effet conjugué des revalorisations des salaires. Les revenus des indépendants agricoles ont augmenté de 14,9% entre

l'année 2000 et 2001, et ce, grâce à l'amélioration de la production agricole qui est de 10%.

Les revenus bruts des ménages sont passés de 2122,8 milliards de DA en l'an 2000 à 2367,8 milliards de DA en 2001, soit un accroissement de 11,5% en prix courants et 7,2% en prix constants.

La structure des revenus bruts des ménages se présente comme suit :

- rémunération des salaires :40,4%
- revenus des indépendants :38,4%
- transferts :21,2%

La participation des salaires aux revenus des ménages reste donc dominante, bien qu'elle se soit réduite depuis la mise en œuvre du PAS. A titre de rappel, la part des salariés représentait 45,5% dans les revenus des ménages en 1993, et 43,2% en 1997. Cette baisse est principalement liée à l'effet conjugué des pertes d'emplois et l'accroissement des revenus des indépendants.

En termes d'évolution, les revenus salariaux ont enregistré un accroissement de 10,5% lié à la mise en application des différentes mesures d'augmentation des salaires intervenues en Décembre 2000 à savoir :

- à la revalorisation du SNMG (décret présidentiel n°2000-392 du 6 décembre 2000) qui est passé de 6000 DA à 8000 DA
 - à la révision des taux de salaire des fonctionnaires et agents relevant des institutions et administrations publiques (décret présidentiel n°2000-393 du 6 décembre 2000),
 - à la revalorisation des pensions de retraites (arrêté du ministère du travail et de la protection sociale du 20 décembre 2000) d'un taux variant entre 4 à 6%,
- L'impact de ces mesures s'est répercuté principalement sur la masse salariale des administrations qui s'est accrue de 13,1%. Quand aux secteurs agricole et non agricole l'augmentation a été de l'ordre de 8%.

Pour ce qui est des revenus des indépendants, l'évolution est identique à celle des revenus des salariés, soit 10,2%. L'augmentation des revenus est due principalement à la branche des affaires immobilières avec 20% d'augmentation, suivie de l'agriculture avec près de 15%. Cette augmentation appréciable des revenus des indépendants agricoles exprime les premières retombées du PNDA aussi bien sur l'emploi que sur les revenus.

Les transferts monétaires s'élèvent à 501 milliards de DA, soit un accroissement de 16,3% par rapport à l'année 2000, dus :

- aux transferts de l'Etat qui se sont accrus de 22%,
- aux prestations de sécurité sociale avec un accroissement de 10,3%,

Les prélèvements sur les revenus des ménages se sont accrus quand à eux de 12,1%, passant de 220,9 milliards de DA en l'an 2000 à 247,5 milliards de DA en 2001. Cette évolution est liée au relèvement du SNMG et à celui des salaires de l'administration.

En effet, les recettes fiscales en provenance de l'IRG des salaires, selon les données du secteur des Finances se sont accrues de 28% alors que les autres impôts directs n'ont augmenté que de 15%.

L'accroissement des revenus des ménages s'est traduit par une hausse de la consommation et de l'épargne mais a eu probablement des incidences sur l'inflation.

La consommation des ménages est en effet passée de 1705,4 milliards de DA à 1829,2 milliards de DA soit un accroissement de 7,3% en termes courants et de 3,1% en terme constant(taux calculé à partir du compte revenus - dépenses des ménages, supérieur à la croissance démographique, ce qui traduit une amélioration de la consommation moyenne par habitant.

L'épargne des ménages s'est accrue de 95 milliards de DA, soit 48,1%, passant de 196,6 milliards en l'an 2000 à 291milliards de DA en 2001.La part de l'épargne dans le revenu disponible est de 13,7% en 2001 contre 10,3% en l'an 2000. Il faut rappeler qu'elle était de 3,5% en 1997, de 6% en 1998.

Cette amélioration de l'épargne des ménages traduit – elle alors une perception exagérée du phénomène de pauvreté et d'appauvrissement en Algérie ? ou bien masquerait-elle plutôt l'aggravation des inégalités et la polarisation des revenus ?

Les données actuelles ne permettent pas d'approfondir l'analyse, mais il est certain que cet accroissement de l'épargne des ménages qui coïncide avec l'achèvement du PAS, constitue un nouveau paradoxe et témoigne de la

difficulté à cerner sur la seule base des données disponibles actuelles tout les contours du phénomène de pauvreté tel qu'il apparaît en Algérie.

Pour ce qui concerne les prix, l'année 2001 connaît un renversement de la tendance baissière de l'inflation, observée jusque là depuis 1997. En effet, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation de la ville d'Alger s'est accrue de 4,2% en moyenne annuelle après avoir connu un niveau presque nul (0,3%) en l'an 2000.

Cette reprise de l'inflation, quoique modérée, peut susciter quelques inquiétudes quand à son évolution, et ce, d'autant qu'elle intervient sur un pouvoir d'achat des salaires et des bas revenus déjà bien érodé.

Il est utile de rappeler, que la mise en place des premiers mécanismes pour le passage à l'économie de marché en 1990 s'était traduite par une flambée des prix des produits de base. A titre d'exemple, entre 1990 et l'achèvement du PAS en 1998 les prix moyens ont été multipliés par 10,5 pour ce qui concerne les médicaments, par 8,7 pour les produits alimentaires d'origine industrielle, par 8 pour le groupe électricité, gaz, eau et combustibles, alors que le SNMG a été multiplié par 7,5 passant de 800 DA à 6000 DA.

Ce renversement de tendance est dû à une augmentation des prix quasi générale avec une dispersion variable selon les groupes de produits et de services.

Au cours de l'année 2001, les produits frais ont connu une augmentation moyenne des prix de 5,90%. Hormis une demande élevée, alimentée par la croissance démographique et la hausse des revenus, la production agricole reste encore insuffisante pour couvrir les besoins de toutes les couches sociales en matière de produits de base. D'autre part, les goulots d'étranglement persistent dans les différents réseaux du secteur agricole (distribution, stockage,...) et contribuent à cette hausse des prix.

Le rôle de l'Etat dans la politique agricole apparaît tout entier, d'autant que le niveau de l'aide actuelle est jugée en deçà des pratiques internationales et des seuils fixés par l'OMC.

Le groupe santé et hygiène corporelle est celui qui a subi la plus forte hausse avec un taux de 6,80%.

Le groupe éducation, culture et loisirs reste celui qui subit le taux d'inflation le plus bas avec 0,8%. Le modèle de consommation accorde peu de place à ce

poste de dépenses (6,5% du budget familial), ce qui conjugué à l'érosion du pouvoir d'achat rend la demande sur les produits de ce groupe peu élastique. Les retombées de l'inflation sont plus perceptibles dans les bas revenus.

Si l'on se réfère aux seules données disponibles actuellement et qui sont relatives au 9 premiers mois de l'année 2001, la hausse de l'indice des prix a surtout atteint les budgets des 3 premiers déciles avec plus de 4% par rapport à la même période de l'année 2000. Le budget des déciles supérieurs a été relativement moins affecté par la hausse des prix, puisque cette dernière n'est que de 2,9% pour le dixième décile. Cet écart illustre les préoccupations citées plus haut, à savoir que même modérées les répercussions de cette inflation, de par leur origine peuvent contribuer à exacerber des tensions sociales.

Quelques aspects du programme de soutien à la relance économique

Le contexte.

Grâce à l'évolution du marché pétrolier international, l'Algérie bénéficie d'une conjoncture financière favorable. Du point de vue macro-économique, la situation est actuellement caractérisée par une viabilité accrue des équilibres financiers extérieurs fondés notamment sur un compte courant excédentaire en 2000 et une baisse du ratio du service de la dette à 19,8% en 2000 contre 47,5% en 1998. Malgré la conjoncture pétrolière favorable, la croissance moyenne de 3% enregistrée au cours des cinq dernières années, reste nettement insuffisante pour répondre aux besoins pressants de la population, notamment en matière d'emplois.

La stagnation économique a induit des compressions importantes d'effectifs et une régression sociale amplifiée par les effets du terrorisme (destructions d'infrastructures, tensions constantes et mouvements de population qui en ont résulté). Une telle situation ouvre le champ à la pauvreté et à l'instabilité et constitue la source de plus grandes inégalités sociales

• La stratégie de relance.

Les programmes d'ajustement mis en œuvre pour rétablir les équilibres macro-économiques ont induit une réduction du niveau de vie moyen des

populations. L'action du gouvernement s'est concentrée en conséquence sur l'intensification du processus de réforme de l'ensemble socio-économique et la libéralisation de

l'économie nationale à l'effet de permettre à l'entreprise algérienne de devenir la principale source de richesse.

Ainsi, le gouvernement arrive à la conclusion que, sans préparation de l'espace économique, sans renforcement et sans reprise des capacités locales de production, sans mobilisation de l'épargne locale et sans création de pouvoir d'achat, la mise en place de sa stratégie de relance, basée sur des réformes importantes du cadre de fonctionnement et des réformes des structures de l'économie nationale, risque de rencontrer des limites d'application assez rapides et même d'intensifier le caractère désarticulé de notre économie sur le plan géographique et social. Il est par conséquent nécessaire qu'une action d'envergure soit lancée pour corriger les effets de désarticulation et préparer ainsi notre pays à une meilleure relance.

. Les objectifs du programme.

Les objectifs opérationnels que se propose de réaliser le Programme d'appui à la relance économique sont la réactivation de la demande; le soutien aux activités créatrices de valeur ajoutée et d'emploi qui se réalisent à travers une promotion de l'exploitation agricole et de l'entreprise productive notamment locale, de petite et moyenne envergure; la réhabilitation des infrastructures, notamment, celles qui peuvent permettre un redémarrage des activités économiques et la couverture des besoins nécessaires des populations en matière de développement des ressources humaines.

Cette intervention prendra largement en compte trois objectifs qualitatifs majeurs : la lutte contre la pauvreté, la création d'emplois, l'équilibre régional et la revitalisation de l'espace algérien.

• Les composantes du Programme.

Le Programme de soutien à la relance économique s'étale sur la période 2001-2004 et s'articule autour d'actions destinées à l'appui aux entreprises et aux activités productives agricoles et autres, au renforcement du service public dans le domaine de l'hydraulique, des transports et des infrastructures et à l'amélioration du cadre de vie, au développement local et au développement des Ressources humaines.

Ces actions sont soutenues par une série de mesures de réformes institutionnelles et d'appui aux entreprises.

Le programme qui porte globalement sur une enveloppe de 525 Milliards de dinars est réparti par composante comme suit (en milliards de dinars)

Nature des actions	Autorisations de programmes					Total AP (en %)
	2001	2002	2003	2004	01-04	
Appui aux réformes	30,0	15,0	-	-	45,0	8,6
Appui direct agr. pêche	10,6	20,3	22,5	12,0	65,4	12,4
Développement local	32,4	42,9	35,7	3,0	114,0	21,7
Grands travaux	93,0	73,9	37,6	2,0	210,5	40,1
Ressources humaines	39,4	29,9	17,4	3,5	90,2	17,2
Total	205,4	185,9	113,2	20,5	525,0	100

Les critères de sélection des actions et projets retenus sont les suivants :

- achèvement des opérations en cours de réalisation,
- réhabilitation et entretien des infrastructures,
- niveau de maturation des projets,
- disponibilités de moyens et capacités de réalisation, notamment nationaux,
- opérations nouvelles répondant aux objectifs du programme et prêtes à être lancées immédiatement.

• **Les Politiques d'accompagnement.**

Les politiques d'accompagnement retenues dans le cadre du programme d'appui à la

relance économique ont pour objectif d'améliorer l'environnement des entreprises et réunir les conditions de réalisation efficiente des investissements projetés. Parmi ces politiques, certaines doivent être mises en œuvre d'une manière urgente.

Ainsi, les contraintes liées au marché, à la situation financière, aux rapports des entreprises avec leurs banques, à la politique monétaire, à la gestion des entreprises, aux simples incohérences des administrations économiques peuvent être levées et ainsi améliorer d'une manière sensible la rentabilité de nos entreprises et une reprise durable de la croissance.

- **Contribution des projets à l'objectif de relance.**

La participation de l'entreprise algérienne à la réalisation des différents projets est une condition de succès du programme de relance dans la mesure où les volumes d'investissements devraient profiter en premier lieu aux capacités inemployées ou sous utilisées du fait de la phase prolongée de récession qu'a connue notre pays, et à terme, être à l'origine de nouveaux investissements dans la sphère productive.

Pour consolider l'objectif de relance et de promouvoir la production nationale, il y a lieu d'intéresser les professions concernées par la réalisation des ouvrages publics, longtemps avant le lancement des appels d'offres afin de donner aux entreprises le temps de se préparer et de s'organiser.

CONCLUSION GENERALE

Globalement, la conjoncture économique et sociale du second semestre de l'année 2001 n'a pas connu d'inflexion significative et continue de s'inscrire dans le prolongement des tendances lourdes qui affectent l'économie nationale. Quelques frémissements se sont toutefois manifestés au plan de l'activité économique mais ne sont pas encore en force de contrebalancer les effets récessifs observés depuis une longue période déjà.

Ces frémissements résultent essentiellement de la mise en œuvre du PSRE et du PNDA. L'injection de capitaux dans une économie complètement sevrée depuis plusieurs années pourrait en effet permettre à l'économie nationale un retour à la croissance. Néanmoins, le risque de dérapage inflationniste, qui pourrait ruiner les gains de l'ajustement, est une menace réelle.

Il reste également que la croissance globale enregistrée a été insuffisante ; elle ne semble pas outre mesure avoir tiré profit de la consolidation des équilibres macro-économiques et des surplus financiers qui se sont accumulés à la faveur de la persistance de l'embellie sur les cours du brut.

Au plan de ses structures, l'économie algérienne continue de naviguer dans de nombreux paradoxes :

- un ajustement structurel apparemment réussi et un blocage puissant en ce qui concerne la mise en œuvre des réformes économiques
- des excédents financiers importants maintenus dans l'oisiveté et une crise interne de l'investissement qui a déjà coûté au pays ses capacités de redéploiement,
- une injonction à la mise à niveau des activités et des normes face aux engagements internationaux et à la mondialisation et une résistance léthargique au changement portée en premier par les structures économiques et administratives,
- une rigidité des schémas d'organisation et la persistance de l'emprise rentière des lobbies dans un monde en pleine effervescence et en pleine recomposition à la recherche de moyens possibles d'ancrage à la globalisation.

Ceci donne l'image d'une société bloquée qui n'arrive pas à tirer profit des nombreuses opportunités qui lui sont offertes sur le plan international et de se placer dans une trajectoire de réforme et de croissance.

Le diagnostic des contraintes de l'économie nationale a été déjà fait et se situe davantage au niveau des pesanteurs de système que des capacités économiques, sociales et techniques de maîtrise et de redéploiement.

Plusieurs sources d'instabilités structurelles sont à l'origine des contres performances du secteur productif. L'immobilisme et les vagues-hésitations dans la conduite des

réformes, l'absence de visibilité à moyen terme des programmes sectoriels sans cohérence d'ensemble et souvent sacrifiés sur l'autel des équilibres sociaux, les lourdeurs bureaucratiques d'exécution ne peuvent impulser à l'économie nationale une dynamique de croissance durable.

Le caractère pourtant irréversible de la transition vers une économie de marché n'a pas permis au processus de privatisation qui patine depuis déjà sept longues années de déboucher sur une démarche de rupture capable d'imprimer à l'économie nationale une dynamique de sortie de crise. Le cas de l'ouverture des télécoms devrait, par sa pédagogie et son ingénierie, faire école.

Au plan social enfin les déficits s'accumulent et s'aggravent et font apparaître au grand jour les ressentiments et frustrations parfois exprimés avec violence par des populations entières exacerbées par des conditions de vie difficiles. Les foyers de tension alimentés par un chômage endémique, l'injustice et la détérioration des services sociaux semblent inscrire les revendications sociales dans une logique de confrontation.

Il y a là comme un vice rédhibitoire à conduire à leur terme les réformes économiques.

Cette contrainte implique la double nécessité d'un renouvellement des idées et des approches mais aussi de reconsidérer les schémas des processus décisionnels.

La nécessité d'un programme négocié mais ferme de conduite des réformes Il reste aussi important de souligner que les approches à privilégier devront s'inscrire dans une logique de la concertation institutionnelle et sociale.

Dans cette optique, le consensus social s'impose comme préalable à toute démarche pour accélérer le rythme de mise en œuvre des réformes. Ce

consensus devra s'établir sur la base d'un programme, d'un planning de mise en œuvre et d'une ingénierie opérationnels et ouverts sur une meilleure visibilité des opérations de restructuration de l'économie nationale

RECOMMANDATIONS

Bien que la consolidation des résultats macro-économiques se soit maintenue durant le second semestre 2001, en dépit de la baisse des recettes d'exportation des hydrocarbures, la relance économique n'a pas été au rendez-vous des opérateurs et des citoyens.

En effet, l'analyse de l'évolution des activités des différents secteurs montre que la plupart des causes de dysfonctionnement de l'appareil productif, des systèmes de pilotage de l'économie et de conduite des réformes observées précédemment demeurent d'actualité et que certaines se sont même amplifiées. Les effets du plan d'appui à la relance tardent à apparaître même si quelques signaux semblent annoncer une accélération prochaine du rythme de lancement et de réalisation des programmes structurants générateurs d'une dynamique de création de richesses et d'emplois.

Le CNES, tout en rappelant que l'absence de moyens financiers a longtemps été présenté comme un handicap majeur à la croissance, ne peut que s'interroger aujourd'hui sur les causes réelles qui freinent la relance.

Le CNES considère que la situation est très préoccupante et attire de nouveau l'attention des pouvoirs publics sur les conséquences qui pourraient en découler particulièrement au plan social et fait les recommandations suivantes.

Au plan des activités :

L'absence de lisibilité dans la réorganisation de la gestion des capitaux marchands de l'état et l'incohérence dans la conduite des opérations de restructuration et de mise à niveau des entreprises publiques devraient céder la place à une vision claire et des politiques concertées à même d'améliorer le rendement de l'outil et son adaptation aux besoins du marché.

Les écueils administratifs au développement du partenariat et à la privatisation devront être éliminés définitivement dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux dispositifs avec cependant plus de rigueur dans l'encadrement réglementaire et humain du dispositif.

Le parachèvement du dispositif légal et réglementaire concernant la PME/PMI, dont la mise en œuvre a accusé beaucoup de retard, devra permettre une meilleure prise en charge des activités des opérateurs existants et constituer un attrait pour les investisseurs potentiels.

La promotion de l'intégration des produits et services nationaux est à inscrire parmi les axes prioritaires du programme du gouvernement de sorte à permettre aux

activités structurantes telles que les hydrocarbures, l'énergie, le transport, la construction, les travaux publics, l'eau, d'en constituer le vecteur privilégié.

La réelle prise en charge du développement des filières et des branches qui participent directement à la réduction de la facture d'importation, à la création d'emplois et à la promotion de l'exportation devrait faire l'objet d'une attention particulière de la part des pouvoirs publics et des opérateurs économiques.

Pour ce qui est de l'agriculture l'amélioration des mesures susceptibles d'introduire des changements qualitatifs devront être prises en vue d'assurer une croissance durable basée sur des gains de productivité.

Il s'agit essentiellement :

- De renforcer la formation des techniciens pour une meilleure vulgarisation des procédés modernes auprès des agriculteurs,
- De soutenir et d'organiser la recherche scientifique tout en assurant une large diffusion, auprès des agriculteurs, des résultats des recherches par le biais d'exploitations expérimentales dont l'implantation devrait couvrir l'ensemble du territoire. Cette action participera efficacement à l'amélioration de la qualité des produits et à l'élévation du rendement dans le double but de satisfaire le marché local et de pénétrer les marchés extérieurs.
- D'organiser la concertation permanente avec les organisations professionnelles seul garant d'une adhésion des agriculteurs aux efforts de croissance.
- De veiller à une meilleure coordination entre tous les intervenants dans la « chaîne » agricole (intrants agricoles, machinisme, irrigation, conditionnement ,stockage, distribution, ...) pour éliminer toutes les barrières et entraves à la régulation du marché et éviter aussi les conséquences de situations conjoncturelles dont seul le consommateur subit les effets sur son pouvoir d'achat.
- L'approfondissement de la politique devra se poursuivre de concert avec tous les secteurs et acteurs concernés pour une utilisation optimum des moyens, financiers, d'études et de réalisation. A ce titre, la

mise en œuvre du programme location-vente devait permettre une plus grande implication des entreprises publiques.

La poursuite, mais à un rythme plus soutenu et d'une manière plus consistante et organisée, des actions d'assainissement des circuits commerciaux semble être la solution la mieux indiquée compte tenu des effets dévastateurs induits par l'ouverture débridée du marché.

Au vu des constats établis tant de par l'observation du mouvement informel des marchandises que par les différents contrôles, les pouvoirs publics sont interpellés sur l'incontournable nécessité de renforcer le dispositif de surveillance, de contrôle et de sanctions administratives et pénales ; ces dernières devront être effectivement appliqués, ce qui renvoie encore une fois à l'utilité d'une meilleure collaboration et d'une coordination plus efficace des différents intervenants (commerce, douanes, fiscalité, contrôle sanitaire, intérieur, industrie, justice).

La prise de conscience généralisée constatée durant 2001, sur l'importante question des ressources en eau pourrait constituer un gage pour la nécessité du programme du gouvernement en matière de stockage, de captage, de gestion de distribution et de développement des capacités de production d'eau. Le CNES tout en notant que les pouvoirs publics ont pris en considération les analyses et propositions et les recommandations contenues dans son rapport sur l'eau en Algérie. « Le grand défi de demain » prend acte de l'engagement résolu des autorités du pays à ériger la question de l'eau au premier plan des priorités nationales qu'il s'agisse d'alimentation en eau potable des citoyens ou d'irrigation des terres agricoles.

En ce qui concerne la promotion des exportations, force est de constater que les quelques actions, engagées beaucoup plus par la volonté des opérateurs que dans le cadre d'une politique dûment établie, ne sont pas de nature à permettre l'émergence d'un marché d'exportation. Cette déficience d'un dispositif de promotion, d'engagement et d'organisation de l'acte d'exporter se ressent à tous les niveaux et engendre des dérives préjudiciables à l'économie du pays. Ceci est d'autant plus vrai, maintenant que le pays a signé l'accord d'association avec l'Union Européenne et a entamé les négociations avec l'OMC. Le CNES réitère toutes les recommandations contenues dans les précédents rapports sur la conjoncture.

Annexe: Graphes

